

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

LEGAL AND
CONSTITUTIONAL AFFAIRS

Chair:
The Honourable BOB RUNCIMAN

Wednesday, June 6, 2012
Thursday, June 7, 2012

Issue No. 20

Fourth and fifth (final) meetings on:

Bill C-26, An Act to amend the Criminal Code
(citizen's arrest and the defences
of property and persons)

First meeting on:

Bill C-310, An Act to amend the Criminal Code
(trafficking in persons)

INCLUDING:
THE TWELFTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-26, An Act to amend the Criminal Code
(citizen's arrest and the defences of property and persons))

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

AFFAIRES JURIDIQUES
ET CONSTITUTIONNELLES

Président :
L'honorable BOB RUNCIMAN

Le mercredi 6 juin 2012
Le jeudi 7 juin 2012

Fascicule n° 20

Quatrième et cinquième (dernière) réunions concernant :

Le projet de loi C-26, Loi modifiant le Code criminel
(arrestation par des citoyens et moyens de défense
relativement aux biens et aux personnes)

Première réunion concernant :

Le projet de loi C-310, Loi modifiant le Code criminel
(traite des personnes)

Y COMPRIS :
LE DOUZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-26, Loi modifiant le Code criminel
(arrestation par des citoyens et moyens de défense
relativement aux biens et aux personnes))

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable Bob Runciman, *Chair*

The Honourable Joan Fraser, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

| | |
|--------------------------------|---|
| Angus Baker, P.C. Chaput | Jaffer * LeBreton, P.C. (or Carignan) |
| * Cowan (or Tardif) | Raine Smith, P.C. (<i>Cobourg</i>) |
| Di Nino | Unger |
| Fortin-Duplessis | White |

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Fortin-Duplessis replaced the Honourable Senator Boisvenu (*June 7, 2012*).

The Honourable Senator Smith, P.C. (*Cobourg*), replaced the Honourable Senator Joyal, P.C. (*June 7, 2012*).

The Honourable Senator Raine replaced the Honourable Senator Dagenais (*June 6, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Président : L'honorable Bob Runciman

Vice-présidente : L'honorable Joan Fraser

et

Les honorables sénateurs :

| | |
|--------------------------------|---|
| Angus Baker, C.P. Chaput | Jaffer * LeBreton, C.P. (ou Carignan) |
| * Cowan (ou Tardif) | Raine Smith, P.C. (<i>Cobourg</i>) |
| Di Nino | Unger |
| Fortin-Duplessis | White |

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Fortin-Duplessis a remplacé l'honorable sénateur Boisvenu (*le 7 juin 2012*).

L'honorable sénateur Smith, C.P. (*Cobourg*), a remplacé l'honorable sénateur Joyal, C.P. (*le 7 juin 2012*).

L'honorable sénatrice Raine a remplacé l'honorable sénateur Dagenais (*le 6 juin 2012*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, May 15, 2012:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Boisvenu, seconded by the Honourable Senator Braley, for the second reading of Bill C-310, An Act to amend the Criminal Code (trafficking in persons).

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Carignan moved, seconded by the Honourable Senator Boisvenu, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 15 mai 2012 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Boisvenu, appuyée par l'honorable sénateur Braley, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-310, Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes).

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Carignan propose, appuyé par l'honorable sénateur Boisvenu, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, June 6, 2012
(47)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 4:20 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Bob Runciman, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Baker, P.C., Boisvenu, Chaput, Di Nino, Fraser, Jaffer, Raine, Runciman, Unger and White (12).

In attendance: Robin MacKay and Erin Shaw, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, May 15, 2012, the continued its consideration of Bill C-26, An Act to amend the Criminal Code (citizen's arrest and the defences of property and persons). (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 19.*)

WITNESSES:

As individuals:

David Chen, Owner, Lucky Moose Food Mart;
Chi-Kun Shi, Lawyer;
Joseph Singleton;
Marilyn Singleton.

Canadian Convenience Stores Association:

Alex Scholten, President.

Association of Professional Security Agencies:

Ross McLeod, President.

The chair made an opening statement.

Mr. Chen, Ms. Shi, Mr. Singleton, Ms. Singleton and Mr. Scholten each made a statement and answered questions.

At 5:18 p.m., the committee suspended.

At 5:30 p.m., the committee resumed.

Mr. McLeod made a statement and answered questions.

At 6:01 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 6 juin 2012
(47)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 20, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Bob Runciman (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Baker, C.P., Boisvenu, Chaput, Di Nino, Fraser, Jaffer, Raine, Runciman, Unger et White (12).

Également présentes : Robin MacKay et Erin Shaw, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 15 mai 2012, le comité poursuit son étude du projet de loi C-26, Loi modifiant le Code criminel (arrestation par des citoyens et moyens de défense relativement aux biens et aux personnes). (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 19 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

David Chen, propriétaire, Lucky Moose Food Mart;
Chi-Kun Shi, avocate;
Joseph Singleton;
Marilyn Singleton.

Association canadienne des dépanneurs en alimentation :

Alex Scholten, président.

Association of Professional Security Agencies :

Ross McLeod, président.

Le président prend la parole.

M. Chen, Mme Shi, M. Singleton, Mme Singleton et M. Scholten font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 17 h 18, le comité suspend ses travaux.

À 17 h 30, le comité reprend ses travaux.

M. McLeod fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 18 h 1, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, June 7, 2012
(48)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10:31 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Bob Runciman, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Baker, P.C., Boisvenu, Chaput, Di Nino, Fraser, Fortin-Duplessis, Jaffer, Runciman, Smith P.C. (*Cobourg*), Unger and White (12).

In attendance: Robin MacKay and Erin Shaw, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, May 15, 2012, the continued its consideration of Bill C-26, An Act to amend the Criminal Code (citizen's arrest and the defences of property and persons). (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 19.*)

The deputy chair asked that the clerk verify the translation and interpretation of the last committee meeting in order to ensure that the official transcript is accurate.

The chair made an opening statement.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-26, An Act to amend the Criminal Code (citizen's arrest and the defences of property and persons)

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clause 4 carry.

It was agreed that clause 1, which contains the short title carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

At 10:37 a.m., it was agreed that the committee continue in camera, pursuant to rule 92 (2)(f), in order to consider a draft report (observations).

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room for the in camera portions of today's meeting.

OTTAWA, le jeudi 7 juin 2012
(48)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 31, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Bob Runciman (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Baker, C.P., Boisvenu, Chaput, Di Nino, Fraser, Fortin-Duplessis, Jaffer, Runciman, Smith, C.P., (*Cobourg*), Unger et White (12).

Également présentes : Robin MacKay et Erin Shaw, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 15 mai 2012, le comité poursuit son examen du projet de loi C-26, Loi modifiant le Code criminel (arrestation par des citoyens et moyens de défense relativement aux biens et aux personnes). (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 19 des délibérations du comité.*)

La vice-présidente demande à la greffière de vérifier la traduction et l'interprétation des délibérations de la dernière réunion du comité pour s'assurer que le compte rendu officiel est exact.

Le président prend la parole.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-26, Loi modifiant le Code criminel (arrestation par des citoyens et moyens de défense relativement aux biens et aux personnes).

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui comprend le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 3.

Il est convenu d'adopter l'article 4.

Il est convenu d'adopter l'article 1, qui comprend le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

À 10 h 37, il est convenu de poursuivre la réunion à huis clos, conformément à l'article 92(2)f) du Règlement, pour examiner l'ébauche d'un rapport (observations).

Il est convenu de permettre au personnel des sénateurs de demeurer dans la salle durant la partie de la réunion qui se déroule à huis clos.

It was agreed that the chair and deputy chair send a letter to the Minister of Justice, on behalf of the committee, outlining some observations on the bill.

At 10:49 a.m., the committee continued in public.

It was agreed that the chair report this bill to the Senate.

At 10:50 a.m., the committee suspended.

At 11:31 a.m., the committee resumed.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, May 15, 2012, the committee began its study of Bill C-310, An Act to amend the Criminal Code (trafficking in persons).

WITNESSES:

Joy Smith, M.P., Kildonan-St. Paul, Sponsor of the Bill.

Walk With Me Canada:

Robert Hooper, Chairperson, Board of Directors.

Ratanak International:

Brian McConaghy, Founding Director.

International Justice Mission Canada:

Jamie McIntosh, Founder and Executive Director.

Ms. Smith made a statement and answered questions.

At 12:20 p.m., the committee suspended.

At 12:25 p.m., the committee resumed.

Mr. Hooper, Mr. McConaghy and Mr. McIntosh each made a statement and answered questions.

At 1:17 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu que le président et la vice-présidente fassent parvenir une lettre au ministre de la Justice, au nom du comité, contenant certaines observations au sujet du projet de loi.

À 10 h 49, la séance publique reprend.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi au Sénat.

À 10 h 50, le comité suspend ses travaux.

À 11 h 31, le comité reprend ses travaux.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 15 mai 2012, le comité entreprend son étude du projet de loi C-310, Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes).

TÉMOINS :

Joy Smith, députée, Kildonan-St-Paul, marraine du projet de loi.

Walk With Me Canada :

Robert Hooper, président du conseil d'administration.

Ratanak International :

Brian McConaghy, fondateur.

International Justice Mission Canada :

Jamie McIntosh, fondateur et directeur général.

Mme Smith fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 12 h 20, le comité suspend ses travaux.

À 12 h 25, le comité reprend ses travaux.

M. Hooper, M. McConaghy et M. McIntosh font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 13 h 17, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Shaila Anwar

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, June 7, 2012

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to present its

TWELFTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-26, An Act to amend the Criminal Code (citizen's arrest and the defences of property and persons), has, in obedience to the order of reference of Tuesday, May 15, 2012, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Le président,

BOB RUNCIMAN

Chair

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 7 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de présenter son

DOUZIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-26, Loi modifiant le Code criminel (arrestation par des citoyens et moyens de défense relativement aux biens et aux personnes), a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 15 mai 2012, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 6, 2012

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-26, An Act to amend the Criminal Code (citizen's arrest and the defences of property and persons), met this day at 4:15 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Bob Runciman (*Chair*) in the chair.

[*Editor's Note: Some evidence was presented through a Mandarin interpreter*]

[*English*]

The Chair: Good afternoon and welcome everyone, including members of the public who are viewing today's proceedings of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs on the CPAC television network.

Today we are continuing our consideration of Bill C-26, An Act to amend the Criminal Code (citizen's arrest and the defences of property and persons). This bill was first introduced in the House of Commons on November 22 of last year. The summary the bill states that it:

... amends the Criminal Code to enable persons who own or have lawful possession of property, or persons authorized by them, to arrest a person they find committing a criminal offence on or in relation to that property, within a reasonable time. The bill also amends the Code to simplify the provisions relating to the defences of property and persons.

Bill C-26 was referred to the committee by the Senate on May 15 of this year. This is our fourth meeting on the bill. We will be concluding our public hearings and proceeding to clause-by-clause consideration after today. These hearings are open to the public, also available via webcast on www.parl.gc.ca. You can find more information on the schedule of witnesses on the website under "Senate committees."

Our first panel begins with David Chen, Owner, Lucky Moose Food Mart and his lawyer, Ms. Chi-Kun Shi. As many of you may be aware, Mr. Chen was involved in the very high profile incident at his store in Toronto in May 2009. Joseph Singleton and Marilyn Singleton were also involved in a well-known case that occurred on their property in Taber, Alberta in May 2010. Mr. Alex Scholten is the President of the Canadian Convenience Stores Association, which represents over 31,000 members across Canada, including major chains and independent convenience store operators, gas vendors and food retailers.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 6 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, à qui a été renvoyé le projet de loi C-26, Loi modifiant le Code criminel (l'arrestation par des citoyens et moyens de défense relativement aux biens et aux personnes), se réunit ce jour à 16 h 15 pour examiner le projet de loi.

Le sénateur Bob Runciman (*président*) occupe le fauteuil.

[*Note de la rédaction : une partie des témoignages a été présentée par l'intermédiaire d'un interprète en mandarin*]

[*Traduction*]

Le président : Bonjour et bienvenue à tous, y compris aux membres du public qui regardent la séance du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles d'aujourd'hui sur le réseau de télévision CPAC.

Nous poursuivons aujourd'hui notre étude du projet de loi C-26, Loi modifiant le Code criminel (l'arrestation par des citoyens et moyens de défense relativement aux biens et aux personnes). Ce projet de loi a été introduit une première fois devant la Chambre des communes le 22 novembre de l'année dernière. Le résumé du projet de loi énonce qu'il :

... modifie le Code criminel afin de permettre au propriétaire d'un bien ou à la personne en ayant la possession légitime, ainsi qu'à toute personne qu'il autorise, d'arrêter dans un délai raisonnable toute personne qu'il trouve en train de commettre une infraction criminelle sur le bien ou relativement à celui-ci. Le projet de loi modifie également le Code criminel afin de simplifier les dispositions afin de simplifier les dispositions relatives à la défense des biens et des personnes.

Le projet de loi C-26 a été renvoyé au comité par le Sénat le 15 mai de cette année. C'est la quatrième séance que nous consacrons au projet de loi. Nous allons terminer nos audiences publiques et nous passerons à l'étude article par article à partir de demain. Ces audiences sont publiques et peuvent également être regardées par webdiffusion sur le site www.parl.gc.ca. Vous trouverez d'autres informations sur le calendrier des témoins sur le site web, sous la rubrique « Comités du Sénat ».

Notre premier groupe de témoins comprend David Chen, propriétaire du Lucky Moose Food Mart et son avocate, Mme Chi-Kun Shi. Comme la plupart d'entre vous le savent, M. Chen a été impliqué dans un incident très médiatisé dans son magasin de Toronto en mai 2009. Joseph Singleton et Marilyn Singleton ont également été impliqués dans une affaire bien connue qui est survenue sur leur propriété à Taber, en Alberta, en mai 2010. M. Alex Scholten est le président de l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation, qui représente plus de 31 000 membres au Canada, notamment des grandes chaînes de magasins, des exploitants de dépanneurs indépendants, des vendeurs d'essence et des détaillants de produits alimentaires.

I assume the three groups have opening statements or comments you would like to make at the outset.

Chi-Kun Shi, Lawyer, as an individual: Honourable senators, I will focus my submissions on clause 3 of Bill C-26, which amends section 494(2) of the Criminal Code, or the so-called “citizen’s arrest provision.” I am a lawyer and spend most of my practice in civil litigation, far away from the criminal courts. However, in 2009 I became involved in the public discourse about a citizen’s right to arrest after Mr. Chen’s incident. I had the opportunity to speak to many store owners and debate issues in an open forum and with the media in both the English and Chinese languages.

Throughout these discussions, two points emerged. First, that Canadians categorically reject a law that protects a criminal and condemns the victim. It offends their sense of right and wrong. Second, that Canadians are concerned that citizen reactivism is incompatible with our government’s role in our lives. The proposed amendment to the Criminal Code before the committee today — in particular clause 3 of Bill C-26 — has fundamental implications as it attempts to recalibrate not only the competing rights between criminals and victims, but also the perceived competing roles of government and citizenry in the protection of our communities.

I should state outright that I support these amendments as a sensible first step of hopefully more that Parliament will take to further recalibrate our law. The proposed amendment eliminates the current unworkable restriction which limits the citizen’s arrest to the very narrow window of time when criminals are in the process of committing the crime. In Mr. Chen’s case, because he arrested the shoplifter an hour after the crime was committed, the police denied him the citizen’s arrest defence.

What took place after that was dramatic. The system turned the essential elements of an arrest, any arrest, into serious charges of kidnapping and forcible confinement and turned the victim into a serious alleged criminal. The laying of serious charges immediately triggers penal consequences.

In Mr. Chen’s case, he was held overnight in jail and had to go through a bail hearing in court the next day before he was released. Most shoplifters will not spend a night in jail even if they are convicted.

Therefore, the Criminal Code imposes harsher penalties on illegal citizen’s arrest than on shoplifting. Bill C-26 will not change that.

I submit therefore, that more must be done to address this imbalance between how we treat a criminal on the one hand, and the store owner who is only trying to defend his livelihood.

J’imagine que ces trois groupes souhaitent présenter des déclarations préliminaires ou des commentaires pour commencer.

Chi-Kun Shi, avocate, à titre personnel : Sénateurs, je vais axer mes commentaires sur l’article 3 du projet de loi C-26, qui modifie le paragraphe 494(2) du Code criminel, ce que l’on appelle la « disposition relative à l’arrestation par un particulier ». Je suis avocate et je pratique principalement dans le domaine civil, bien loin des tribunaux pénaux. En 2009, je suis intervenue dans le débat public au sujet du droit des particuliers en matière d’arrestation qu’a suscité le cas de M. Chen. J’ai parlé à de nombreux propriétaires de magasins et abordé ces questions publiquement et dans les médias aussi bien en anglais qu’en chinois.

Il est ressorti deux points de toutes ces discussions. Premièrement, les Canadiens rejettent catégoriquement toute disposition qui protège le criminel et condamne la victime. Cela va à l’encontre de leur sens du bien et du mal. Deuxièmement, les Canadiens se demandent pourquoi l’intervention des citoyens n’est pas compatible avec le rôle que joue le gouvernement dans nos vies. Le projet de modification au Code criminel soumis au comité aujourd’hui — en particulier l’article 3 du projet de loi C-26 — a des répercussions fondamentales parce qu’il tente de rééquilibrer non seulement les droits des criminels et des victimes, droits qui s’opposent, mais également les rôles apparemment antagonistes du gouvernement et du public dans la protection de nos collectivités.

Je dois dire dès le départ que j’appuie ces modifications parce qu’elles constituent une première mesure judicieuse et que le Parlement va, je l’espère, en prendre beaucoup d’autres pour rééquilibrer notre droit. La modification proposée supprime la restriction actuelle qui est impraticable parce qu’elle limite le pouvoir d’arrestation du particulier à une fenêtre d’opportunité très étroite, à savoir le moment où le criminel est en train de commettre l’infraction. Dans le cas de M. Chen, il a arrêté le voleur à l’étalage une heure après la perpétration du crime et la police lui a refusé le moyen de défense fondée sur le pouvoir des citoyens en matière d’arrestation.

La suite a été dramatique. Le système a transformé les éléments essentiels de l’arrestation, de n’importe quelle arrestation, en des accusations très graves d’enlèvement et de séquestration et a fait de la victime un grand criminel. Le dépôt d’accusations graves a immédiatement des conséquences pénales.

Dans le cas de M. Chen, il a passé la nuit en prison et a dû assister à une enquête sur cautionnement devant le tribunal le lendemain avant d’être remis en liberté. La plupart des voleurs à l’étalage ne passent pas la nuit en prison même s’ils sont condamnés.

Le Code criminel impose donc des peines plus sévères en cas d’arrestation illégale par un particulier que pour un vol à l’étalage. Le projet de loi C-26 ne modifiera pas cette situation.

C’est la raison pour laquelle j’estime qu’il faut faire davantage pour corriger ce déséquilibre entre la façon dont nous traitons un criminel d’un côté et de l’autre, le propriétaire de magasin qui ne

Serious considerations must be given to further amendments in order to provide victims of crime more space between undertaking a picture perfect legal citizen's arrest and suddenly becoming an alleged kidnapper. Another way to provide the victims of crime more protection is through the enforcement stage.

Although rarely invoked, Parliament does have the ultimate executive authority over the implementation of the Criminal Code. It should be more willing to exercise this authority in order to provide leadership, at the prosecutorial level, to the provinces and extend support to victims who find themselves caught by a system that can still turn against them on a dime.

During many debates, opponents of rights of citizen's arrest characterize it as "vigilante justice." Essentially, these opponents equate citizen's activism with anarchy. To some extent, the Criminal Code's harsh treatment of store owners also reflects this view. It reflects the government's unease about trusting Canadians to participate in the safeguarding of our communities. The debate surrounding citizen's arrest is an opportunity to re-examine the role that every Canadian should play in our community, and the partnership that we must engage in with our government in order to build a strong Canada.

I will always remember a store owner who told me that after he caught a shoplifter and waited for the police to come. He was more scared than the shoplifter as to what the police may do to each of them. This is wrong and it must change.

In Chinese, the word "democracy" is made up of two characters: One that means "citizen" and another that means "decide." Bill C-26 is a step in that right direction.

The Chair: Mr. Chen, do you wish to make a statement?

[Interpretation]

David Chen, Owner, Lucky Moose Food Mart, as an individual: My name is David Chen. I am the owner of Lucky Moose Food Mart. When I found someone was stealing from me, I had to call the police to come and arrest those shoplifters, but sometimes the shoplifters might run away.

Usually, they are repeat offenders and come to my store. They know as soon as they run away that the police will have a hard time finding them, locating them. Under the circumstances, usually if we have to call the police and wait for them to show up, if the thieves should hit us or kick us, the owner of the store or the employees may use some kind of non-excessive force to stop the kicking and hitting by the shoplifters. We believe the law should be on the side of the employees and owners of the stores because

fait que défendre son moyen de subsistance. Il convient d'envisager sérieusement d'introduire d'autres modifications pour donner aux victimes d'un crime plus de protection entre le moment où le particulier effectue une arrestation idéale et celui où ce particulier devient tout à coup un prétendu ravisseur. Une autre façon de renforcer la protection des victimes du crime serait d'agir autrement à l'étape de l'application de la loi.

Le Parlement l'invoque rarement mais il possède en réalité le pouvoir suprême en matière de mise en œuvre du Code criminel. Il devrait être davantage enclin à l'exercer pour indiquer la voie à suivre aux poursuivants, aux provinces et appuyer davantage les victimes qui se trouvent prises dans un système qui peut se retourner contre elles en une seconde.

Pendant les nombreux débats auxquels j'ai participé, les opposants au droit des citoyens en matière d'arrestation le qualifiaient de « justice privée ». Pour l'essentiel, ces opposants estiment que l'intervention des citoyens constitue de l'anarchie. Dans une certaine mesure, le traitement sévère que le Code criminel accorde aux propriétaires de magasin reflète également ce point de vue. Il reflète le malaise du gouvernement qui, par manque de confiance, ne souhaite pas voir les Canadiens participer à la protection de leur société. Le débat que soulève l'arrestation par un particulier offre la possibilité de revoir le rôle que tous les Canadiens devraient jouer dans notre société et du partenariat que nous devons construire avec notre gouvernement si nous voulons faire du Canada un pays plus fort.

Je n'oublierai jamais le propriétaire de magasin qui m'a déclaré qu'après avoir attrapé un voleur à l'étalage et en attendant l'arrivée de la police, il avait plus peur que le voleur de ce que les policiers allaient leur faire. Cela n'est pas bien et cela doit changer.

En chinois, le mot « démocratie » est composé de deux caractères : le premier veut dire « citoyen » et l'autre veut dire « décider ». Le projet de loi C-26 est un pas dans la bonne direction.

Le président : Monsieur Chen, voulez-vous faire une déclaration?

[Traduction de l'interprétation]

David Chen, propriétaire, Lucky Moose Food Mart, à titre personnel : Je m'appelle David Chen. Je suis propriétaire du magasin Lucky Moose Food Mart. Lorsque je voyais quelqu'un qui me volait, il fallait que je demande à la police de venir et d'arrêter ces voleurs à l'étalage, mais il arrivait parfois que les voleurs s'échappent.

Habituellement, ce sont des récidivistes et ils reviennent dans mon magasin. Ils s'enfuient parce qu'ils savent fort bien que la police aura du mal à les retrouver et à les retracer. Dans ces circonstances, habituellement, si nous devons appeler les policiers et attendre leur arrivée, si les voleurs nous frappent ou nous donnent des coups de pied, le propriétaire du magasin ou les employés peuvent utiliser un certain degré de force pour empêcher les voleurs à l'étalage de les frapper ou de leur donner des coups

the shoplifters are the offenders, the criminals. Only by doing so can we ensure that the owners of the stores, the employees and the associates of the stores can be truly protected by the law and that the shoplifters will not run rampant without any associated criminality.

The current version of the criminal law says that when there is a confrontation between the owner of the store and the shoplifter, the interest of the shoplifter is much more protected than the interests and the rights of the shop owners. Therefore, the shop owners may have to spend a lot of time and money on the defence. If you do not want to spend too much money or time on this, then the shop owners will have to suck it up, basically.

This created a lot of inconvenience and hardship on the part of the shop owners and the shop associates. Those shop owners who have such an experience, when they encountered situations, they sometimes let it go because it is not worth the time and effort to do anything, and they will just write off the merchandise that has been stolen. Then, as a result, there will be more and more thieves and shoplifters coming to their shops to shoplift and steal.

The shop owners face shoplifters very often in their day-to-day operation because we face a lot of customers. It is hard for us to swallow the fact that they come and repeatedly steal from us. If this is the way it goes, we simply cannot run a business.

Let me give an example. If someone comes to your house and steals an apple from you every day, one of these days you will be angry over the fact that one apple is stolen every day from you. I have a customer. He stole something yesterday and came to the store again today. I told him that we know he stole something from us yesterday, and he said, "Well, I did not steal from you today, so what are you going to do about it?"

Every day we have to face such challenges and difficulties, so we hope this can be resolved as soon as possible. I thank you for your attention.

[English]

Joseph Singleton, as an individual: We would like to thank the committee for the invitation to appear before you. We feel honoured to be part of helping to change laws for all Canadians. As a homeowner who has been the victim of a break and enter and then later charged with assaulting the intruder, I am glad to see our government is taking steps to protect the rights of homeowners.

de pied. Nous pensons que le droit devrait être du côté des employés et des propriétaires de magasin parce que ce sont les voleurs à l'étalage qui sont les délinquants, les criminels. Ce n'est qu'en agissant de cette façon que les propriétaires de magasin, les employés et les collaborateurs seront véritablement protégés par le droit et que les voleurs à l'étalage ne sévissent pas en échappant à toute responsabilité criminelle.

Selon la version actuelle de notre droit pénal, lorsqu'il y a un affrontement entre le propriétaire du magasin et le voleur à l'étalage, les droits du voleur à l'étalage sont beaucoup mieux protégés que ceux du propriétaire de magasin. C'est pourquoi il arrive que les propriétaires doivent dépenser beaucoup de temps et d'argent pour se défendre devant les tribunaux. S'il ne veut pas consacrer trop de temps ou d'argent à ce genre de situation, alors le propriétaire doit tout simplement s'abstenir de faire quoi que ce soit.

Cette situation est très délicate pour les propriétaires de magasin et leurs collaborateurs. Les propriétaires qui ont vécu ce genre de choses, lorsqu'ils ont rencontré ces situations, décident parfois de ne pas intervenir parce que cela ne vaut pas la peine ni l'effort de faire quoi que ce soit et ils inscrivent simplement du côté des profits et pertes les marchandises volées. L'effet de tout cela est que le nombre des voleurs et des voleurs à l'étalage qui viennent les dévaliser ne pourra qu'augmenter.

Les propriétaires de magasin sont très souvent confrontés à des voleurs à l'étalage dans leurs activités quotidiennes parce que nous avons beaucoup de clients. Il nous est difficile d'accepter le fait que ces personnes puissent venir régulièrement nous voler nos produits. Si c'est la façon qu'il faut agir, alors nous ne pourrions pas exploiter notre entreprise.

Je vais vous donner un exemple. Si quelqu'un vient chez vous voler une pomme tous les jours, à un moment donné, vous allez vous mettre en colère à cause du fait que l'on vous vole une pomme tous les jours. J'ai un client. Il a volé quelque chose hier et il est revenu au magasin aujourd'hui. Je lui ai dit que nous savions qu'il nous avait pris quelque chose hier et il a répondu : « Et bien, je ne vous ai rien volé aujourd'hui, alors qu'est-ce que vous allez faire? »

Nous devons faire face tous les jours à ce genre de problèmes et de difficultés; c'est pourquoi nous espérons que ce genre de situation sera réglé le plus tôt possible. Je vous remercie de votre attention.

[Traduction]

Joseph Singleton, à titre personnel : Nous remercions le comité de nous avoir invités à comparaître devant vous. Nous sommes honorés d'avoir contribué à changer des lois qui touchent tous les Canadiens. En tant que propriétaire d'une maison et victime d'une introduction par effraction qui a été par la suite accusé d'avoir agressé l'intrus, je suis heureux de voir que notre gouvernement prend des mesures pour protéger les droits des propriétaires.

Though I welcome the amendments to the current Criminal Code through Bill C-26, I feel that undefined grey areas still exist. Concerning the proposed citizen's arrest and self-defence amendments, an individual's instinctive reaction has not been addressed. It must be expected that, upon hearing a startling noise or seeing something out of the ordinary, a concerned citizen or homeowner would instinctively investigate to protect their property, to quell curiosity or for no other reason than to eliminate frivolous calls to police.

Also, these citizens and homeowners would instinctively arm themselves with something for self-protection. This may not necessarily be a firearm but rather anything nearby at the time: a golf club, a baseball bat, a broom, et cetera. These instinctive acts would most certainly be expected of those homeowners residing in a rural community since, more often than not, they would encounter a predatory animal rather than a person.

With respect to self-defence, is this homeowner then regarded as the aggressor when confronting a suspected criminal? Would a cause-and-effect rule then be the determining factor in charges being laid against the homeowner, whereas upon seeing the homeowner holding something, the suspected criminal uses force against the homeowner, leading the homeowner to use greater force to protect himself?

I feel that grey areas such as these need to be refined to prevent homeowners and citizens from being unjustly charged and prosecuted for merely protecting themselves, their family and their property. As my wife Marilyn and I lived through this unjust persecution firsthand, we realized the great financial hardship and emotional stress caused by these very serious assault charges. The rights of the homeowner must be put first and foremost above those of the criminal, as the homeowner did not set out to do anything wrong and the criminal did.

We did not receive one bit of negative feedback from anyone in our community but rather comments of disgust at a system that would charge a person for protecting his family and property. We also heard numerous comments of "the laws are wrong and need to be changed" from everyone — from the average person on the street to respected members of the community to law enforcement officials.

I look forward to seeing Bill C-26 passed into law, and hopefully our police and prosecutors will be able to use these new amendments to prevent the courts from having to figure it out, as the costs are quite enormous and lead to the victimized homeowner accepting a plea bargain for fear of financial ruin. Canadians must be able to feel safe in their homes. I am confident

J'appuie les modifications apportées au Code criminel actuel grâce au projet de loi C-26, mais j'estime qu'il demeure encore de nombreuses zones grises. Pour ce qui est des modifications proposées au pouvoir d'arrestation du particulier et de la légitime défense, la réaction instinctive d'un particulier n'a pas été prise en compte. Il est prévisible que, lorsqu'un citoyen ou un propriétaire entend un bruit anormal ou voit quelque chose de bizarre, il va instinctivement regarder ce qui se passe pour protéger sa maison, pour satisfaire sa curiosité, voire même pour éviter d'appeler sans raison la police.

Il y a également le fait que ces citoyens et propriétaires vont instinctivement prendre quelque chose pour s'armer et se protéger. Ce n'est pas toujours une arme à feu mais plutôt ce qui se trouve à portée de la main : un bâton de golf, une batte de baseball, un balai, par exemple. On peut s'attendre certainement à ce que les propriétaires qui résident dans une communauté rurale aient ces gestes instinctifs parce que bien souvent ils vont faire face à un animal prédateur plutôt qu'à un humain.

Pour ce qui est de la légitime défense, est-ce que ce propriétaire doit être considéré comme l'agresseur lorsqu'il affronte quelqu'un qu'il soupçonne d'être un criminel? La notion de cause à effet deviendrait-elle alors le facteur déterminant dans le dépôt d'accusations contre le propriétaire d'une maison, puisque, lorsqu'il voit le propriétaire tenir quelque chose à la main, le supposé criminel utilise la force contre celui-ci, ce qui amène le propriétaire à utiliser une force plus grande pour se protéger?

J'estime que les zones grises comme celles-ci doivent être précisées pour empêcher que les propriétaires et les citoyens soient injustement accusés et poursuivis alors qu'ils n'ont fait que se protéger, protéger leur famille et leurs biens. Ma femme Marilyn et moi avons vécu personnellement ce genre de poursuites injustes, et nous avons connu les graves difficultés financières ainsi que le stress considérable qu'entraînent ces très graves accusations d'agression. Il ne faut pas hésiter à donner la priorité aux droits du propriétaire par rapport à ceux du criminel, puisque le propriétaire n'avait aucune intention de mal agir alors que c'était le cas du criminel.

Personne dans notre communauté ne nous a fait de commentaires le moins négatifs, mais plutôt des commentaires qui reflétaient un sentiment de dégoût à l'égard d'un système qui accuse la personne qui ne fait que protéger sa famille et ses biens. Nous avons entendu de nombreuses personnes dire : « Les lois sont mal faites et il faut les changer. » Tous, depuis le citoyen ordinaire jusqu'au membre respecté de la collectivité et jusqu'aux agents d'application de la loi ont fait ce genre de remarque.

J'ai hâte que le projet de loi C-26 soit adopté et j'espère que nos policiers et nos poursuivants pourront utiliser ces nouvelles modifications pour empêcher les tribunaux d'avoir à trancher ces questions, parce que les coûts qui y sont associés sont très élevés et incitent le propriétaire victimisé à accepter un marchandage de plaidoyer pour éviter une catastrophe financière. Les Canadiens

that our government holds this feeling of safety in the highest regard.

One of the hardest things I ever had to do was answer questions from my young grandchildren and try to explain why their grandfather was in trouble for protecting their grandmother. When even young children can see the laws are not right, it is definitely time for change.

Marilyn Singleton, as an individual: At the time of our home invasion, I would never have dreamed that Joe would have been charged for possibly saving my life. If he had not taken action, it is possible he would have had to explain to our children and grandchildren why he did not protect their mother and grandmother. He would have blamed himself for not reacting.

I am thankful he was able to stop the intruder from possibly ramming through our garage door. Living through months of dealings with lawyers and the courts has left me disillusioned with the legal system. I watched repeat offenders get off with slaps on the wrist while our lives were turned upside down by a system that would prosecute the innocent, victimized homeowner. The emotional stress and the financial strain are factors we have to live with even today.

My hope is that the laws regarding self-defence will protect every Canadian from having to experience the injustice we went through.

The Chair: Thank you both. Mr. Scholten?

Alex Scholten, President, Canadian Convenience Stores Association: My name is Alex Scholten and I am President of the Canadian Convenience Stores Association. Our association represents and advocates on behalf of the more than 25,000 convenience store operators in this country. That would include all levels of the industry, from the chains down to the mom-and-pop corner stores we call “independents.”

Our association very much appreciates the opportunity to speak before this honourable committee on the changes proposed to the citizen's arrest provisions found in section 494(2) of the Criminal Code.

Convenience stores are the true definition of small business in Canada. As an industry, we employ over 185,000 Canadians, but as individual businesses, each store employs on average only about seven people. Rarely are there more than two employees working at any one time, and most convenience stores simply cannot afford to or are not profitable enough to justify employing more people at once.

Our association does annual benchmarking surveys on the industry, and we have found that the average convenience store net margin before taxes is between 1 and 1.5 per cent. These are

doivent pouvoir se sentir en sécurité chez eux. Je suis convaincu que notre gouvernement accorde une très grande importance à ce sentiment de sécurité.

Une des choses les plus difficiles que j'ai eues à faire a été de répondre aux questions de mes petits-enfants et d'essayer de leur expliquer pourquoi leur grand-père avait des problèmes parce qu'il avait voulu protéger leur grand-mère. Lorsque même de jeunes enfants disent que les lois sont mal faites, il est certain que le moment est venu de les changer.

Marilyn Singleton, à titre personnel : Au moment où quelqu'un est entré chez nous, je n'aurais jamais pensé que Joe pourrait être accusé de m'avoir peut-être sauvé la vie. S'il n'avait rien fait, il aurait peut-être été obligé d'expliquer à nos enfants et à nos petits-enfants pourquoi il n'avait pas protégé leur mère et leur grand-mère. Il se serait reproché de n'avoir rien fait.

Je lui suis reconnaissante d'avoir réussi à arrêter l'intrus qui s'apprêtait à défoncer notre porte de garage. Pendant des mois, nous avons fréquenté des avocats et des juges et j'ai perdu toutes mes illusions au sujet de notre système juridique. J'ai constaté que les récidivistes s'en tiraient sans être pratiquement sanctionnés alors que nos vies ont été bouleversées par un système qui poursuit un propriétaire innocent et victimisé. Le stress émotionnel et les difficultés financières sont des éléments que nous vivons encore aujourd'hui.

J'espère que les règles en matière de légitime défense vont éviter aux Canadiens de connaître l'injustice que nous avons vécue.

Le président : Merci à tous deux. Monsieur Scholten?

Alex Scholten, président, Association canadienne des dépanneurs en alimentation : Je m'appelle Alex Scholten et je suis le président de l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation. Notre association représente plus de 25 000 exploitants de dépanneurs au Canada et a pour mission de défendre leurs intérêts. Cela englobe tous les niveaux de l'industrie, depuis les magasins à succursales jusqu'aux petits dépanneurs du coin que nous appelons « les indépendants ».

Notre association apprécie beaucoup d'avoir la possibilité de s'adresser au comité au sujet des modifications que l'on propose d'apporter aux dispositions relatives à l'arrestation par un particulier que l'on retrouve au paragraphe 494(2) du Code criminel.

Les dépanneurs sont vraiment par définition les petites entreprises au Canada. En tant qu'industrie, nous employons plus de 185 000 Canadiens mais chaque petite entreprise, chaque magasin emploie en moyenne environ sept personnes seulement. Il y a rarement dans ces magasins plus de deux employés qui travaillent en même temps et la plupart des dépanneurs n'ont tout simplement pas les moyens, parce qu'ils ne sont pas suffisamment rentables, d'employer davantage de personnel.

Notre association procède chaque année à des enquêtes d'étalonnage dans notre industrie et nous avons constaté que le dépanneur moyen dégage une marge nette avant impôts qui

extremely tight margins to operate under. As a result, convenience store retailers do not have the resources to pay for trained loss prevention officers or private security guards in order to combat shoplifting or theft. The owner-operator typically works very long hours just to make ends meet.

For ordinary Canadians, the likelihood of your property being stolen is fortunately not an everyday occurrence, but for convenience store owners, it is a constant preoccupation.

By virtue of the long hours of operation and the number of customers that we serve daily — over 10 million Canadians visit convenience stores on a daily basis — shoplifting and theft arise constantly. The Retail Council of Canada estimates that losses due to theft at small businesses, like convenience stores, are approximately 1.5 per cent of net sales. In case you were paying attention to my previous number on the net margins, it is about the same as what the net margins are for owners and operators.

Given the extremely small profit margins, convenience store owners must be diligent and aware of everything that is happening in their store in order to prevent theft and remain profitable, which is not an easy task for a limited number of employees.

As an association, we do not encourage convenience store owners or their employees to take the law into their own hands. The police must be the first line of defence. However, the police are not available at every street corner, and shoplifting is certainly not a high-priority offence. Therefore, retailer involvement is very likely.

Given that it is often a matter of their economic survival, retailers will protect their property from being stolen by taking matters into their own hands and making a citizen's arrest and detaining a shoplifter until police arrive if they have no other satisfactory alternative. The existing citizen's arrest provisions are too narrow to prevent the victims of shoplifting or theft, the retailers, to become re-victimized, as illustrated by Mr. Chen's case. We do not want to see hard-working small business owners re-victimized, as Mr. Chen was, and our association strongly supports the modest changes proposed to the citizen's arrest provisions found in Bill C-26 to allow citizens some leeway.

The Chair: Thank you. We will begin our questions. We have until 5:15. Hopefully every member of the committee will be given an opportunity to ask a question or two. We will begin with the deputy chair of the committee, Senator Fraser.

Senator Fraser: You are telling me to be brief.

représente entre 1 et 1,5 p. 100 du chiffre d'affaires. Ce sont des marges extrêmement réduites. C'est pourquoi les petits dépanneurs n'ont pas les moyens d'embaucher des agents de prévention des pertes ou des agents de sécurité ayant reçu une formation dans ce domaine pour lutter contre le vol à l'étalage ou le vol simple. Le propriétaire exploitant travaille habituellement de nombreuses heures pour joindre les deux bouts.

Il n'y a pas beaucoup de Canadiens qui craignent tous les jours qu'on leur vole des biens mais pour les propriétaires de dépanneur, c'est une préoccupation constante.

À cause de nos longues heures d'ouverture et du nombre des clients que nous servons tous les jours — plus de 10 millions de Canadiens se rendent chaque jour dans les dépanneurs —, le vol à l'étalage et le vol sont des infractions courantes. Le Conseil canadien du commerce de détail estime que les pertes dues aux vols dans les petites entreprises, comme les dépanneurs, représentent environ 1,5 p. 100 du chiffre d'affaires net. Si vous avez bien écouté le chiffre que je viens de vous fournir au sujet des marges nettes, vous saurez que cela représente exactement la marge nette des propriétaires et exploitants.

Avec des marges bénéficiaires aussi réduites, les propriétaires de dépanneurs doivent être attentifs et surveiller tout ce qui se passe dans leur magasin pour empêcher les vols et continuer à faire des bénéfices, ce qui n'est pas une tâche facile avec un personnel réduit.

Notre association n'encourage pas les propriétaires de dépanneurs ou leurs employés à se faire justice eux-mêmes. C'est la police qui doit être la première ligne de défense. Néanmoins, il n'y a pas des policiers à tous les coins de rue et il faut admettre que le vol à l'étalage n'est pas une infraction très prioritaire. C'est pourquoi il est fréquent que les détaillants interviennent dans ce genre de situation.

Étant donné qu'il s'agit bien souvent de leur survie économique, les détaillants vont empêcher qu'on leur vole leurs marchandises en prenant les choses en main, en procédant à une arrestation et en détenant le voleur à l'étalage jusqu'à ce que la police arrive, s'il n'y a pas d'autre solution satisfaisante. Les dispositions actuelles en matière d'arrestation par un particulier sont bien trop étroites pour que les victimes du vol ou du vol à l'étalage, les détaillants, ne soient pas victimisés eux-mêmes, comme l'illustre très bien le cas de M. Chen. Nous ne voulons pas que les propriétaires de petites entreprises qui travaillent beaucoup soient victimisés une deuxième fois, comme M. Chen l'a été, et notre association appuie fortement les modestes changements que le projet de loi C-26 se propose d'apporter à la disposition relative à l'arrestation par un citoyen et qui a pour but de donner aux citoyens une certaine latitude.

Le président : Merci. Nous allons passer aux questions. Nous avons jusqu'à 17 h 15. J'espère que tous les membres du comité auront la possibilité de poser une ou deux questions. Nous allons commencer par la vice-présidente du comité, le sénateur Fraser.

Le sénateur Fraser : Vous me demandez d'être brève.

Thank you all very much for being here. Your testimony is very important for us to hear, and I know we are all very grateful to you for having made it to Ottawa to speak to us.

My first question would be for Ms. Shi. As I understand Mr. Chen's case, Mr. Chen's famous case — you are really about as famous as is possible for a shop owner to be in Canada, Mr. Chen — the key reason why he was charged with assault and forcible confinement was because after he and his friends had apprehended the shoplifter they had to do something. So what did they do? They tied him up and put him in the back of a van, and indeed the van was starting to drive off at the point that the police arrived.

Is it your understanding that, under this bill, that conduct would be legal?

Ms. Shi: That is an excellent question, and unfortunately the answer, I believe, is no. When Mr. Chen was first charged, the police accounting as to why they would charge him was really based on the fact that the arrest was made an hour late. I always thought that was the point. As Mr. Chen's advocate outside the criminal court — I did not handle his criminal proceedings — the focus of our lobbying was: How can it be that you can arrest someone an hour later? Then, at Mr. Chen's trial, which I attended, the prosecutor's focus was on the issue of excessive force.

Throughout the hearing, there was a lot of evidence and debate as to whether excessive force was used. I sat there and listened to it myself asking always, every step of the way: What would the police have done?

If when trying to arrest someone that person starts running away, you will chase, no? If you have a cruiser available, the cruiser will chase. When you catch that person and that person is kicking and struggling, you will put the handcuffs on. In Mr. Chen's case, they used some twine because they actually do not dream about apprehending people in their daily routine and have no handcuffs. After you put the handcuffs or twine on and the person is still struggling, what do you do? If you leave him struggling on the street, he could bang his head, get hurt, hurt someone else and they will be held to pay too. What did they do? One of his store employees had just returned after delivering goods and hence the van was there. They put him in the van. They meant to drive him to the store and wait for the police.

I cannot for the life of me understand at which point the force was excessive in the sense that police would not have done it. Police are supposed to be highly trained professionals and we are supposed to trust law enforcement exclusively.

Merci à tous d'être venus. Il est très important que nous entendions vos témoignages et je sais que nous vous sommes tous reconnaissants d'être venus à Ottawa pour nous parler.

Ma première question s'adresse à Mme Shi. D'après ce que je sais du cas de M. Chen, la célèbre affaire *Chen* — je peux vous dire, monsieur Chen, que vous êtes le propriétaire de magasin le plus célèbre du Canada —, la principale raison pour laquelle il a été accusé de voies de fait et de séquestration, c'est qu'après que lui et ses amis ont appréhendé le voleur, ils devaient faire quelque chose. Qu'ont-ils fait? Ils l'ont ligoté et placé à l'arrière d'une fourgonnette et, en fait, la fourgonnette était en train de démarrer au moment où les policiers sont arrivés.

Pensez-vous qu'avec ce projet de loi, ce comportement serait légal?

Mme Shi : C'est une excellente question mais malheureusement la réponse est, à mon avis, non. Lorsque M. Chen a été accusé au départ, les policiers ont expliqué qu'ils avaient porté des accusations contre lui parce que l'arrestation avait été effectuée une heure trop tard. J'ai toujours pensé que c'était là la raison. En qualité d'avocate de M. Chen à l'extérieur du tribunal pénal — je ne me suis pas occupée des poursuites pénales —, notre lobbying a principalement porté sur la question suivante : comment se fait-il que l'on puisse arrêter quelqu'un une heure après le fait? Par la suite, au moment du procès de M. Chen auquel j'ai assisté, le poursuivant a principalement parlé de la question de la force excessive.

Tout au cours du procès, il y a eu beaucoup de témoignages et de débats sur la question de la force excessive. J'étais assise là et j'écoutais tout cela en me demandant à chaque instant mais qu'aurait donc fait d'autre la police?

Si vous essayez d'arrêter quelqu'un et que cette personne s'enfuit, vous allez la poursuivre, n'est-ce pas? Si vous avez un véhicule à votre disposition, vous allez utiliser le véhicule pour la poursuivre. Lorsque vous arrêtez la personne et que cette personne se débat et vous donne des coups de pied, vous allez lui mettre des menottes. Dans le cas de M. Chen, ils ont utilisé un peu de ficelle parce qu'ils n'ont jamais pensé qu'ils auraient à arrêter quelqu'un au cours de leur travail quotidien et n'avaient pas de menottes. Si vous passez des menottes ou ligotez le voleur et que celui-ci se débat encore, que faites-vous? Si vous le laissez se débattre dans la rue, il pourrait se frapper la tête, se faire mal, heurter quelqu'un d'autre et il faudrait bien sûr payer pour tout cela. Qu'ont-ils fait? Un des employés du magasin revenait de livrer des marchandises et la fourgonnette se trouvait là. Ils l'ont placé dans la fourgonnette. Ils voulaient l'amener au magasin et attendre les policiers.

Il m'est tout à fait impossible d'imaginer à quel moment la force utilisée a été excessive dans le sens que les policiers n'auraient pas fait la même chose. Les policiers sont en théorie des professionnels très spécialisés et nous devrions nous en remettre exclusivement aux agents d'application de la loi.

It is of comfort to us in the end the system did acquit Mr. Chen. However, the question remains why he was charged to start with and what he had to go through to clear his name.

Senator Fraser: You do not think this bill addresses that issue?

Ms. Shi: No. I think until law enforcement's attitude changes, there is, as Mr. Scholten pointed out, still a lot of grey area. That is why in my submissions I point out — I know it is a rarely used authority — that perhaps Parliament ought to be more active and proactive in signalling to provinces, the Attorneys General of provinces, that they should have a policy about dealing with these situations that are more in line with Canadian values, our basic morality about right and wrong.

The other point I would like to add on this issue is the fact that Mr. Chen was charged with assault, concealed weapon — the box cutter that he uses every hour to open cartons — forcible confinement and kidnapping. The forcible confinement and kidnapping, I believe, was simply dropped without Mr. Chen ever being tried for it. I have never heard from the Attorney General's office as to how this came about that he was charged with such serious offences and yet were then just dropped. I did not hear that they unearthed any new evidence that made them change their mind. If there was no new evidence and the existing evidence was not sufficient to take it to trial, why was he charged to start with? There has never been any accounting. Those charges are important because those charges were the ones that led to his not being able to be released from the police station after he was charged and having to spend a night in jail. As I pointed out, that is a heavier penalty than most shoplifters would get after being convicted.

Senator Fraser: On the second round, I would like to put the same question to Mr. and Ms. Singleton. Do they think that this bill would protect their actions when they were confronted with a terrible situation? I know you will tell me that I do not have time now.

The Chair: I appreciate your cooperation.

Senator Di Nino: Welcome to all of you. It is a pleasure to have you appear before us.

I will address a question to the Singletons, if I may. Throughout the bill, we talk about the fact that the enforcement of laws is still the primary function and responsibility of police. Do you agree with that premise?

Mr. Singleton: Yes, I do. In our situation, the first thing that we did was to phone the police. Yet, it took approximately 20 to 30 minutes for the police to arrive at our house. I was not intending to mete out any vigilante justice or anything like that. I

Il est quelque peu réconfortant pour nous que le système ait finalement acquitté M. Chen. On peut quand même se demander pourquoi il a été décidé de l'accuser au départ et pourquoi il a dû vivre tout cela pour établir son innocence.

Le sénateur Fraser : Vous ne pensez pas que ce projet de loi règle ce problème?

Mme Shi : Non. Je pense que tant que les agents d'application de la loi ne changeront pas d'attitude, il y aura, comme l'a fait remarquer M. Scholten, encore beaucoup de zones grises. C'est la raison pour laquelle j'ai signalé dans mes observations — je sais que c'est un pouvoir que le Parlement utilise rarement — que le Parlement devrait peut-être prendre davantage d'initiatives et faire savoir aux provinces, aux procureurs généraux des provinces, qu'ils devraient adopter une politique à l'égard de ce genre de situations qui soit plus conforme aux valeurs canadiennes et à notre sens moral qui nous dit ce qui est bien et ce qui est mal.

L'autre élément que j'aimerais ajouter à ce sujet est que M. Chen a été accusé de voies de fait, de port d'arme dissimulée — le cutter qu'il utilise constamment pour ouvrir des caisses —, de séquestration et d'enlèvement. Les accusations de séquestration et d'enlèvement ont, je crois, tout simplement été retirées sans que M. Chen n'ait jamais été jugé pour cela. Personne du bureau du procureur général ne m'a jamais expliqué comment il se faisait qu'il avait été inculpé d'infractions aussi graves et que celles-ci avaient été ensuite retirées. Je n'ai pas entendu dire qu'ils avaient trouvé de nouvelles preuves qui les avaient fait changer d'idée. S'il n'y avait pas de nouvelles preuves et que les preuves existantes étaient insuffisantes pour justifier un procès, alors pourquoi a-t-il été accusé au départ? Cet aspect n'a jamais été expliqué. Ces accusations sont importantes parce que c'est à cause d'elles qu'il n'a pas été relâché de la station de police après qu'il ait été accusé et qu'il a dû passer la nuit en prison. Comme je l'ai mentionné, c'est une peine plus sévère que celle que la plupart des voleurs à l'étalage reçoivent s'ils sont condamnés.

Le sénateur Fraser : Au cours du deuxième tour de questions, j'aimerais poser la même question à M. et Mme Singleton. Pensez-ils que ce projet de loi justifierait leurs actions lorsqu'ils ont dû faire face à une situation terrible? Je sais que vous allez me dire que je n'ai pas le temps de la poser maintenant.

Le président : J'apprécie votre collaboration.

Le sénateur Di Nino : Bienvenue à tous. C'est un plaisir de vous avoir ici.

Je vais poser une question aux Singletons, si je peux. Le projet de loi mentionne régulièrement que l'application des lois est la principale fonction et responsabilité de la police. Êtes-vous d'accord avec ce principe?

M. Singleton : Oui, tout à fait. Dans notre cas, la première chose que nous avons faite a été d'appeler la police. Il a fallu quand même attendre 20 à 30 minutes pour que la police arrive chez nous. Je n'avais aucune intention de me faire moi-même

had merely stepped outside of our house, after hearing a noise, and seen the criminal in his vehicle. I told him to stay where he was and that the police were coming. He decided to flee and, in doing so, smashed into our car, then put his car into drive in what I believe was an attempt to ram through our garage door to escape. My wife was on the other side of the garage door calling 911, not knowing what was going on outside. I was in fear for her life, which is why I took the actions I did to stop him.

Senator Di Nino: Your first reaction, though, was to phone the police because it is their job, and we should get them to do this?

Mr. Singleton: Exactly.

Senator Di Nino: Mr. Chen, how big is your store?

[*Interpretation*]

Mr. Chen: Five thousand feet.

[*English*]

Senator Di Nino: How many employees do you have?

[*Interpretation*]

Mr. Chen: Only 11.

[*English*]

Senator Di Nino: How many days a week do you work?

[*Interpretation*]

Mr. Chen: Seven.

[*English*]

Senator Di Nino: I believe you acted because the offender was a repeat offender; is that correct?

[*Interpretation*]

Mr. Chen: At the time, he was going to escape. I told him to stop, to wait for the police. He started kicking and beating us, and we started to bind him, tie him up. We have a wagon, and we did not think it was safe to leave him on the street. Therefore, we put him in the wagon.

The previous day, we had a similar situation. We waited for four and a half hours. The police came, and it was too late. On that day, I did not know how long it would take the police to arrive. I could not wait for four and a half hours because we simply cannot afford that.

[*English*]

Senator Di Nino: You did phone the police first?

justice ou des choses de ce genre. J'étais simplement sorti de la maison, après avoir entendu un bruit, et j'ai vu le criminel dans son véhicule. Je lui ai dit de ne pas bouger et que la police allait arriver. Il a décidé de s'enfuir et il a alors heurté notre voiture, avant de passer une vitesse pour essayer, je crois, de défoncer notre porte de garage pour s'enfuir. Ma femme se trouvait de l'autre côté de la porte du garage en train d'appeler le 911, et ignorait ce qui se passait à l'extérieur. Je craignais pour sa vie et c'est la raison pour laquelle j'ai fait ce que j'ai fait pour l'empêcher de partir.

Le sénateur Di Nino : Votre première réaction a tout de même été d'appeler la police parce que c'est son travail et que nous devrions lui demander de le faire?

M. Singleton : Tout à fait.

Le sénateur Di Nino : Monsieur Chen, quelle est la taille de votre magasin?

[*Traduction de l'interprétation*]

M. Chen : Cinq mille pieds carrés.

[*Traduction*]

Le sénateur Di Nino : Combien avez-vous d'employés?

[*Traduction de l'interprétation*]

M. Chen : Onze seulement.

[*Traduction*]

Le sénateur Di Nino : Combien de jours par semaine travaillez-vous?

[*Traduction de l'interprétation*]

M. Chen : Sept.

[*Traduction*]

Le sénateur Di Nino : Je pense que vous êtes intervenu parce que ce délinquant était un récidiviste, est-ce bien exact?

[*Traduction de l'interprétation*]

M. Chen : À ce moment-là, il allait s'enfuir. Je lui ai dit de s'arrêter, d'attendre la police. Il a commencé à nous donner des coups de pied et à nous frapper et nous avons alors commencé à le ligoter, à l'entraver. Nous avons une fourgonnette et nous ne pensions pas que c'était une bonne idée de le laisser dans la rue. C'est pourquoi nous l'avons mis dans la fourgonnette.

Nous avons connu la veille une situation semblable. Nous avons attendu pendant quatre heures et demie. La police est arrivée mais c'était trop tard. Ce jour-là, je ne savais pas combien de temps il faudrait attendre que la police arrive. Je ne pouvais pas attendre pendant quatre heures et demie parce que nous ne pouvions tout simplement pas nous le permettre.

[*Traduction*]

Le sénateur Di Nino : Vous avez commencé par appeler la police?

[*Interpretation*]

Mr. Chen: Yes.

[*English*]

Senator Di Nino: Mr. Scholten, in your comments, you talked about the modest change to the Criminal Code. Do you think that the changes that we are making will help to protect the individuals who act in protection of their own property, families and themselves better than the current Criminal Code does today?

Mr. Scholten: Absolutely. I think Mr. Chen's case is an excellent example of that. Any additional flexibility given to convenience store owners or any shop owners would be a welcome change. I think it does certainly help.

Senator Baker: Thank you. I want to congratulate all of the witnesses for their excellent presentations, and I especially want to congratulate Mr. Chen for his actions and for making this law a reality because now this law will be known as the "Chen Law." That is normally the way we interpret the laws as being the reason for the amendments.

I am puzzled. I would like to ask a question of your lawyer, Mr. Chen. Ms. Shi, you mentioned that you are a civil litigator.

Ms. Shi: Yes.

Senator Baker: As I recall, you have also been involved in other cases that are not just civil. You have been involved in some famous cases.

Ms. Shi: Uncivil cases?

Senator Baker: Partially criminal, having to do with the deportation and so on of people facing serious criminal charges.

Ms. Shi: Yes.

Senator Baker: I congratulate you for your record on that.

Ms. Shi: Thank you.

Senator Baker: Here is what puzzles me about this: The offence for which Mr. Chen was charged is what we define as "hybrid" in nature.

Ms. Shi: Yes.

Senator Baker: In other words, it could be prosecuted by indictment or as a summary offence — a serious offence or a less serious offence. Now, the Criminal Code says — we have passed these amendments to the Criminal Code over the years — that when someone's identity has been established at the police station, when the police have told them why they were arrested and they know who they are and where to get them, they are released. That is what the Criminal Code says. If the officer making the arrest

[*Traduction de l'interprétation*]

M. Chen : Oui.

[*Traduction*]

Le sénateur Di Nino : Monsieur Scholten, vous avez parlé dans vos commentaires des changements mineurs apportés au Code criminel. Pensez-vous que les changements que nous allons introduire vont protéger les personnes qui agissent pour défendre leurs biens, leurs familles et eux-mêmes, mieux que le fait le Code criminel actuel?

M. Scholten : Absolument. Je pense que le cas de M. Chen est un excellent exemple de cela. Accorder une latitude supplémentaire aux propriétaires de dépanneurs ou de magasins est un changement très satisfaisant. J'estime qu'il va certainement être utile.

Le sénateur Baker : Merci. Je tiens à féliciter tous les témoins pour leurs excellents exposés et je tiens à féliciter particulièrement M. Chen pour ce qu'il a fait et pour être à l'origine de cette loi parce que désormais cette loi sera connue sous le nom de « Loi Chen ». C'est habituellement la façon dont nous interprétons les lois qui est à l'origine de modifications.

Je suis un peu perdu. J'aimerais poser une question à votre avocate, monsieur Chen. Madame Shi, vous avez déclaré que vous étiez spécialisée en contentieux civil.

Mme Shi : Oui.

Le sénateur Baker : Si je me souviens bien, vous vous êtes également occupée d'autres affaires qui n'étaient pas uniquement civiles. Vous avez participé à un certain nombre d'affaires célèbres.

Mme Shi : Des affaires non civiles?

Le sénateur Baker : En partie pénale, qui concernaient l'expulsion de personnes qui faisaient face à de graves accusations pénales.

Mme Shi : Oui.

Le sénateur Baker : Je vous félicite pour vos résultats dans ce domaine.

Mme Shi : Merci.

Le sénateur Baker : Voilà ce qui me trouble : l'infraction dont M. Chen a été accusé est ce que nous qualifions d'infraction « mixte ».

Mme Shi : Oui.

Le sénateur Baker : Autrement dit, elle peut donner lieu à des poursuites par voie d'acte d'accusation ou par voie de déclaration sommaire de culpabilité — une infraction grave ou une infraction moins grave. Mais le Code criminel énonce — nous avons adopté ces modifications au Code criminel au cours des années — que, lorsque l'identité de la personne est établie au poste de police, lorsque la police a donné les motifs de l'arrestation, qu'elle sait qui est cette personne et où la rejoindre, alors elle est relâchée.

does not release the person, then the superior officer must release the person when the superior officer is told by the arresting officer that the person is still detained.

It is only in matters of identification or in what are called “exigent circumstances involving other matters” that a person is held until the next day, and then the law says that you go before a judge within 24 hours. Then normally, with hybrid offences, the judge releases the individual on certain conditions.

Why was Mr. Chen held overnight?

Ms. Shi: My understanding was that, because the charges were so serious — specifically, the kidnapping and the forcible confinement — that he was not released from the police station and instead held overnight in a jail cell and released by the bail court the next day.

That is why I say that it is so important to improve the situation at the enforcement level. The law could never be black and white. If the law were black and white, we would not need judges. A computer could just spit out one plus one equals two. There will always be gray areas that require discretionary powers. It is so important, at the front-line, enforcement level, that police officers and the Crown understand that these store owners are not the enemy. They are often people who really do not know what else to do. Until we have an answer to the fact that the police cannot realistically get there in time to catch criminals, we should be a lot more sympathetic if the store owners do try to defend themselves and their property.

Senator Baker: What do you answer to someone who says to you, “Well, this new law that has been created for a citizen’s arrest goes beyond the powers of the police in the next section of the Criminal Code, 495(2), which says that the police can only arrest someone who is found in the commission of the offence, while the offence is taking place”? What do you answer to those people who make that claim that perhaps this law goes too far?

Ms. Shi: My answer to that is that the police are not the victims. The right to the property belongs to the person. If we have rights to our property, we must have the right to defend it.

The nature of the positions is totally different. Police are doing a job. In a sense, they are our agents. We hire them to protect us. However, the right to defend, ultimately, in my respectful submission, must belong to the people. I think it is possible that some police officers forget that. They think that the right to protect property belongs to them, that we work for them instead of the other way around. That is why they take a dim view, when

C’est ce que dit le Code criminel. Si le policier qui effectue l’arrestation ne remet pas la personne en question en liberté, alors le fonctionnaire responsable doit la mettre en liberté lorsque l’agent qui a procédé à l’arrestation informe le fonctionnaire responsable que la personne est toujours en détention.

Ce n’est que pour des questions d’identification ou dans des cas d’urgence que la personne est détenue jusqu’au lendemain et alors le Code précise qu’elle doit être conduite devant un juge dans les 24 heures. Ensuite, normalement, dans le cas des infractions mixtes, le juge remet en liberté la personne arrêtée à certaines conditions.

Pourquoi M. Chen a-t-il passé la nuit au poste de police?

Mme Shi : Je crois que c’est à cause de la gravité des accusations — plus précisément, à cause de l’enlèvement et de la séquestration — qu’il n’a pas été remis en liberté et qu’il a passé la nuit en prison dans une cellule du poste de police et relâché le lendemain après l’enquête sur cautionnement.

C’est la raison pour laquelle j’estime qu’il est très important d’améliorer la situation au niveau de l’application de la loi. Le droit n’est jamais blanc ou noir. Si le droit était blanc et noir, nous n’aurions pas besoin de juges. Un ordinateur pourrait facilement calculer qu’un plus un égale deux. Il y aura toujours des zones grises dans lesquelles il faut exercer des pouvoirs discrétionnaires. Il est vraiment très important que les policiers de première ligne, au niveau de l’application de la loi, et la Couronne comprennent que les propriétaires de magasins ne sont pas des ennemis. Ce sont bien souvent des gens qui ne savent vraiment pas quoi faire d’autre. Tant que nous n’aurons pas de solution qui tient compte du fait qu’il n’est pas réaliste de s’attendre à ce que la police arrive toujours à temps pour arrêter les criminels, nous devrions être beaucoup plus compréhensifs à l’égard des propriétaires de magasins qui essaient de se défendre et de défendre leurs biens.

Le sénateur Baker : Que répondez-vous à quelqu’un qui vous dit : « Eh bien, cette nouvelle loi qui concerne l’arrestation par un particulier accorde à ce dernier des pouvoirs supérieurs à ceux de la police dans la disposition suivante du Code criminel, le paragraphe 495(2), qui énonce qu’un policier ne peut arrêter un individu que s’il le trouve en train de commettre l’infraction, en flagrant délit »? Que dites-vous aux personnes qui affirment que cette loi va peut-être trop loin?

Mme Shi : Je répondrais que ce ne sont pas les policiers qui sont les victimes. C’est cette personne qui possède des droits à l’égard de ses biens. Si nous avons des droits sur nos biens, nous devons avoir le droit de les défendre.

Ces positions sont par nature tout à fait différentes. Les policiers font un travail. Dans un certain sens, ils sont nos mandataires. Nous retenons leurs services pour qu’ils nous protègent. Mais en fin de compte, je dirais toutefois qu’à mon avis, le droit de se défendre doit appartenir au citoyen. Je pense qu’il arrive que certains policiers l’oublient. Ils pensent que le droit de protéger les biens leur appartient, que nous travaillons

they see people like David taking proactive measures; they see it as an encroachment.

In my view, however, the police and citizens have to have a partnership. We must, as citizens, participate in the safeguarding of our community. Communities can never be safe without active participation of the citizens themselves. Shoplifting is a perfect example. Do we really believe that we will ever have the resources to have the police get there to catch a thief in the act?

The Chair: We will have to move on, Senator Baker.

Senator Baker: Good answers, Mr. Chair.

[Translation]

Senator Boisvenu: First, I thank you very much for your evidence. In my youth, my father had a corner store for seven or eight years, to raise eight children. One day, for a case of beer, a group of thugs beat him up and left him half dead. I understand very well, Mr. Chen, your concern; you wish that when criminals decide to commit this crime of theft for peanuts, the law says that this criminal put himself at risk, that the private owner has the right to defend himself and that the reasonable doubt must be in favor of the owner, in our justice system, not in favor of the criminal. I think we should shift the onus of proof in that situation.

You said at the beginning, Ms. Shi, that you thought this bill was very weak, you said it twice. I will ask you a very open question: what kind of rights should we give to those owners who often work alone at night in their store, and who have no other choice but to defend themselves because the police cannot be in each corner store? What would you propose as far as giving rights to those owners?

[English]

Ms. Shi: I would propose that there has to be change in not just the written law but in the values and in our attitude. Again, I go back to the enforcement stage because there will always be grey areas that, philosophically, the enforcement front line officers and Crown attorneys must recognize that the Criminal Code must never take the side of a criminal. If we have to choose as a society, we should always take the side of the victim instead of the criminal; otherwise, people simply lose faith in our justice system. In David's case, I was honoured to have been invited to so many talk shows and, as result, had conversed with so many Canadians. Their views are very simple. They said the law has been turned upside down. Everything has been turned upside down in David's case.

pour eux alors que c'est le contraire. C'est la raison pour laquelle ils n'aiment pas du tout voir des gens comme David prendre des initiatives; ils voient là une ingérence dans leur travail.

J'estime toutefois que les policiers et les citoyens doivent travailler de concert. Nous, les citoyens, devons participer à la protection de notre société. La sécurité de la société ne peut être assurée si les citoyens eux-mêmes n'y participent pas activement. Le vol à l'étalage en est un parfait exemple. Pensons-nous vraiment que nous aurons un jour des ressources suffisantes pour qu'un policier puisse se rendre en magasin pour prendre ce genre de voleur sur le fait?

Le président : Nous allons passer à un autre intervenant, sénateur Baker.

Le sénateur Baker : De bonnes réponses, monsieur le président.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : D'abord, merci beaucoup pour vos témoignages. Dans ma jeunesse, mon père a tenu un dépanneur pendant sept ou huit ans, pour élever huit enfants. Un jour, pour une caisse de bière, des voyous sont venus le battre et l'ont laissé presque pour mort. Je comprends très bien, monsieur Chen, votre préoccupation de faire en sorte que, lorsque des criminels décident de commettre ce crime pour un vol dont les profits sont des miettes, la loi reconnaisse que ce criminel se met en danger, que le propriétaire privé a le droit de se défendre et que le doute raisonnable doit appartenir au propriétaire, dans le système de justice, et non au criminel. Je pense qu'il faut renverser le fardeau de preuve dans ce cas.

Vous avez dit d'entrée de jeu, maître Shi, que vous trouviez ce projet de loi très timide, et vous l'avez répété. Je vous poserai une question très ouverte : que devrait-on reconnaître comme droit à ces propriétaires qui travaillent souvent le soir seuls dans leur magasin, et qui n'ont d'autre choix que de se défendre seuls parce que les policiers ne sont pas derrière chaque comptoir de dépanneur? Que proposeriez-vous comme reconnaissance de droits à ces propriétaires?

[Traduction]

Mme Shi : Je pense qu'il faudrait changer non seulement le droit mais également nos valeurs et nos attitudes. Encore une fois, je reviens à l'étape de l'application de la loi parce qu'il y aura toujours des zones grises et sur le plan des principes, les policiers de première ligne et les procureurs de la Couronne doivent admettre que le Code criminel ne doit jamais prendre le parti des criminels. Si en tant que société, nous sommes obligés de choisir, nous devrions toujours prendre la part de la victime et non celle du criminel; si ce n'est pas le cas, les gens vont tout simplement perdre toute confiance dans notre système de justice. Dans l'affaire de David, j'ai eu l'honneur d'être invitée à de nombreuses émissions-débats et j'ai ainsi pu parler à de nombreux Canadiens. Leurs points de vue sont très simples. Ils disent qu'il faut absolument que la loi soit complètement changée. Dans l'affaire de David, tout a été complètement mis à l'envers.

I doubt that the law could ever be written to such a point that this could never happen. However, it is more in its implementation that we could make sure that the justice system represents Canadian values, and I go back to the point I discussed earlier. I know it is rarely used, but the federal government does own criminal prosecutions, and although it overwhelmingly, most of the time, delegates that authority to the provinces, it does have the ultimate authority by reason of its legislative authority. It owns the executive authority of the Criminal Code. Perhaps it is time that the federal government considers filtering down to the provinces and to the police these values more often and to take a more proactive approach as to how the Criminal Code is implemented.

Senator Angus: Good afternoon, all of you, and thank you for coming. Congratulations on your very good evidence. I have a lot of questions, but I will start with you, Mr. Singleton, to let you tell the rest of your story. We did not get all the facts. Obviously, there was something going on with this criminal outside, and it was in a car, but had he been in the house taking stuff?

Mr. Singleton: Yes, my wife and I came home after an evening out. Approaching our house, we noticed the lights on in the house. I asked my wife if we had left them on, but we were unsure, second-guessing. As we approached closer, we noticed the vehicle in the driveway. Again, we thought it must be someone we know. It is a small community we live in. Maybe we left the door unlocked and there are houseguests waiting for us when we get home. We parked behind the vehicle. It was in our driveway because it was blocking entrance to our garage, opened the overhead door and entered through the garage overhead door. On the way in, something in the back of your mind — “what if.” I have a little chopping block for chopping kindling for the fireplace. I reached down and grabbed my hatchet. We entered the house through the garage, took a couple steps in and noticed the house was upside down, turned around immediately. I pushed my wife back in the garage and said “Phone the police. We’ve been broken into,” and then, like I say, she’s on the phone to 911. I heard a noise outside and went out to look and seen the person in the vehicle.

Senator Angus: He has been in the house but got out when you were coming in through the garage.

Mr. Singleton: Correct. There were actually three of them in the house. The police apprehended two as they had gone to get a pickup truck, were heading back to our house to load up, I guess. Caught them just a hundred metres or so from our house, and like I said, I used force to stop this person from possibly ramming

Je ne pense pas qu’il soit possible de rédiger une loi qui empêcherait complètement ce genre de situation de se produire. C’est plutôt au niveau de la mise en œuvre que nous pourrions essayer de faire en sorte que le système de justice représente les valeurs canadiennes et j’en reviens au point que j’ai abordé il y a un instant. Je sais que c’est un pouvoir qui est rarement utilisé mais le gouvernement fédéral est celui qui décide des poursuites pénales et même s’il délègue pratiquement tout le temps ce pouvoir aux provinces, c’est lui qui possède le pouvoir ultime en raison de sa compétence législative. C’est à lui qu’appartient le pouvoir exécutif de mettre en œuvre le Code criminel. Il est peut-être temps que le gouvernement fédéral pense plus souvent à transmettre peu à peu aux provinces et aux policiers ces valeurs et adopte une attitude plus interventionniste sur la façon de mettre en œuvre le Code criminel.

Le sénateur Angus : Bonjour à tous et merci d’être venus. Félicitations pour vos excellents témoignages. J’ai beaucoup de questions à poser mais je vais commencer par vous, monsieur Singleton, pour vous laisser raconter le reste de votre histoire. Nous n’avons pas pris connaissance de tous les faits. Bien évidemment, il y avait quelque chose qui se passait avec ce criminel qui se trouvait à l’extérieur de la maison et il se trouvait dans une voiture mais était-il entré dans la maison pour prendre des objets?

M. Singleton : Oui, ma femme et moi sommes revenus à la maison après être sortis pour la soirée. En arrivant à la maison, nous avons remarqué que les lampes étaient allumées dans la maison. J’ai demandé à ma femme si nous les avions laissées allumées mais nous n’étions pas sûrs, nous essayions de le deviner. En approchant davantage, nous avons remarqué qu’il y avait un véhicule dans l’entrée. Là encore, nous avons pensé que ce devait être quelqu’un que nous connaissions. Nous vivons dans une petite collectivité. Nous avions peut-être oublié de fermer la porte à clé et nous avions des invités qui attendaient que nous rentrions chez nous. Nous nous sommes stationnés derrière le véhicule. Il était dans notre entrée et il bloquait l’accès à notre garage, j’ai ouvert la porte du garage en la soulevant et je suis entré dans le garage. A ce moment, une idée m’est venue « et si ». J’ai une bûche et une hache dont je me sers pour faire du petit bois pour le foyer. Je me suis baissé pour prendre ma hachette. Nous sommes entrés dans la maison par la porte du garage, nous avons fait quelques pas et j’ai remarqué que la maison était sens dessus dessous, j’ai fait immédiatement demi-tour. J’ai repoussé ma femme dans le garage et lui ai dit : « Appelle la police. Nous avons été cambriolés. » C’est alors, comme je l’ai dit, qu’elle appelle le 911. J’ai entendu un bruit à l’extérieur, je suis sorti pour voir ce que c’était et j’ai vu la personne dans le véhicule.

Le sénateur Angus : Elle se trouvait dans la maison mais elle est sortie lorsque vous êtes entrés par le garage.

M. Singleton : Exact. Il y avait en fait trois personnes dans la maison. La police en a arrêté deux qui étaient allées chercher une camionnette et qui revenaient à la maison pour la charger, j’imagine. Les policiers les ont arrêtées à 100 mètres à peu près de notre maison et comme je l’ai dit, j’ai utilisé la force pour

through our garage door and injuring or killing my wife. The criminal ended up running away. I basically let him run away, and later — it was actually five months later — I was charged with assault with a deadly weapon and assault causing bodily harm.

Senator Angus: Did you harm him?

Mr. Singleton: Yes, I did.

Senator Angus: With the axe.

Mr. Singleton: With the blunt end. I was wise enough to turn it around. I did not want to kill the person. I had to stop that vehicle from potentially crashing through our door.

Senator Angus: Listening to you telling it, it is a frightening experience. I can only imagine what it is like.

You mentioned the law needs to be clearer. There are nuances. In your view, does this bill do the trick, or does it not go far enough?

Mr. Singleton: I would like to see this bill passed. It is a very good start, but I think we always have room for improvement. As we learn new things and as things progress, definitely there is always room for improvement. I would like to see way more onus and latitude given to homeowners and business owners. Like I said, we are not the ones that set out to do anything wrong. It is the criminals that set out to do something wrong. We are merely protecting ourselves and our property.

Senator Angus: Thank you.

Ms. Shi, are you the lawyer representing Mr. Chen or just a friend?

Ms. Shi: I am a lawyer by profession, and you can say I represented Mr. Chen outside the criminal courts. I was his advocate, and I made many statements in public, went to many discussions and wrote open letters to all three levels of government on his behalf. The only thing I did not do for him was to represent him in the criminal court because I do not do criminal cases.

Senator Angus: You probably helped find a criminal lawyer to represent him.

Ms. Shi: Yes, my ex-husband.

Senator Angus: I am sure he did a great job.

A lot of lawyers have come here and told us that this law on self-defence and citizen's arrest is one of the oldest laws on our books. It goes back to the laws of Upper Canada in 1830 and has been on the books.

It is very complicated, we are told. It has been interpreted by the jurisprudence over the years and has a meaning to lawyers, who can read it and understand what it means. If we tinker with

empêcher cette personne de défoncer la porte du garage et de blesser ou même de tuer ma femme. Le criminel a fini par s'enfuir. En fait, je l'ai laissé faire et plus tard — je crois que c'était cinq mois plus tard — j'ai été inculpé d'agression armée et d'agression ayant causé des lésions corporelles.

Le sénateur Angus : L'avez-vous blessé?

M. Singleton : Oui.

Le sénateur Angus : Avec la hache.

M. Singleton : Pas avec le côté qui coupe. J'ai eu la bonne idée de l'utiliser à l'envers. Je ne voulais pas tuer cette personne. Je voulais empêcher ce véhicule de défoncer notre porte.

Le sénateur Angus : Vous me racontez tout cela et je sais que cela a été une expérience terrifiante. Je ne peux qu'imaginer ce que cela a pu être que de la vivre.

Vous avez dit qu'il fallait que la loi soit plus claire. Il y a des nuances. À votre avis, le projet de loi va-t-il régler ce problème ou est-ce qu'il devrait aller plus loin?

M. Singleton : J'aimerais que ce projet de loi soit adopté. C'est un excellent début mais je crois qu'il y aura toujours de la place pour des améliorations. Nous apprenons constamment et les choses évoluent, c'est pourquoi je pense qu'il y a toujours de la place pour des améliorations. J'aimerais que les propriétaires de maisons et d'entreprises disposent d'une latitude beaucoup plus grande. Comme je l'ai dit, ce n'est pas nous qui avons cherché à faire quelque chose de mal. Ce sont les criminels qui avaient l'intention de faire quelque chose de mal. Nous ne faisons que nous protéger et protéger nos biens.

Le sénateur Angus : Merci.

Madame Shi, êtes-vous l'avocate qui représentait M. Chen ou juste une amie?

Mme Shi : Je suis avocate de profession mais vous pouvez dire que j'ai représenté M. Chen devant des tribunaux autres que pénaux. J'étais son porte-parole et j'ai fait de nombreuses déclarations publiques, assisté à de nombreuses discussions; j'ai écrit en son nom des lettres ouvertes aux trois paliers de gouvernement. La seule chose que je n'ai pas faite pour lui était de le représenter parce que je ne m'occupe pas d'affaires pénales.

Le sénateur Angus : Vous l'avez sans doute aidé à trouver un pénaliste pour le représenter.

Mme Shi : Oui, mon ex-mari.

Le sénateur Angus : Je suis sûr qu'il a fait de l'excellent travail.

Il y a beaucoup d'avocats qui sont venus nous dire que ces règles relatives à la légitime défense et à l'arrestation par un particulier étaient parmi les plus anciennes de nos codes. Cela remonte aux lois du Haut-Canada de 1830, et elles figurent dans nos codes.

C'est un domaine très complexe, nous a-t-on dit. Ces règles ont été interprétées par la jurisprudence au cours des années et veulent dire quelque chose aux avocats, qui peuvent les lire et comprendre

it, we are being told by lawyers both from the prosecution and defence bar that it will create more nuances and uncertainty rather than the clarity, which all of you folks are seeking. Of course, if you can believe the minister, it is also the intention of the government. As a very clear thinker and good attorney, what is your view? You said it is an excellent first step. In your opinion as a lawyer, is it clear?

Ms. Shi: I think that it will never be totally clear. No law is ever totally clear, otherwise I would be out of a job and so would judges; we would replace the justice system with computers. However, I would turn this attitude of saying, “It is so old, don’t tinker with it” around by saying, “It is so old that we need to look at it and update it.”

These cases illustrate on the ground level where the law is supposed to work for the people that it is not working. The fact that Crown attorneys who are not affected in a personal way by it want to keep it is no reason to have it. It is not working. Even with the amendment, as long as the attitude of front line enforcement people see store owners as the bigger menace than the shoplifters we will always have a problem.

The Chair: We will have to move on.

Senator Jaffer: I want to thank the chair and the steering committee for enabling Mr. Chen to speak in his mother tongue. In the 11 years I have been here I have never seen that and it is amazing. Thank you.

I have a question for Mr. Chen, Mr. Singleton and Ms. Singleton.

Mr. Chen, once this law is in place, do you feel that you will be able to make a citizen’s arrest and not feel that the police will arrest you?

[*Interpretation*]

Mr. Chen: No.

[*English*]

Senator Jaffer: I have a question for your lawyer, Ms. Shi. The angst I have about the bill — and I agree changes will have to happen as we will also be out of jobs because we look at these bills — is that section 494 of the code says anyone may arrest, without warrant, a person whom he finds committing an indictable offence.

ce qu’elles veulent dire. Si nous les modifions, il y a des avocats, tant parmi les poursuivants que les avocats de la défense, qui nous disent que cela va introduire davantage de nuances et d’incertitudes plutôt que des précisions qui sont ce que vous recherchez tous. Bien sûr, si l’on croyait le ministre, c’est également l’intention du gouvernement. Vous êtes une bonne avocate et vous réfléchissez très bien, qu’en pensez-vous? Vous avez dit que c’était une excellente première mesure. À votre avis d’avocate, est-ce clair?

Mme Shi : Je pense que cela ne sera jamais parfaitement clair. Il n’y a pas de loi qui soit parfaitement claire, sinon je n’aurais pas de travail et les juges n’en auraient pas non plus; nous pourrions remplacer le système de justice par des ordinateurs. Je dirais toutefois qu’il ne faudrait pas adopter l’attitude qui consiste à dire : « Ces règles sont tellement anciennes qu’il ne faut pas y toucher » et prendre plutôt l’attitude suivante « elles sont tellement anciennes que nous devrions les examiner et les mettre à jour ».

Ces affaires démontrent qu’en première ligne, alors que le droit doit normalement aider la population, ce n’est pas le cas. Ce n’est pas parce que les procureurs de la Couronne, qui ne sont pas touchés directement par ces règles, veulent les conserver que nous devons le faire. Elles ne fonctionnent pas. Même avec les modifications, tant que les agents d’application de la loi de première ligne penseront que les propriétaires de magasins sont plus dangereux que les voleurs à l’étalage, nous aurons des problèmes.

Le président : Nous allons devoir passer à un autre intervenant.

Le sénateur Jaffer : J’aimerais remercier le président et le comité de direction d’avoir permis à M. Chen de parler dans sa langue maternelle. Cela fait 11 ans que je siège à ce comité et je n’ai jamais vu cela; c’est vraiment étonnant. Merci.

J’ai une question pour M. Chen, M. Singleton et Mme Singleton.

Monsieur Chen, lorsque ce projet de loi sera adopté, estimez-vous que vous pourrez alors arrêter un individu et ne pas penser que la police va vous arrêter?

[*Traduction de l’interprétation*]

M. Chen : Non.

[*Traduction*]

Le sénateur Jaffer : J’ai une question qui s’adresse à votre avocate, Mme Shi. La crainte que j’ai avec ce projet de loi — et je reconnais qu’il faudra changer certaines choses car sinon nous n’aurons plus de travail non plus parce que c’est nous qui examinons ces projets de loi —, c’est que l’article 494 du Code énonce que toute personne peut arrêter, sans mandat, un individu qu’elle trouve en train de commettre un acte criminel.

How do shopkeepers know whether someone is committing a summary offence or an indictable offence? This law is giving the wrong sign that you can arrest, but it is my understanding that you can only arrest for an indictable offence. How does a shopkeeper know the difference?

Ms. Shi: I understand that clause 3 of Bill C-26 endeavours to amend section 494(2), rather than (1).

Senator Jaffer: 494(1) says it has to be an indictable offence.

Ms. Shi: Yes, it is indictable offence and that is not something that the store owner sees every day; mostly they see shoplifting. I hope that it is something most of us will not have to come across. The law is pretty clear in that anyone can arrest another person who is committing a serious offence, such as murder or rape. However, the problem is in (2) where they say in the old act that in order for the store or property owner to arrest someone who he finds committing a criminal offence in relation to that property, it must be done while that offence is being committed. In shoplifting, you can have a great philosophical debate as to when that is committed. When the person is in the store taking the stuff, they have a chance to pay before leaving. Once they have left the store they are finished committing the offence and you cannot catch them.

Senator Jaffer: It is covered well; it says "in a reasonable time." It will cover the situation. My question is still that to arrest without a warrant; it has to be an indictable offence. How does the shopkeeper know the difference?

Ms. Shi: Section 494(2)(b) allows arrest for offences that are not indictable as long as the offence is in relation to property. It does not have to be indictable.

Senator Jaffer: In relation to property. However, I am talking about a person, such as self-defence as in a case like Mr. Singleton's. That still needs to be an indictable offence.

Ms. Shi: I believe that is covered under the clause where they say the person is not guilty of an offence if they use reasonable force.

The Chair: We have three or four minutes. Please keep that in mind.

Senator White: Thank you for your presentations. Policing in Canada is developed on a number of principles and one of those sets of principles is called Peel's principles that come from the United Kingdom, and most commonwealth countries follow them: The people are the police and the police are the people. Many police services have this on their websites, including the New Westminster Police Service, Peel Regional Police, York Regional Police and Ottawa Police Service. The police will use

Comment les commerçants peuvent-ils savoir si la personne en question est en train de commettre une infraction sommaire ou un acte criminel? Ce projet de loi vous indique à tort que vous pouvez procéder à une arrestation, mais je crois qu'il est uniquement possible d'arrêter quelqu'un pour un acte criminel. Comment est-ce qu'un commerçant peut faire la différence entre les deux?

Mme Shi : Je crois que l'article 3 du projet de loi C-26 a pour but de modifier le paragraphe 494(2) et non le paragraphe (1).

Le sénateur Jaffer : Selon le paragraphe 494(1), il faut qu'il s'agisse d'un acte criminel.

Mme Shi : Oui, c'est un acte criminel et ce n'est pas une infraction que le propriétaire d'un magasin voit tous les jours; la plupart du temps, c'est du vol à l'étalage. J'espère que c'est une situation que la plupart d'entre nous ne connaîtront jamais. Le droit est assez clair parce qu'il dit que toute personne peut arrêter un individu qu'il trouve en train de commettre une infraction grave, comme un meurtre ou un viol. Cependant le problème que soulève le paragraphe (2), c'est que dans l'ancienne loi, pour que le propriétaire du magasin ou du bien puisse arrêter la personne qu'il trouve en train de commettre une infraction criminelle à l'égard de ce bien, cela doit se faire au moment où l'infraction est commise. Avec le vol à l'étalage, on pourrait avoir un grand débat philosophique sur le moment auquel il est commis. Lorsque la personne est dans le magasin en train de prendre quelque chose, il y a toujours la possibilité qu'elle la paie avant de partir. Lorsque cette personne a quitté le magasin, l'infraction est commise mais il n'est pas possible de l'attraper.

Le sénateur Jaffer : Cela est également couvert; le texte dit « dans un délai raisonnable ». Cela va viser cette situation. Ma question est que pour arrêter une personne sans mandat, il faut qu'il s'agisse d'un acte criminel. Comment est-ce que le commerçant peut faire la différence?

Mme Shi : L'alinéa 494(2)b autorise une arrestation pour des infractions qui ne sont pas des actes criminels pourvu qu'elles concernent un bien. Il n'est pas nécessaire que ce soit un acte criminel.

Le sénateur Jaffer : Si elle concerne un bien. Je parle cependant d'une personne, qui agit en légitime défense comme l'a fait M. Singleton. Il faut alors que ce soit un acte criminel.

Mme Shi : Je crois que cela est visé par la disposition selon laquelle une personne n'est pas coupable d'une infraction si elle utilise une force raisonnable.

Le président : Il nous reste trois ou quatre minutes. Ne l'oubliez pas.

Le sénateur White : Merci pour vos exposés. Les services de police au Canada ont été créés à partir d'un certain nombre de principes et un de ces principes est ce que l'on appelle le principe de Peel qui nous vient du Royaume-Uni et que la plupart des pays du Commonwealth appliquent : La population est la police et la police est la population. De nombreux services de police ont inscrit ce principe sur leur site Web, notamment les New Westminster Police Service, Peel Regional Police, York

that — because I know that I did — to say that meant we have a relationship with the public. However, it also means that the public have a relationship to act upon evidence and information as if they are the police, and I would argue they have a responsibility.

All that to say, Ms. Shi, that when I look at the legislation I think it takes the necessary steps toward understanding Peel's principles; the police and the public are one and the same, often. I believe this will result in training that will be necessary for all police officers, and I can guarantee for all prosecutors in this country in cases like Mr. Chen and Mr. Singleton. Why do you think it will be ignored by the police and the prosecutors in the future? Typically legislation of this nature, that can impact Canadians at this level, will result in a high level of immediate training so that we do not find ourselves embarrassed as a police agency or government in charging people when they should not be.

Ms. Shi: I hope you are right. My anxiety came from the fact that after the government proposed the bill in the House of Commons I went on many media interviews. I was calling for the police and the provincial attorneys general to come out and indicate what they would do differently. I did not hear from them and have never seen them on any of the shows. I understand from the hosts that when they invited me they also invited these different levels of law enforcement. They did not come on those shows to explain to the public what will change for them and that is where I have anxiety. In this forum, as I have the opportunity to contact the federal level of government, I am calling upon it to use its authority to make sure we change it.

The Chair: Was there ever an approach from the Crown or police to get an appreciation of why they did not exercise their discretion — not in the public interest — to continue to prosecute? Was there an approach and answer given?

Ms. Shi: Approaches were made. I personally wrote open letters to all three levels of government and did not hear from the provincial government. The only response I ever heard from the Toronto Police Service — before the House of Commons introduced these amendments — was in the early days of Mr. Chen's case. The Toronto Police Service indicated the charges were fine, the law was fine, and that store owners should just be very careful about how they arrest thieves. That was the answer given, and as far as I can recall, the only response and comments I have ever seen from the provincial or the city level of government law enforcement.

Regional Police et le Service de police d'Ottawa. La police applique ce principe — parce que je sais que je l'ai fait — pour dire qu'il existe un rapport entre la police et la population. Cela veut toutefois également dire que la population doit agir lorsqu'elle dispose de preuves et d'informations comme si elle était la police et je dirais même que c'est une responsabilité pour elle.

Tout cela pour dire, madame Shi, que, lorsque j'examine le projet de loi, je pense qu'il contient les mesures nécessaires qui permettront de comprendre le principe de Peel; la police et la population sont en fait souvent une seule et même chose. Je pense que cela va obliger à donner une formation à tous les policiers et je peux vous garantir que tous les poursuivants de ce pays doivent recevoir une formation pour les affaires comme celles de M. Chen et de M. Singleton. Pourquoi pensez-vous qu'à l'avenir les policiers et les poursuivants n'en tiendront pas compte? Habituellement, un projet de loi de ce genre qui peut avoir des répercussions pour tous les Canadiens entraîne immédiatement une campagne de formation pour que nous ne soyons pas gênés de constater qu'un service de police ou un gouvernement porte des accusations injustifiées.

Mme Shi : J'espère que vous avez raison. Ma crainte vient du fait que, lorsque le gouvernement a déposé ce projet de loi devant la Chambre des communes, j'ai participé à de nombreuses entrevues avec les médias. Je demandais aux policiers et aux procureurs généraux des provinces de venir expliquer ce qu'ils feraient différemment. Je n'ai jamais entendu parler d'eux et je ne les ai jamais vus dans une des émissions auxquelles j'ai participé. Les hôtes des émissions qui m'avaient invitée m'ont fait savoir qu'ils avaient également invité ces différents paliers d'application de la loi. Ces personnes ne sont pas venues à ces émissions pour expliquer au public ce qu'elles allaient changer et c'est de là que vient ma crainte. Devant cette instance, étant donné que j'ai la possibilité de communiquer avec le palier fédéral du gouvernement, je l'invite à utiliser son pouvoir pour veiller à ce que cette situation soit changée.

Le président : Est-ce que la Couronne ou la police ne vous a jamais contactée pour vous expliquer pourquoi les policiers n'avaient pas exercé leur pouvoir discrétionnaire — si ce n'est pas de l'intérêt public — et avaient maintenu les poursuites? Vous a-t-on contactée pour vous fournir une explication?

Mme Shi : J'ai été contactée. J'ai personnellement écrit des lettres ouvertes aux trois paliers de gouvernement et je n'ai eu aucune réponse de la part du gouvernement provincial. La seule réponse que j'ai eue du Service de police de Toronto — avant que la Chambre des communes apporte ces amendements — m'a été transmise au tout début de l'affaire de M. Chen. Le Service de police de Toronto m'a fait savoir que les accusations étaient tout à fait normales, que le droit était tout à fait normal et que les propriétaires de magasins devraient faire très attention lorsqu'ils arrêtent des voleurs. C'est la réponse qui m'a été donnée et d'après mon souvenir, c'est la seule réponse et les seuls commentaires que j'ai jamais obtenus des services d'application de la loi de la province ou de la ville de Toronto.

The Chair: With your advice and submission about the rarely invoked parliamentary authority, you are talking about encouraging greater discretion by the police and the Crown. Is that what you are referencing here or something else?

Ms. Shi: Yes, that is what I have in mind. I know that, for example, the provincial Attorney Generals would often develop and have policies established for Crown attorneys as to how to approach certain types of cases, and that could be a good place to start.

The Chair: Thank you very much. We have gone a little over schedule, but this has been a helpful and informative panel, and we very much appreciate your appearance here today.

Honourable senators, our second panel witness is Ross McLeod. He is President of the Association of Professional Security Agencies. This is a national association that counts 18 security companies in its membership representing more than 30,000 security practitioners. Its mission is to enhance the image of the security practitioners industry across Canada through the maintenance of professional standards and adherence to a strict code of ethics. Mr. McLeod, the floor is yours.

Ross McLeod, President, Association of Professional Security Agencies: I am happy to be here representing APSA, the Association of Professional Security Agencies. Our member agencies employ over 80 per cent of all licensed security guards in the province of Ontario. I am the CEO of an innovating security company for the past 30 years. As APSA, we are grateful to have been included in the stakeholder side of the process from the outset some time ago. We are happy to see that one of our concerns about the evolving role of technology in the detection, tracking and apprehension of criminals has been widely discussed in these proceedings.

APSA welcomes Bill C-26 as a timely effort to update the language that is many generations old. The easing of the time tension between detection of crime and subsequent apprehension of the perpetrators will make the private agent's task a little more manageable and ultimately safer.

During these proceedings, Senator White suggested that you might look at the charge of assault to resist lawful arrest by police to include a security guard or private citizen. This is an interesting suggestion by an experienced law enforcement expert that merits further consideration.

In reading the proceedings to date, we see much intelligent debate between excellent legal scholars about the implications, positive and perhaps negative, around the subtle changes in

Le président : Avec le commentaire que vous avez fait au sujet de ce pouvoir parlementaire qui est rarement utilisé et les conseils que vous avez donnés à ce sujet, vous pensez à inciter les policiers et la Couronne à exercer davantage leur pouvoir discrétionnaire. Est-ce bien à ceci que vous faites référence ou est-ce autre chose?

Mme Shi : Oui, c'est à cela que je pense. Je sais que, par exemple, les procureurs généraux des provinces élaborent souvent des lignes directrices destinées aux procureurs de la Couronne sur la façon d'aborder certains types d'affaires et il serait peut-être bon de commencer par là.

Le président : Je vous remercie. Nous avons légèrement dépassé notre horaire, mais il nous a été très utile d'entendre ce groupe de témoins qui nous a appris des choses; nous apprécions beaucoup que vous ayez comparu aujourd'hui.

Sénateurs, le témoin du deuxième groupe est Ross McLeod. C'est le président de l'Association of Professional Security Agencies. C'est une association nationale qui regroupe 18 agences de sécurité et représente plus de 30 000 agents de sécurité. Elle a pour mission d'améliorer l'image du secteur de la sécurité privée au Canada en faisant respecter des normes professionnelles et en favorisant le respect d'un code de déontologie très exigeant. Monsieur McLeod, vous avez la parole.

Ross McLeod, président, Association of Professional Security Agencies : Je suis heureux d'être ici pour représenter l'APSA, l'Association of Professional Security Agencies. Ces agences emploient plus de 80 p. 100 de tous les agents de sécurité ayant un permis dans la province de l'Ontario. Je suis le premier dirigeant d'une entreprise de sécurité novatrice qui existe depuis 30 ans. Notre association vous est reconnaissante de nous avoir inclus dès le départ, il y a quelque temps, dans le groupe des personnes et organismes intéressés à ce processus. Nous sommes heureux de constater qu'une de nos préoccupations qui découle de l'évolution du rôle de la technologie dans la détection, la localisation et l'apprehension des criminels a été largement discutée au cours de vos débats.

L'APSA est favorable au projet de loi C-26 qui représente une tentative opportune de mettre à jour une formulation qui remonte à des générations. L'assouplissement que le projet introduit entre le moment de la détection du crime et celui de l'apprehension de son auteur va quelque peu faciliter la tâche des agents privés et finalement, la rendre moins dangereuse.

Au cours de ces débats, le sénateur White a proposé d'examiner la possibilité de créer une infraction de voies de fait lorsqu'il y a résistance à une arrestation légitime effectuée par la police qui comprendrait désormais une arrestation effectuée par un garde de sécurité ou par un simple citoyen. C'est une suggestion intéressante qui émane d'un spécialiste de l'application de la loi et qui mérite d'être examinée.

Au cours de vos délibérations, vous avez entendu des discussions fort intelligentes entre des juristes éminents au sujet des répercussions, positives et peut-être négatives, des

Bill C-26. We leave these matters to other experts. We would like to gently, and with respect, speak to some stereotypes and shibboleths that occasionally pop up in some contributions.

The term vigilantism has been introduced by more than one contributor. This is a hot-button term that is less than helpful in these discussions. We have very little history and less culture of vigilantism in Canada. We might agree that vigilantism is often found where the writ of government runs thinly, if at all, and a cynical belief takes hold that citizens are on their own.

I would suggest that our many layers of government in Canada obviate that feeling. Where the evolution of modern society has led to a slow-to-no response by police to low-level crimes, the rise of the private security industry has helped to fill these voids and preserve a good working relationship with government authorities. Thus, a robust, regulated security industry is one inhibitor to vigilantism.

Some contributors have characterized the private security industry as unaccountable. This is far from the truth. We have a licensed and regulated industry in all provinces. Our SIU-type body is the public police, who charge our members if their investigations warrant it. Our government registrars, given compelling evidence, try and sanction individual guards and agencies with a range of fines leading to expulsion from the industry. Our insurance underwriters chart and score every claim against us, year to year, raising premiums and eventually denying insurance coverage in an industry where such coverage is compulsory.

Thus, the unaccountable stereotype is both untrue and unhelpful. If some would like to see us brought under the Charter, as some decisions in Alberta have held, that may indeed evolve across the country. We do not fear or avoid this possibility.

The private security industry has no design or ambition regarding core policing functions, which are the heart and soul of public policing in Canada. However, the cost of public policing in the context of a severe and prolonged economic crisis in Europe and North America is something most major cities are grappling with. It is easy to see that the growth of our industry will continue as we create public-private partnerships with police to handle and assist with non-core functions that were accreted to public policing over a previous generation of economic expansion.

In this context of the increasing integration of private and public enforcement, Bill C-26 is a small but positive step.

changements subtils apportés par le projet de loi C-26. Nous préférons laisser ces aspects à d'autres experts. Nous préférons parler sans agressivité et de façon respectueuse de certains stéréotypes qui apparaissent de temps en temps dans certains témoignages.

Les termes autodéfense ou justice privée ont été mentionnés par plus d'un témoin. Ce sont des termes très chargés qui sont loin d'être utiles dans ce genre de discussion. Au Canada, nous n'avons pas beaucoup d'exemples de justice privée ou d'attitude s'en rapprochant. La population a souvent recours à la justice privée lorsque le gouvernement est trop faible et que les citoyens pensent de façon cynique qu'ils doivent se faire justice eux-mêmes.

Je dirais que les nombreux paliers de gouvernement qui existent au Canada atténuent ce sentiment. Dans les cas où l'évolution de la société moderne a amené la police à réagir lentement ou pas du tout à des crimes mineurs, le développement du secteur de la sécurité privée a comblé ce vide, tout en préservant de bonnes relations de travail avec les autorités publiques. Il est donc possible de dire qu'une industrie de la sécurité dynamique et réglementée est un facteur qui ne favorise pas la justice privée.

Certains intervenants ont déclaré que l'industrie de la sécurité privée n'avait jamais à rendre de compte. Voilà qui est loin de la vérité. Dans toutes les provinces, cette industrie est réglementée, notamment à l'aide de permis. Notre organisme de surveillance est la police publique qui porte des accusations contre nos membres si les enquêtes effectuées le justifient. Les registrateurs du gouvernement quand ils possèdent des preuves convaincantes, examinent les agences ou les gardiens et leur imposent des sanctions qui peuvent aller d'une amende jusqu'à l'expulsion de l'industrie. Nos assureurs enregistrent et notent toutes les réclamations faites contre nous, chaque année, et éventuellement augmentent les primes et refusent d'assurer certaines agences dans une industrie où l'assurance est obligatoire.

C'est pourquoi le stéréotype d'un secteur non responsabilisé est à la fois inexact et gênant. Si certains souhaitent que nous soyons obligés de respecter la Charte, comme certains tribunaux de l'Alberta l'ont déclaré, il est possible que cette obligation s'étende à l'ensemble du pays. Nous ne craignons pas cette possibilité et ne cherchons pas non plus à l'éviter.

L'industrie de la sécurité privée n'a pas du tout l'intention d'assumer les fonctions policières essentielles, qui sont au cœur des services de police publics du Canada. Il demeure toutefois que le coût des services de police cause des problèmes dans la plupart des grandes villes, étant donné le contexte d'une crise économique grave et prolongée qui sévit aussi bien en Europe qu'en Amérique du Nord. Il est facile d'imaginer que notre industrie va continuer à se développer, associée à la création de partenariats public-privé avec la police pour que cette industrie se charge des fonctions non essentielles qui ont été ajoutées aux fonctions policières au cours d'une génération précédente où l'économie était prospère.

Dans le contexte d'une intégration accrue de l'application de la loi publique et privée, le projet de loi C-26 est une mesure modeste mais positive.

The Chair: Thank you, Mr. McLeod. We will begin the questions with the deputy chair of the committee, Senator Fraser.

Senator Fraser: Welcome to the committee, Mr. McLeod. As I gather, you have been looking at our proceedings and you are aware that your industry has come up quite a number of times. I noted with interest that you said that you, the industry — you used the word “we” — does not fear or avoid the possibility of being brought directly under the Charter.

Can you tell me what would be current practice, or what would most frequently be current practice, in relation to the Charter? In particular, would private security agents who do apprehend someone normally read them their rights?

Mr. McLeod: Yes.

Senator Fraser: At what point? Immediately?

Mr. McLeod: As soon as we have them under control, which, as a practical matter, usually means in restraints. At that point, we advise them of their rights. That is in Ontario. Things may be changing a little bit in Alberta. I am not completely up to date on that.

They are advised of their rights and held, of course, for the imminent arrival of the police. When the police arrive, as we have seen in their previous testimony to this body, they start their investigation *de novo*, from that point.

Senator Fraser: You are obviously most familiar with Ontario.

Mr. McLeod: Yes.

Senator Fraser: In Ontario, is reading of the rights a legal or regulatory requirement, or just industry practice? Also, do you know what the practice or regulatory requirements would be in other jurisdictions?

Mr. McLeod: In Ontario, it is not regulatory; it is a practice that is now part of the training curriculum that all guards have to go through and pass in the province.

In terms of other provinces, my information is only anecdotal. I believe it to be the same, with the exception of Alberta.

Senator Di Nino: Welcome, Mr. McLeod. Thank you for your short but very clear statement.

In your first paragraph, you say you employ over 80 per cent of all licensed security guards in the Province of Ontario. What is the percentage across the country?

Mr. McLeod: Of our membership?

Senator Di Nino: Yes.

Le président : Merci, monsieur McLeod. Nous allons commencer les questions en donnant la parole à la vice-présidente du comité, le sénateur Fraser.

Le sénateur Fraser : Bienvenue au comité, monsieur McLeod. Je vois que vous avez examiné le compte rendu de nos délibérations et que vous savez que votre industrie a été mentionnée un bon nombre de fois. J'ai remarqué avec intérêt que vous avez dit que vous, l'industrie — vous avez utilisé le pronom « nous » —, ne craignez pas d'être assujetti à la Charte et que vous n'essaieriez pas de l'éviter.

Pouvez-vous me dire quelle est la pratique actuelle ou quelle serait le plus souvent la pratique actuelle pour ce qui est de la Charte? En particulier, est-ce que les agents de sécurité qui arrêtent une personne l'informent habituellement de ses droits?

M. McLeod : Oui.

Le sénateur Fraser : À quel moment? Immédiatement?

M. McLeod : Dès qu'ils contrôlent la personne, ce qui veut dire en pratique, une fois la mise en place des attaches. C'est à ce moment-là que nous les informons de leurs droits. C'est pour l'Ontario. Les choses sont peut-être un peu différentes en Alberta. Je ne suis pas tout à fait à jour sur ce point.

Ils sont informés de leurs droits et détenus, bien entendu, en attendant l'arrivée imminente de la police. Lorsque les policiers arrivent, comme nous l'avons entendu au cours de leur témoignage antérieur devant le comité, ils reprennent l'enquête du début, depuis le commencement.

Le sénateur Fraser : Vous connaissez manifestement mieux l'Ontario.

M. McLeod : Oui.

Le sénateur Fraser : En Ontario, le fait d'informer la personne de ses droits est-il une obligation légale ou réglementaire ou une simple pratique de l'industrie? Savez-vous également quelles seraient la pratique ou les obligations réglementaires dans d'autres provinces?

M. McLeod : En Ontario, ce n'est pas une obligation réglementaire; c'est une pratique qui fait maintenant partie du programme de formation que tous les gardiens doivent suivre et réussir dans la province.

Pour ce qui est des autres provinces, mon information est très incomplète. Je pense que c'est la même chose, à l'exception de l'Alberta.

Le sénateur Di Nino : Bienvenue, monsieur McLeod. Merci de nous avoir présenté un bref exposé qui était très clair.

Dans votre premier paragraphe, vous dites que vous employez plus de 80 p. 100 de tous les agents de sécurité qui ont un permis dans la province de l'Ontario. Quel est ce pourcentage dans l'ensemble du pays?

M. McLeod : De nos membres?

Le sénateur Di Nino : Oui.

Mr. McLeod: We are only in Ontario, but amongst our membership in Ontario, we have all the major agencies. Those are the big multinationals, on the order of G4S, Securitas, Garda and some of the very large Canadian operations. We do have representation, if you wish, in other provinces through those multi-city operations.

Senator Di Nino: Let me finish with this and then I will go to the other areas. What sort of standards are there, and who regulates or licences, or who are the other 20 per cent accountable to?

Mr. McLeod: All licensed personnel are accountable to the same registrar, which is a position housed within the Ministry of Corrections. It is similar across the country in each province. Each province has a registrar. All the provincial registrars have a national association, and there is a very active movement now — that our association is helping — to harmonize training standards across the country and to bring it into a national standard to ensure the portability of licences across the country.

Senator Di Nino: What you are telling me, then, is that the regulators would oversee that the training is appropriate, that the licensing is there, and that any remedial action or measures would then be available through other regulators in other provinces, if they do not belong to your organization — or to regulators in other provinces?

Mr. McLeod: Yes. They have their own investigative unit made up of seconded OPP officers in this province, who do investigations, and they hold quasi-judicial trials as a result of complaints from the public, et cetera. That is where they can administer sanctions, fines or cancellation of licences.

Senator Di Nino: You have basically similar standards across the country, as far as you are concerned?

Mr. McLeod: Yes.

Senator Di Nino: You are only in Ontario. What is the situation across the country? Are there other associations or organizations? What is the percentage of employees of the agencies that are under some jurisdiction, or are they all pretty well individual contractors?

Mr. McLeod: There are some other provincially-based associations. There is one in British Columbia that I am aware of. I believe there is one in Nova Scotia. That is about all I know.

Our association has a mandate from its members this year to try to establish branches across the country in concert with this movement of the registrars to harmonize the training and exam standards, nationally.

M. McLeod : Nous nous occupons uniquement de l'Ontario mais parmi nos membres de l'Ontario, nous avons toutes les grandes agences. Ce sont les grandes multinationales du genre de G4S, Securitas, Garda et d'autres très grandes entreprises canadiennes. Nous sommes représentés, si je peux m'exprimer ainsi, dans les autres provinces par l'intermédiaire de ces entreprises qui exercent leurs activités dans de nombreuses grandes villes.

Le sénateur Di Nino : Permettez-moi de terminer sur cet aspect et je passerai ensuite à d'autres sujets. Quelles sont les normes en vigueur, qui réglemente la profession ou attribue les permis et de qui relève le 20 p. 100 restant?

M. McLeod : Tous les agents ayant un permis relèvent du même registrateur, qui est un poste qui fait partie du ministère des Services correctionnels. La situation est à peu près la même dans les autres provinces. Chaque province a un registrateur. Tous les registrateurs provinciaux sont regroupés dans une association nationale et il existe à l'heure actuelle un mouvement très actif — auquel notre association apporte son appui — qui vise à harmoniser les normes en matière de formation dans l'ensemble du pays et d'en arriver à une norme nationale pour assurer la transférabilité des permis d'un bout à l'autre du pays.

Le sénateur Di Nino : Vous me dites donc que ce sont les organismes de réglementation qui veillent à ce que la formation soit adéquate, qu'il y ait un système de permis en place et que les corrections à apporter à la situation peuvent être introduites par les organismes de réglementation des autres provinces, s'ils ne font pas partie de votre organisation — ou par des organismes de réglementation d'autres provinces?

M. McLeod : Oui. Cet organisme a sa propre unité d'enquête qui est composée d'agents de la PPO détachés qui effectuent des enquêtes, conduisent des procès quasi judiciaires sur les plaintes émanant du public, par exemple. C'est là que ces organismes peuvent prendre des sanctions, imposer des amendes ou révoquer des permis.

Le sénateur Di Nino : À votre connaissance, les normes sont assez semblables d'un bout à l'autre du pays, n'est-ce pas?

M. McLeod : Oui.

Le sénateur Di Nino : Vous vous occupez uniquement de l'Ontario. Quelle est la situation dans les autres provinces? Y a-t-il d'autres associations ou organisations? Quel est le pourcentage des employés de ces agences qui relèvent d'un organisme ou s'agit-il dans la plupart des cas d'entreprises individuelles?

M. McLeod : Il y a quelques associations provinciales. Il y en a une en Colombie-Britannique et je la connais. Je pense qu'il y en a une également en Nouvelle-Écosse. C'est à peu près tout ce que je sais.

Les membres de notre association nous ont donné cette année comme mandat d'essayer d'établir des succursales dans l'ensemble du pays pour appuyer l'initiative des registrateurs qui tentent d'harmoniser les normes en matière de formation et d'examen, à l'échelle nationale.

Senator Di Nino: This is my last question. You are of the opinion that, across this country, other associations and the regulators all work together to ensure that standards, although they may not be national, are of a high enough quality that those practising as security personnel, under the definition of your organization, are basically of the same quality in respect to be able to carry on their duties; is that not correct?

Mr. McLeod: Yes. That is definitely the mandate and the goal.

Senator Baker: I have a couple of short questions.

You mentioned, Mr. McLeod, that you were the CEO of an innovating security company for the past 30 years. What do you mean by that?

Mr. McLeod: When I came into the industry 30 years ago, arrests by private agents, in contradistinction to public agents, which are peace or police officers, were virtually nonexistent. I, as an entrepreneur and an academic, was aware that the public really wanted community policing. They wanted uniformed personnel to stay in their communities, get to know the people in the communities, and to remediate what is pretty low-level stuff that is very, very low on the police list of calls. I set about to create, if you wish, an enhanced security officer who would have the training and would understand the legal basis of authority to actually do this. There was a lot of R & D involved, a lot of lawyering of the concept. There was a lot of outreach to the police who, in the early days, 30 years ago, when my people started making arrests, reacted, because they had never seen this before, by arresting the arresters and releasing the arrestees.

There was a period of two years of my travelling around every division of the Toronto Police Service, plus the OPP and a little bit in Ottawa. On their ongoing education day, I would be invited to speak and show some film and talk about our project and explain how it was lawful. Eventually, if not enthusiastic sign-on, we got a grudging admission that it was lawful, and they stopped arresting our people and towing away our vehicles. We moved on from there.

In the past 30 years, my little company of 500 souls has arrested over 65,000 people in this country. No one has been killed. No one has been seriously injured, and against the dire predictions, we have not been litigated out of business. There is a business model. There is an insurance model. Law enforcement can be run like a business and it can make money.

Senator Baker: When you say “security agencies,” does that include people who make arrests in department stores, grocery stores and so on?

Le sénateur Di Nino : Ce sera ma dernière question. Vous pensez que dans l'ensemble du pays, les autres associations et les registrateurs collaborent pour veiller à ce que les normes, même si elles ne sont pas de portée nationale, soient d'une qualité suffisante pour que tous ceux qui exercent les activités d'agent de sécurité, selon la définition qu'en donne votre organisation, aient pour l'essentiel des compétences comparables pour ce qui est d'exercer leurs fonctions; est-ce bien exact?

M. McLeod : Oui. C'est exactement la mission et l'objectif recherchés.

Le sénateur Baker : J'aimerais poser quelques brèves questions.

Vous avez mentionné, monsieur McLeod, que vous étiez le premier dirigeant d'une agence de sécurité novatrice depuis 30 ans. Qu'entendez-vous par là?

M. McLeod : Lorsque j'ai commencé à travailler dans ce secteur il y a 30 ans, les arrestations par des agents privés, par opposition aux agents publics que sont les agents de la paix et les policiers, étaient pratiquement inconnues. Comme entrepreneur et universitaire, je savais que le public était vraiment en faveur de la police communautaire. Il souhaitait que du personnel en uniforme demeure dans leur collectivité, apprenne à connaître les gens qui la composent et qu'il intervienne dans les cas très mineurs qui sont placés très, très bas sur la liste des priorités de la police. J'ai donc décidé de créer, si je peux m'exprimer ainsi, un agent de sécurité qui aurait reçu une formation et comprendrait le fondement juridique de ses pouvoirs pour être en mesure d'agir de cette façon. Il a fallu faire beaucoup de R-D, et discuter des aspects juridiques du concept. Nous avons tenté de collaborer avec la police qui, au départ, il y a 30 ans, réagissait mal quand elle voyait mes employés faire des arrestations, parce qu'elle n'avait jamais vu ça avant et elle arrêtait la personne qui effectuait l'arrestation et libérait la personne arrêtée.

Pendant près de deux ans, je me suis rendu dans toutes les divisions du Service de police de Toronto, ainsi qu'à la PPO et un peu, à Ottawa. Dans le cadre de leur formation continue, j'étais parfois invité à prendre la parole et à montrer des films, expliquer notre projet et leur dire qu'il était légal. En fin de compte, les policiers n'ont pas approuvé avec enthousiasme nos activités, mais ils ont reconnu avec certaines réticences qu'elles étaient légales et ils ont cessé d'arrêter nos agents et de remorquer nos véhicules. Nous avons continué à partir de là.

Au cours des 30 dernières années, ma petite entreprise qui compte 500 âmes a arrêté plus de 65 000 personnes dans ce pays. Personne n'a été tué. Personne n'a été gravement blessé et malgré toutes les prédictions de mauvais augure, nous n'avons pas été mis en faillite par les poursuites. Nous avons adopté un modèle commercial. C'est un modèle basé sur les assurances. L'application de la loi peut être gérée comme une entreprise et elle peut être profitable.

Le sénateur Baker : Lorsque vous dites « agence de sécurité », est-ce que cela comprend les personnes qui procèdent à des arrestations dans les grands magasins, les magasins d'alimentation, par exemple?

Mr. McLeod: Yes. Yes, that is the area of loss prevention.

Senator Baker: In most of the cases we see — and we read about the judgments that are made — usually the Crown, in convicting on those offences, has not just the police officer but the security person as well with a tape recording of what took place in the store, at times. It seems to me, from reading those judgments, that rights to counsel, as you say, are given initially by the security person making the initial arrest, telling the person why they are being arrested and they have rights to counsel. Then the police do it all over again when they come, as you state. However, the actual evidence is pretty solid in these cases of arrests made by your security personnel. Would you agree?

Mr. McLeod: Yes. We are happy to see that one of the issues I put forward was listened to. Even before this bill was drafted, when preliminary discussions were being held here amongst government lawyers, I was invited in and really beat the drum of technological change, because it is ripping through our industry. It is ripping through policing. CCTV is become pervasive, particularly in retail environments such as shopping malls. Now, or very soon, you will not be able to go anywhere except a washroom in a shopping mall without being on CCTV. If we are going to do a contentious operation, we rig our people with CCTV so that we are constantly under the red eyeball as a protection against opportunistic allegations of improper conduct or excessive use of force.

Mind you, my program 30 years ago was before the ubiquity of CCTV. The CCTV that was there was expensive and extremely unreliable, and it was not done in shopping malls. We started in housing projects. It was a little less cut and dried than it is now; but that was then, this is now, and moving forward to the future, we will have more and more of this electronic evidence, and so I think there will be less and less grey areas.

Senator Baker: Pretty solid stuff. Thank you.

Senator Angus: Good afternoon, Mr. McLeod. Thanks for coming.

We have heard evidence here on this bill from a number of different points of view, and one has been the legal bar. Without suggesting that they all said identical things, one of the messages that I heard was that this law will create more confusion than it will solve and it will give maybe more power to private citizens than to the police and that those kinds of private citizens fall into the category of you and your people in the private security

M. McLeod : Oui. C'est le domaine de la prévention des pertes.

Le sénateur Baker : Dans la plupart des affaires que nous connaissons — et nous lisons les jugements — pour obtenir la condamnation de l'accusé, la Couronne s'appuie habituellement non seulement sur l'agent de police mais aussi sur l'agent de sécurité qui a parfois un enregistrement vidéo de ce qui s'est passé dans le magasin. Il me semble, à la lecture de ces jugements, que le droit aux services d'un avocat, comme vous le savez, est mentionné au départ par l'agent de sécurité qui procède à l'arrestation initiale, qui dit à l'individu pourquoi il est arrêté et qu'il a le droit à un avocat. Les policiers refont la même chose lorsqu'ils arrivent, comme vous le mentionnez. Cependant, lorsque votre personnel de sécurité procède à des arrestations, les preuves sont très solides. N'êtes-vous pas d'accord?

M. McLeod : Oui. Nous sommes heureux de constater que vous avez abordé une des questions que j'ai mentionnées. Avant même que ce projet de loi soit rédigé, lorsqu'il y a eu ici des discussions préliminaires avec les avocats du gouvernement, j'ai été invité à y participer et j'ai soulevé toute la question du changement technologique, parce que son effet se fait sentir dans toute notre industrie. Ce changement se fait également sentir pour les services de police. La télévision en circuit fermé est maintenant très répandue, en particulier dans les magasins de vente au détail comme ceux que l'on trouve dans les centres commerciaux. Aujourd'hui, ou très bientôt, vous ne pourrez aller nulle part, sauf peut-être dans la salle de bain d'un centre commercial, sans être enregistré par la télévision en circuit fermé. Si nous nous apprêtons à faire une opération délicate, nous équipons nos agents de caméras de télévision en circuit fermé pour constamment filmer ce qui se passe de façon à nous protéger en cas d'allégations de comportement irrégulier ou d'emploi d'une force excessive.

Bien sûr, quand j'ai lancé mon programme il y a 30 ans, il n'y avait pas ce genre de télévision partout. Les caméras de télévision de cette époque coûtaient cher et n'étaient pas fiables du tout et il n'y en avait pas dans les centres commerciaux. Nous avons commencé dans les ensembles de logements sociaux. C'était beaucoup moins simple que ça l'est maintenant; mais c'était une autre époque, et maintenant nous en vivons une autre et pour ce qui est de l'avenir, nous aurons de plus en plus recours à ce genre de preuve électronique et c'est la raison pour laquelle je pense qu'il y aura de moins en moins de zones grises.

Le sénateur Baker : Voilà de solides arguments. Merci.

Le sénateur Angus : Bonjour, monsieur McLeod. Merci d'être venu.

Nous avons entendu des témoignages au sujet de ce projet de loi qui nous ont présenté différents points de vue, dont l'un était celui du barreau. Je ne vais pas dire que les témoins n'ont fait que se répéter, mais une des affirmations que j'ai entendues était que ce projet de loi allait aggraver la confusion plutôt que la réduire, donner plus de pouvoirs aux citoyens qu'aux policiers et que ces citoyens font en fait partie de la catégorie de la sécurité privée

business. It made me start thinking how that must not sit too well with you. Here is a good chance for you to tell us your view on that.

Mr. McLeod: I have read every word of the proceedings that have been going on here and was a part of the earlier parliamentary proceedings. I am getting a little fed up with the straw man of unaccountability and vigilantism. They do not believe it; we do not believe it, but I guess some people have to keep saying it as part of their mandate as association heads or whatever.

It is absolutely true that any changes in these laws of self-defence and citizen's arrest will be most important to the private security sector because we are the ones who do this for a living. However, we are also the ones under the constant glare of those very legal associations. Many of them make their living off suing us and others make their living off defending us. Will it make more work? It might, but it will certainly not be the biggest gift to the bar that came down the pike.

Reading it carefully and looking forward and listening to the evidence, I do not see any big changes coming. I keep asking myself if we should change our training program. Our training programs are very conservative. Even if we thought we had some extra little modicum of power, we would not use it just because it is uncharted territory. We do not want to go there. We are quite busy enough with the territory we have to work with now.

Senator Angus: We heard a story about how people like you have contracts with these department stores, and you have agents up, say, in the fourth floor, and they are in contact with someone down on the third floor and they get a walkie-talkie or a communication saying there is a shoplifter down here and he or she has taken some merchandise. The person from the fourth floor goes down and arrests the person when they actually never saw them doing the shoplifting, and this was put to us as being a potential problem. Do you have experience with that and do you have a comment on that?

Mr. McLeod: Absolutely. This is where technological change comes in. The environments we deal in today, the retail environments, would have been science fiction 170 years ago.

As an example, Agent A is in a security room watching people at the small items of great value, like razor blades which are \$35 in a small package, watching someone steal these things, select them, remove them, conceal them, in, say, a booster bag, which will not set off the RFID recognition technology. A gets on to B on the radio or texts B and says, "I have got the camera on someone who

dont vous faites partie vous et vos agents. Cela me donne à penser que vous n'aimez sans doute pas beaucoup entendre ce genre de choses. Vous avez maintenant la possibilité de nous dire ce que vous en pensez.

M. McLeod : J'ai lu d'un bout à l'autre tous les témoignages qui ont été présentés ici et j'ai même participé aux débats parlementaires précédents. J'en ai vraiment assez d'entendre dire que nous ne rendons de compte à personne et que cela revient à la justice privée. Ces gens ne croient pas ce qu'ils disent; nous ne le croyons pas non plus, mais j'imagine qu'il y a des gens qui sont obligés de répéter ce genre de choses parce que cela fait partie de leur rôle en tant que président ou dirigeant d'une association.

Il est tout à fait vrai que les changements apportés aux règles en matière de légitime défense et d'arrestation par un particulier vont toucher davantage le secteur de la sécurité privée parce que c'est le travail que nous faisons pour gagner notre vie. Mais c'est également nous qui sommes constamment surveillés par ces associations d'avocats. Une bonne partie d'entre eux gagnent leur vie en nous poursuivant et les autres gagnent leur vie en nous défendant. Cela va-t-il leur donner davantage de travail? C'est possible mais ce ne sera certainement pas le plus beau cadeau qu'ait jamais reçu le barreau.

Si on lit ce projet de loi attentivement, si on regarde ce qui va se passer et si on écoute les témoignages, on constate que les changements ne seront pas aussi importants qu'on le pense. Je me demande constamment si nous devons modifier notre programme de formation. Nos programmes de formation sont conçus de façon très conservatrice. Même si nous pensons avoir un peu plus de pouvoirs, nous n'allons pas nous en servir pour la simple raison qu'ils n'ont pas encore été confirmés. Nous ne voulons pas prendre de risque. Nous avons déjà suffisamment à faire avec la situation telle qu'elle est.

Le sénateur Angus : On nous a parlé du fait que des gens comme vous avaient des contrats avec les grands magasins et que vous aviez des agents disons au quatrième étage qui étaient en contact avec quelqu'un au troisième étage et en utilisant un walkie-talkie ou un dispositif de communication qui lui disait qu'il y a un voleur à l'étalage à cet étage et qu'il vient de prendre quelque chose. La personne qui se trouve au quatrième étage descend et arrête la personne alors qu'en fait, elle ne l'a jamais vue en train de commettre un vol, mais on nous a dit à ce sujet que cela pouvait soulever un problème. Avez-vous de l'expérience de ce genre de situation et avez-vous un commentaire à faire?

M. McLeod : Absolument. C'est là qu'intervient le changement technologique. L'environnement dans lequel nous travaillons aujourd'hui, l'environnement de la vente au détail, aurait été de la science-fiction il y a 170 ans.

Un exemple, l'agent A qui se trouve dans une salle de sécurité regarde les gens à proximité de petits articles de grande valeur, comme les lames de rasoir dont un petit paquet coûte 35 \$, il observe quelqu'un en train de voler ces articles, il les choisit, il les prend, les dissimule disons dans un sac trafiqué, qui ne va pas déclencher la technologie de l'IRF, l'identification par

is doing this.” B takes up the position. Who saw the theft? It almost gets philosophical, but it is very interesting. A saw the theft. The camera saw the theft, and the camera is eternal evidence to that theft. Can we have better language? Yes, we can. Has anything changed? Not really. The camera is just an extension of the eyes of A. The cameras are so sophisticated now that the RFID tags of those small items of high value, in a food store or a Walmart, are queued to the cameras. As soon as someone opens the door to remove the expensive item, the PTZ cameras know that, and they zero in. In telephoto, in living colour, in high definition, there is the person taking the stuff and putting it into a bag that has been created for the concealment of that item to get past the Sensormatic scanner. We have it in living colour for the police to review. It is a very low-priority call for the police, and it is frankly a pain. Down the road, they are going to give up. Even though now they say that they are not going to do it, they are going to do it. When they arrive at the scene, they usually have a very high-level security officer who will probably join their ranks in the fullness of time, and they have wonderful evidence that they can rely on. Things are getting better.

Senator Angus: Just for the record, what are RFID and PTZ?

Mr. McLeod: RFID is Radio Frequency Identification Tag. That is that little bump on the back of something expensive that, if it is not deactivated at the point-of-sale, as you go out of the store —

The Chair: Just give us a definition, please.

Mr. McLeod: PTZ is Pan, Tilt and Zoom. It is a camera that you can operate with a joystick, or, if you tag something, it will just follow the tag all around the store.

Senator Fraser: What is a booster bag?

Mr. McLeod: The booster bag is a bag that is lined with a medium that will block the signal from the RFID tag in the Sensormatic. Tinfoil will do it.

Senator Fraser: I hope no shoplifters are watching this.

Mr. McLeod: That is an old trick. We only talk about the stuff that is old and known to everyone, pretty well.

Senator Angus: We had a chair on another committee for years who, if any witness used an acronym like PTZ or RFID or XLQ, would make them pay five bucks. As inflation came along, it got up to 10 bucks, and it worked fairly well because Senator Banks was that senator.

The Chair: I will keep that in mind.

radiofréquences. A appelle B par radio ou lui envoie un message texte et lui dit : « J’ai enregistré quelqu’un qui a fait ceci. » B prend position. Qui a vu le vol? C’est presque une discussion théorique mais c’est très intéressant. A a vu le vol. La caméra a vu le vol, la caméra constitue une preuve éternelle de ce vol. Pouvons-nous expliquer mieux les choses? Oui, nous le pouvons. Quelque chose a-t-il changé? Pas vraiment. La caméra est juste le prolongement des yeux de A. Les caméras sont maintenant tellement sophistiquées que les étiquettes IFR attachées aux petits articles de grande valeur, dans un magasin alimentaire ou un Walmart, sont reliées aux caméras. Dès que quelqu’un ouvre la porte pour s’emparer d’un article coûteux, les caméras avec le dispositif VPIZ le savent et elles suivent l’objet. En téléphoto, en couleur réelle, en haute définition, on voit la personne prendre l’article et le mettre dans un sac qui a été fabriqué pour dissimuler cet article et passer sans le déclencher le scanner Sensormatic. Nous avons l’enregistrement en couleur que les policiers pourront regarder. C’est un appel à très faible priorité pour les policiers et c’est vraiment dommage. À un moment donné, ils ne viendront même plus. Ils disent aujourd’hui qu’ils ne feront pas ça, mais ils le feront. Lorsqu’ils arrivent sur les lieux, ils sont accueillis par un agent de sécurité de très haut niveau qui va probablement décider de travailler avec eux un peu plus tard et les policiers disposent d’excellentes preuves qui sont très fiables. Les choses s’améliorent.

Le sénateur Angus : Pour le compte rendu, qu’est-ce que l’IRF et le PTZ?

M. McLeod : IRP est l’identification par radiofréquences d’une étiquette. C’est la petite bosse que l’on retrouve sur les articles chers et si elle n’est pas désactivée à la caisse, au moment où vous quittez le magasin...

Le président : Donnez-nous seulement la définition.

M. McLeod : PTZ vient de l’anglais Pan, Tilt and Zoom. C’est une caméra que l’on peut diriger avec une manette et si vous la reliez à un objet, elle le suit dans le magasin.

Le sénateur Fraser : Qu’est-ce qu’un sac trafiqué?

M. McLeod : Un sac trafiqué est un sac qui est doublé avec quelque chose qui va bloquer le signal de l’étiquette IRF pour le scanner Sensormatic. On peut prendre du papier d’aluminium.

Le sénateur Fraser : J’espère qu’il n’y a pas de voleurs qui nous regardent.

M. McLeod : C’est un vieux truc. Nous parlons uniquement des trucs qui sont anciens et que tout le monde connaît, ou à peu près.

Le sénateur Angus : J’ai connu un président d’un autre comité qui pendant des années a obligé les témoins qui utilisaient un acronyme comme PTZ ou IRF ou XLQ, à payer une amende de 5 \$. Avec l’inflation, ce montant est passé à 10 \$ et cela donnait d’assez bons résultats parce que c’était le sénateur Banks qui était ce président.

Le président : Je vais y penser.

Senator Jaffer: I found your presentation very interesting. I have a question for you about training. Do you do ongoing training of the people who work under you in your organization? In this new bill — you will be sick of me asking the same question — the arrest is supposed to be a citizen's arrest on an indictable offence. Do you do this kind of training for people who work for you?

Mr. McLeod: Yes, we do. What we and other larger companies do is stream all of our employees into various streams — level 1, 2, 3. Some companies will have as many as 10 levels. Level 1 is very basic function, sort of a gatehouse, raising and lowering an arm, handing out parking permits. You have to get up to level 3 and take additional training and use of force. Before you can take use of force, which involves batons and handcuffs, you have to take a certificate course, which is non-violent crisis resolution — how to talk your way out of these things and de-escalate before the use of force. Only a level 3, someone who has those tickets and renews them annually, can make arrests.

Senator Jaffer: How long are your courses?

Mr. McLeod: They range from four hours to a day.

Senator White: Thank you very much for your presentation, Mr. McLeod. I echo your comments when it comes to legislative changes that might come along that would improve or increase the level of accountability of security guards. I do agree that the security industry will pick up the slack where policing has not been able to do so. In the future, I think that gap will widen.

I have heard you talk about Ontario. I would argue that Ontario has one of the greater levels of oversight, accountability and legislation in the country that I know of, and I have lived in a few of the provinces. What would you say to a national level of legislation that included requirements and mandates when it came to training, accessibility and responsibilities? I know you are talking about agencies across the country that you deal with, but I can tell you that they are not all what we have in front of us today. I have seen some of them in action, and I am not always impressed. Where do you think, from a national standard perspective, you or others that you are dealing with would sit?

Mr. McLeod: I would agree that a national standard would be a good thing. APSA is working with the Police Sector Council. You will probably know Geoff Gruson of the council.

Senator White: I am on the council.

Mr. McLeod: Sorry. He has spent the last two years working with the provincial registrars of the private security industry on this project, which I understand is federally mandated to

Le sénateur Jaffer : J'ai trouvé que votre exposé était très intéressant. J'ai une question à vous poser au sujet de la formation. Est-ce que les gens qui travaillent dans votre organisation suivent une formation continue? Avec ce nouveau projet de loi — vous allez être fatigué de m'entendre poser toujours la même question —, l'arrestation par un simple citoyen porte normalement sur un acte criminel. Est-ce que vous donnez ce genre de formation aux personnes qui travaillent pour vous?

M. McLeod : Oui. Nous et les autres agences importantes classons tous nos employés dans diverses catégories — niveau 1, 2, 3. Il y a des entreprises qui ont jusqu'à 10 niveaux. Le niveau 1 correspond à des tâches très simples, comme garder une barrière, la lever et la baisser, distribuer des permis de stationnement. Il faut arriver au niveau 3 et suivre une formation supplémentaire, notamment sur l'emploi de la force. Avant de pouvoir utiliser la force, qui comprend l'usage des bâtons et des menottes, il faut suivre un cours intitulé règlement sans violence d'une situation de crise — comment utiliser la parole pour calmer quelqu'un et réduire les tensions avant d'avoir à utiliser la force. Seul un employé de niveau 3, quelqu'un qui a suivi ces cours et les a renouvelés tous les ans, peut procéder à des arrestations.

Le sénateur Jaffer : Combien durent vos cours?

M. McLeod : Cela va de quatre heures à un jour.

Le sénateur White : Merci pour votre exposé, monsieur McLeod. Je me fais l'écho de vos commentaires pour ce qui est des changements législatifs qui pourraient être introduits pour renforcer l'obligation de rendre compte des gardiens de sécurité. Je conviens avec vous que l'industrie de la sécurité va se développer et fera les choses que les services de police n'ont pas les moyens de faire. À l'avenir, je crois que son rôle va se développer.

Je vous ai entendu parler de l'Ontario. Je dirais que l'Ontario a mis sur pied de bons mécanismes de surveillance, de reddition de compte et adopté les meilleures lois au pays et pourtant, j'ai vécu dans plusieurs provinces. Que diriez-vous d'une loi de niveau national qui préciserait les conditions à respecter, les mandats en matière de formation, d'accessibilité et de responsabilités? Je sais que vous êtes en contact avec des agences dans l'ensemble du pays mais je peux vous dire qu'elles ne sont pas toutes comme les vôtres. J'en ai vu quelques-unes en train d'agir et je n'ai pas toujours été impressionné. Que pensez-vous, vous et les autres que vous connaissez, de l'adoption de normes nationales?

M. McLeod : Je suis convaincu qu'une norme nationale serait une excellente chose. L'APSA travaille avec le Conseil sectoriel de la police. Vous connaissez probablement Geoff Gruson qui est membre du conseil.

Le sénateur White : Je suis membre de ce conseil.

M. McLeod : Excusez-moi. Cela fait deux ans qu'il travaille avec les registrateurs provinciaux du secteur de la sécurité privée sur ce projet qui est, je crois, chargé au palier fédéral d'harmoniser

harmonize nationally so that licences will become portable. We are working alongside him. There is a great interest amongst some of the key registrars like Ontario to add on legislation regarding the use of force in addition to the basic course. I have an interest in adding on a higher level of certification for private agents who would work in public-private partnerships with police. All of this is possible. There seems to be a political will, and, in fact, the bandwagon is rolling. I would concur that this would be a good thing. It would forever put to rest that bugaboo about improperly trained guards.

One caveat is that the private security industry is much larger and broader, in both numbers and scope, than public police. Our assignments range from the mind-numbingly trivial to the incredibly sophisticated. You often find us getting tarred with the stick of mind-numbing. Everyone loves to laugh at *Mall Cop*. I have seen the movie twice, and I still laugh. I prefer the television show “Republic of Doyle,” where the private agent enjoys an intimate relationship with the public agent, but that is another story.

The Chair: We very much appreciate your extensive knowledge and enthusiasm, but I have a number of other senators and a timeline that we have to meet.

Mr. McLeod: Sorry; I digress.

Senator Chaput: I have a brief question. I understand that you are a regulated industry. There are some training centres across Canada, and you are talking about national standards. What is your relationship like today with the police? Do you see this becoming, at some point in time, a partnership?

Mr. McLeod: Yes, absolutely. The relationship is really a good one. There are various levels. There is the rhetoric of our industry association, which I am responsible for. There is the rhetoric of the police associations, which has its own agenda, and I respect that. The everyday working relationship with the police is an excellent relationship because they, notwithstanding what the associations say, do not want to do that mind-numbingly simple, stupid work, and they are happy to have others do it, with lesser pay and lesser training. They want a clean handshake that does not waste their time or tie up their resources. There is a great spirit of cooperation. I see this increasing going forward. We can look at other jurisdictions where it is farther advanced than we are now.

les normes à l'échelon national pour que les permis soient transférables. Nous collaborons avec lui. Certains des principaux registrateurs comme celui de l'Ontario s'intéressent vivement à la possibilité d'adopter des mesures législatives au sujet de l'emploi de la force, en plus du cours de base. Je m'intéresse à la possibilité de concevoir un certificat spécialisé pour les agents de sécurité privés qui travailleraient dans le cadre d'un partenariat public-privé avec la police. Tout cela est possible. Il semble qu'il y ait la volonté politique de le faire et en réalité, les choses ont déjà bougé. Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire que ce serait une excellente chose. Cela réglerait une fois pour toutes, toutes ces histoires de gardiens ayant reçu une formation insuffisante.

Il faut toutefois tenir compte du fait que l'industrie de la sécurité privée, comparée à la police publique, a un personnel beaucoup plus nombreux et exerce des activités beaucoup plus variées. Nos tâches peuvent être extrêmement triviales et abrutissantes ou très sophistiquées. Bien souvent, ce sont les tâches abrutissantes que nous exécutons qui suscitent des critiques. Tout le monde aime se moquer dans *Mall Cop*. J'ai vu le film deux fois et j'en ris encore. Je préfère l'émission de télévision *Republic of Doyle* dans laquelle l'agent privé a une relation intime avec l'agent public, mais c'est une autre histoire.

Le président : Nous apprécions beaucoup vos grandes connaissances et votre enthousiasme mais il y a d'autres sénateurs qui veulent prendre la parole et nous devons respecter l'horaire.

M. McLeod : Désolé, je me suis écarté du sujet.

Le sénateur Chaput : J'ai une brève question. Je vois que votre industrie est réglementée. Il y a des centres de formation dans l'ensemble du Canada et vous parlez de normes nationales. Quel est le genre de rapport que vous avez de nos jours avec la police? Pensez-vous que cela pourrait devenir à un moment donné un partenariat?

M. McLeod : Oui, tout à fait. Nous avons d'excellents rapports avec la police. Il y a plusieurs niveaux. Le discours de notre association, dont je suis responsable. Il y a le discours des associations de policiers, qui a son propre programme, et je le respecte. La relation de travail que nous avons tous les jours avec la police est une excellente relation parce que malgré tout ce que disent les associations, les policiers ne veulent pas faire le travail stupide, simple et abrutissant que nous faisons et ils sont très heureux de voir que d'autres le font, en étant moins bien rémunérés et moins formés. Ils veulent avoir des rapports directs pour ne pas perdre leur temps ni consacrer leurs ressources à ce genre de choses. Il règne un excellent esprit de collaboration. Je pense que cela va encore se renforcer à l'avenir. Nous pouvons constater qu'ailleurs, cette collaboration est encore plus poussée que celle que nous avons à l'heure actuelle.

Senator Unger: Thank you, Mr. McLeod. In your handout, you say:

In reading the proceedings to date, we see much intelligent debate between legal scholars about the implications, positive and perhaps negative, around the subtle changes in Bill C-26. We leave these matters to other experts.

Are you satisfied with the provisions in Bill C-26? What are your thoughts about it?

Mr. McLeod: Yes, I am. I just want to give a nod to people who do not agree with me or people who have fears that there will be consequences that we cannot see. We go forward on case law, and I think that that will take care of any little bumps that are concerns. Therefore, my industry is totally in favour of it.

Senator Unger: With respect to the many years of case law upon which many decisions are based or, certainly, researched, you are not concerned about this upsetting the apple cart?

Mr. McLeod: I do not think all that case law will be out the window. There will be changes and tweaking on the go-forward, but nothing dramatic. I do not see a game changer here.

Senator Unger: Thank you.

The Chair: I am intrigued by your optimism about police cooperation and working together. My experience is that the police associations tend to be reluctant about giving up any turf, and, as you know, they are very politically active, unlike the chiefs' associations and others who do not get engaged in political commentary or elections. Are you seeing a change in attitude there as well?

Mr. McLeod: Yes, and out in the blogosphere and on LinkedIn, people are seeing the straws in the wind. You may be aware of what is going on in the United Kingdom where, holus-bolus, they just moved \$4 billion worth of contracts into the private sector, in a very ill-considered clumsy way, I think, but they have privatized whole areas of policing over there. When you walk into a police station now in London, you will see someone sitting there in a police uniform, and it says "Securitas" on their jacket. I think that is the wrong way to go. I think there are better ways.

I think we can protect the brand, and, at the end of the day, that is what a lot of the associations are concerned with. They are concerned with protecting the public safety brand, and I think there are ways to do that intelligently while we construct public-private partnerships. However, all of Europe and North America is under the financial gun, and that will not go away, so something has to give. I just hope we can do it intelligently in this country, as opposed to the way they did it in the UK.

Le sénateur Unger : Merci, M. McLeod. Dans le mémoire que vous avez distribué, vous dites :

Au cours de vos délibérations, vous avez entendu des discussions fort intelligentes entre des juristes éminents au sujet des répercussions, positives et peut-être négatives, des changements subtils apportés par le projet de loi C-26. Nous préférons laisser ces aspects à d'autres experts.

Êtes-vous satisfait des dispositions du projet de loi C-26? Qu'en pensez-vous?

M. McLeod : Oui. Je voulais simplement m'adresser aux personnes qui ne sont pas d'accord avec moi ou qui craignent des conséquences que nous ne pouvons pas encore prévoir. Nous verrons ce que dit la jurisprudence et je crois qu'elle pourra régler les petits problèmes qui inquiètent certaines personnes. C'est la raison pour laquelle mon industrie est tout à fait en faveur de ce projet de loi.

Le sénateur Unger : Pour ce qui est de cette jurisprudence très ancienne sur laquelle de nombreuses décisions sont basées ou du moins qui fait l'objet de beaucoup de recherches, vous ne craignez pas que cela bouleverse la situation?

M. McLeod : Je ne pense pas que l'on va écarter toute cette jurisprudence. Il y aura des changements et des adaptations à l'avenir mais rien de considérable. Je ne pense pas que cela va la modifier.

Le sénateur Unger : Merci.

Le président : Je suis intrigué par votre attitude optimiste au sujet de la possibilité de collaborer et de travailler avec les services de police. D'après mon expérience, les associations de policiers sont très réticentes à abandonner certaines activités et comme vous le savez, elles sont très actives politiquement, à la différence des associations de chefs de police et d'autres qui ne s'occupent pas de faire des commentaires politiques ou des élections. Pensez-vous qu'il y a également là un changement d'attitude?

M. McLeod : Oui et dans la blogosphère et sur LinkedIn, les gens voient bien ce qui va se passer. Vous savez peut-être qu'au Royaume-Uni, le gouvernement a attribué au secteur privé des contrats d'une valeur de 4 milliards de dollars, selon un processus très mal conçu, à mon avis, mais il a privatisé des pans entiers du travail policier. Si vous pénétrez dans un poste de police de nos jours à Londres, vous verrez quelqu'un assis, qui porte un uniforme de policier et où il a un insigne qui dit « Securitas ». Je pense que ce n'est pas la bonne façon de procéder. Il y a de meilleures façons de le faire.

Je crois qu'il faut protéger la marque et en fin de compte, c'est cela qui préoccupe un bon nombre d'associations. Elles veulent protéger la marque sécurité publique et je crois qu'il y a des façons intelligentes de le faire pendant que nous établissons des partenariats publics-privés. Cependant, tous les pays d'Europe et d'Amérique du Nord éprouvent des difficultés financières, et elles ne vont pas disparaître de sorte que quelqu'un devra céder. J'espère tout simplement que nous pourrions le faire de façon intelligente ici, et non pas comme cela s'est fait au R.-U.

The Chair: I appreciate your appearance here today. Just before we adjourn, I remind honourable senators that tomorrow we will meet in the usual room in the East Block and deal with clause-by-clause consideration of this bill. Then we will begin our examination of Bill C-310, which is an act to amend the Criminal Code dealing with trafficking in persons.

That being said, the meeting is adjourned.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, June 7, 2012

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which were referred Bill C-26, An Act to amend the Criminal Code (citizen's arrest and the defences of property and persons); and Bill C-310, An Act to amend the Criminal Code (trafficking in persons), met this day at 10:30 a.m. to give consideration to the bills.

Senator Bob Runciman (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning and welcome, senators and members of the public who are viewing these proceedings of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs on the CPAC television network.

Today we complete our consideration of Bill C-26, An Act to amend the Criminal Code (citizen's arrest and the defences of property and persons).

The bill was first introduced in the House of Commons on November 22 of last year. The summary of the bill states that it:

. . . amends the *Criminal Code* to enable a person who owns or has lawful possession of property, or persons authorized by them, to arrest within a reasonable time a person whom they find committing a criminal offence on or in relation to that property. It also amends the *Criminal Code* to simplify the provisions relating to the defences of property and persons.

Bill C-26 was referred to the committee by the Senate on May 15, of this year for further examination.

This is our final meeting on the bill, and we will be proceeding to clause-by-clause consideration this morning.

These hearings are open to the public and are also available via webcast on the www.parl.gc.ca website. More information on our schedule and list of witnesses can be found on our website under "Senate Committees."

Before we begin clause-by-clause consideration, Senator Fraser would like to draw something to our attention.

Senator Fraser: Thank you very much, Chair.

Le président : J'ai apprécié votre comparution aujourd'hui. Avant de lever la séance, je rappelle aux sénateurs que nous allons nous réunir demain dans la salle habituelle de l'édifice de l'Est et procéder à l'étude article par article du projet de loi. Nous commencerons ensuite notre étude du projet de loi C-310, une loi modifiant le Code criminel qui porte sur la traite des personnes.

Cela dit, la séance est levée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 7 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel ont été renvoyés le projet de loi C-26, Loi modifiant le Code criminel (arrestation par des citoyens et moyens de défense relativement aux biens et aux personnes); et le projet de loi C-310, Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes), se réunit aujourd'hui à 10 h 30 pour examiner ces projets de loi.

Le sénateur Bob Runciman (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour et bienvenue aux sénateurs ainsi qu'aux téléspectatrices et téléspectateurs qui suivent ces délibérations du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles sur la chaîne CPAC.

Nous achevons donc aujourd'hui notre examen du projet de loi C-26, Loi modifiant le Code criminel (arrestation par des citoyens et moyens de défense relativement aux biens et aux personnes).

Le projet de loi a été présenté pour la première fois à la Chambre des communes le 22 novembre dernier. Selon le sommaire du projet de loi :

Le texte modifie le Code criminel afin de permettre au propriétaire d'un bien ou à la personne en ayant la possession légitime, ainsi qu'à toute personne qu'il autorise, d'arrêter dans un délai raisonnable toute personne qu'il prouve en train de commettre une infraction criminelle sur le bien ou relativement à celui-ci. Il modifie aussi le Code criminel afin de simplifier les dispositions relatives à la défense des biens et des personnes.

Le projet de loi C-26 a été renvoyé à notre comité par le Sénat le 15 mai dernier, pour examen détaillé.

Ceci est notre dernière réunion sur ce projet de loi, et nous procéderons donc à son étude article par article ce matin.

Notre audience est ouverte au public et elle peut également être suivie sur notre site Web, www.parl.gc.ca. Notre site contient davantage d'informations sur notre horaire ainsi que la liste des témoins sous la rubrique « Comités du Sénat ».

Avant de passer à notre étude article par article, le sénateur Fraser désire attirer notre attention sur quelque chose.

Le sénateur Fraser : Merci beaucoup, monsieur le président.

Colleagues, I would draw to your attention a news story by Tonda MacCharles, an excellent reporter — I am not quarrelling with her work — that appeared today in *The Toronto Star* on page A-17 under the headline “Vigilante unsure about new law: Chinatown shopkeeper worries about costs of pursuing charges.”

In paragraphs 3 and 4, it says:

... when asked by a Liberal senator if he felt Bill C-26 would allow him to make a citizen’s arrest without being charged by police as he was in May 2009, Chen, with lawyer Chi-Kun Shi by his side, frankly admitted he has no idea.

His candid answer in Mandarin of “I don’t know” was mistakenly translated to the committee as “yes.”

Now, I repeat: Ms. MacCharles is an excellent reporter. However, I was a journalist myself for too long to take as gospel anything just because it has appeared in a newspaper.

Senator Angus: Especially *The Toronto Star*.

Senator Fraser: No, it is an excellent paper — absolutely wonderful.

However, I would ask the clerk to have this matter verified. If indeed it is true that the translation was in error, I would ask her to have the transcript corrected and have us notified. In terms of the substance of the issue, you may recall that I asked the lawyer, Ms. Shi, if this bill would protect Mr. Chen’s conduct and her answer was “no” — I say that for what it is worth.

I wanted to ensure that the records of our proceedings will be accurate.

The Chair: Thank you, senator, for bringing that matter to our attention.

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-26, An Act to amend the Criminal Code (citizen’s arrest and the defences of property and persons)?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 3 carry?

Chers collègues, j’aimerais attirer votre attention sur une chronique de Tonda MacCharles, qui est une excellente journaliste — je n’ai rien à redire à son travail — qui est paru aujourd’hui dans le *Toronto Star* à la page A-17 sous le titre « Vigilante unsure about new law : Chinatown shopkeeper worries about costs of pursuing charges ».

Voici une traduction libre des paragraphes 3 et 4 :

... Lorsqu’un sénateur libéral lui a demandé s’il estimait que le projet de loi C-26 permettrait de faire une arrestation civile sans qu’il y ait inculpation par la police, comme ça lui était arrivé en mai 2009, Chen, qui était accompagné de son avocate, Chi-Kun Shi, a avoué en toute franchise qu’il n’en avait aucune idée.

Sa réponse toute simple en mandarin, « je ne sais pas », a été erronément traduite par « oui » face au comité.

Mme MacCharles est une excellente journaliste, je le répète. Or, ayant été journaliste moi-même pendant assez longtemps, j’ai appris à ne pas prendre pour parole d’évangile toutes les informations, simplement parce qu’elles paraissent dans un journal.

Le sénateur Angus : Surtout s’il s’agit du *Toronto Star*.

Le sénateur Fraser : Non, c’est un journal excellent — vraiment formidable.

Cependant, je demanderais à la greffière de veiller à ce qu’on fasse des vérifications. S’il s’agit en fait d’une erreur de traduction, je lui saurai gré de corriger la transcription et de nous le signaler. Quant au fond de la question, vous vous souviendrez peut-être que j’avais demandé à l’avocate, M^e Shi, si ce projet de loi pouvait protéger la conduite de M. Chen, sur quoi elle m’avait répondu « non » — je mentionne cela en passant.

Je tenais tout simplement à ce que nos délibérations soient correctement transcrites.

Le président : Merci sénateur de nous avoir signalé la question.

Est-il convenu de procéder à l’étude article par article du projet de loi C-26, Loi modifiant le Code criminel (arrestation par des citoyens et moyens de défense relativement aux biens et aux personnes)?

Des voix : D’accord.

Le président : Êtes-vous d’accord pour reporter l’adoption du titre?

Des voix : Oui.

Le président : Êtes-vous d’accord pour reporter l’adoption de l’article 1 qui contient le titre abrégé?

Des voix : D’accord.

Le président : L’article 2 est-il adopté?

Des voix : D’accord.

Le président : L’article 3 est-il adopté?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Does the committee wish to discuss appending observations to the report?

Senator Fraser: I would like to do that, if we might, Mr. Chair. We would normally go in camera at this point.

The Chair: I am being advised that we should get committee concurrence to have this conversation. Do you wish to go in camera to have a discussion with respect to appending observations?

We need a minute to clear the room. Do I need a motion? It is agreed. I think staff can remain, as well.

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

The Chair: Is it agreed that I report this bill to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Fraser: A submission from the Canadian Civil Liberties Association just came in today, and I wish to draw it to the attention of the committee.

The Chair: Thank you.

Senators, we will now begin our consideration of Bill C-310, An Act to amend the Criminal Code (trafficking in persons). This bill was first introduced in the House of Commons on October 3 of last year by Joy Smith, Member of Parliament for Kildonan—St. Paul in the province of Manitoba. The summary of the bill states that it:

... amends the *Criminal Code* to add the offence of trafficking in persons to the offences committed outside Canada for which Canadian citizens or permanent residents may be prosecuted in Canada.

Des voix : Oui.

Le président : Adopté.

L'article 4 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Adopté.

Plaît-il au comité de discuter des observations annexées au rapport?

Le sénateur Fraser : Je le voudrais bien, si vous le permettez, monsieur le président. Normalement nous devrions passer à huis clos à ce stade-ci.

Le président : On me dit qu'il faut que le comité soit d'accord pour avoir cet entretien. Souhaitez-vous passer à huis clos pour que nous discutons des observations jointes au rapport?

Il nous faut une minute pour vider la salle. Nous faut-il une motion? C'est convenu. Je crois que le personnel peut rester, également.

(La réunion se poursuit à huis clos.)

(Le comité reprend ses travaux en séance publique.)

Le président : Est-il convenu que je fasse rapport de ce projet de loi au Sénat?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Fraser : Un mémoire vient de nous parvenir aujourd'hui de l'Association canadienne des libertés civiles et j'aimerais attirer l'attention du comité sur ce texte.

Le président : Merci.

Chers collègues, nous allons maintenant commencer notre étude du projet de loi C-310, Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes). Ce projet de loi a été présenté pour la première fois à la Chambre le 3 octobre dernier par Joy Smith, députée Kildonan—St. Paul, province du Manitoba. Selon le sommaire de ce projet de loi,

Le texte modifie le Code criminel afin d'ajouter la traite des personnes aux infractions commises à l'étranger pour lesquelles les citoyens canadiens et les résidents permanents peuvent être poursuivis au Canada.

It also amends the Act to add factors that the Court may consider when determining whether an accused exploits another person.

Bill C-310 was referred to the committee by the Senate on May 15 of this year for further examination.

This is our first meeting on Bill C-310. These hearings are open to the public, and also available via webcast on www.parl.gc.ca. Viewers can find more information on the website under “Senate Committees.”

Our first witness is also the sponsor of this bill. With that, I would like to welcome and introduce to the committee Ms. Joy Smith, Member of Parliament for Kildonan—St. Paul. She has been the member for her riding since June 2004, and I know she has been a passionate advocate for this cause for many years.

Ms. Smith, welcome. You have the floor.

Joy Smith, MP, Kildonan—St. Paul, Sponsor of the Bill: Thank you so much, honourable senators. I am absolutely delighted to have the opportunity to speak on my private member’s bill, Bill C-310, An Act to amend the Criminal Code (trafficking in persons).

Although he is not able to be here today, I want to especially express my thanks to Senator Boisvenu for sponsoring my bill in the Senate. He gave a compelling speech on Bill C-310 on May 3 in the Senate and, as you know, I go through every speech meticulously. He has been a long-time advocate for victims of crime. I fondly remember the day when the senator joined me in Montreal in 2009 to march through the streets to end human trafficking. There were over 1,000 people on the streets with us that day. That is when I first met him, before he became a senator.

I also want to thank Senator Jaffer for her speech on Bill C-310 on May 15. As she noted in her speech, Senator Jaffer and I have had the honour of working together on the issue of human trafficking for a number of years. Senator Jaffer has been a champion in Canada and abroad for protecting the victims of both sex trafficking and forced labour.

Honourable senators, cases of human trafficking are beginning to appear regularly in the media. For example, last fall, an Ottawa man was arrested after trafficking a 17-year-old girl from Windsor to Ottawa and coercing her until she agreed to provide services to men. This happened in a hotel mere blocks from where we are sitting right now.

You have heard of Canada’s largest human trafficking case involving 20 Hungarian men brought to Hamilton for the purposes of forced labour. They were fed scraps once a day and

Il modifie également la Loi afin de préciser certains facteurs que le tribunal peut prendre en compte lorsqu’il détermine ce qui constitue de l’exploitation.

Le projet de loi C-310 a été renvoyé au comité par le Sénat le 15 mai dernier pour examen détaillé.

C’est aujourd’hui notre première réunion sur le projet de loi C-310. Cette audience est ouverte au public et peut également être suivie par le biais de la webdiffusion sur notre site à www.parl.gc.ca. Les spectateurs trouveront davantage d’informations dans notre site sous la rubrique « Comités du Sénat ».

Notre premier témoin est également la marraine de ce projet de loi. J’ai le plaisir d’accueillir et de vous présenter Joy Smith, députée, Kildonan—St. Paul. Elle représente sa circonscription depuis juin 2004 et je sais qu’elle est ardemment dévouée à la cause depuis bien des années.

Madame Smith, bienvenue. Vous avez la parole.

Joy Smith, députée, Kildonan—St. Paul, marraine du projet de loi : Merci beaucoup, honorables sénateurs. Je suis absolument ravie d’avoir l’occasion de vous parler de mon projet de loi d’initiative parlementaire, le projet de loi C-310, Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes).

Bien qu’il ne soit pas parmi les nôtres aujourd’hui, je tiens à remercier tout particulièrement le sénateur Boisvenu pour avoir parrainé mon projet de loi au Sénat. Il a prononcé une allocution extrêmement éloquente sur le projet de loi C-310 le 3 mai au Sénat et, comme vous le savez, je relis méticuleusement toutes les allocutions. Il se porte depuis longtemps à la défense des victimes de criminalité. Je me souviens avec émotion du jour où le sénateur s’est joint à moi à Montréal en 2009 pour participer à une manifestation exigeant qu’on mette fin à la traite de personnes. Il y avait plus d’un millier de personnes dans les rues avec nous ce jour-là. C’est ainsi que j’ai fait sa connaissance, et il n’était pas encore sénateur à l’époque.

J’aimerais également remercier le sénateur Jaffer pour son allocution sur le projet de loi C-310, le 15 mai. Comme elle l’a signalé dans ses propos, elle et moi avons eu l’honneur de travailler ensemble sur la question de la traite des personnes depuis quelques années. Le sénateur Jaffer s’est érigée en véritable championne au Canada et à l’étranger pour la protection des victimes de l’exploitation sexuelle et du travail forcé.

Honorables sénateurs, des cas de traite de personnes commencent à être relevés régulièrement dans les médias. Ainsi, l’automne dernier, un homme d’Ottawa a été arrêté pour l’exploitation d’une fille de Windsor âgée de 17 ans qu’il avait amenée à Ottawa pour ensuite user de coercition jusqu’à ce qu’elle consentît à fournir des services aux hommes. Cela se passait dans un hôtel à quelques pâtés de maisons d’ici.

Vous avez entendu parler du plus grand cas de traite de personnes au Canada où il était question de 20 Hongrois conduits à Hamilton pour y faire du travail forcé. Pour toute nourriture, ils

locked up at night. You may also have heard of the 24,000 women and children freed over the past year in China. This is only the tip of the iceberg.

Since 2005, there have been 223 cases in Canada in which human trafficking charges were laid and which resulted in successful convictions for the 42 accused in these cases. This number does not include numerous other convictions for human trafficking-related conduct under other criminal offences. The majority of these cases have involved Canadian citizens or permanent residents trafficked wholly within Canada.

There are also 59 ongoing cases before the courts involving 98 accused and 147 victims.

Today, modern-day slavery exists in all corners of our globe, and our resolve to eliminate it must only grow stronger. Bill C-310 is a simple bill that only has two clauses, but it will have a significant impact on the anti-human trafficking efforts of Canada here at home as well as abroad.

The first clause of Bill C-310 will amend the Criminal Code to add the current trafficking in persons offences to the list of offences which, if committed outside of Canada by a Canadian or permanent resident, could be prosecuted in Canada. This clause was amended at the House of Commons Standing Committee on Justice and Human Rights to include the two other human trafficking-specific offences: the material benefit offence in section 279.02 that prohibits the receipt of a financial or other material benefit from the commission of a human trafficking offence; and the offence of withholding or destroying documents, such as travel or identity documents, to facilitate human trafficking in section 279.03. This ensures always human trafficking offences are covered by the extraterritorial jurisdiction.

There are three primary purposes of designating trafficking in persons as an extraterritorial offence: First, an extraterritorial human trafficking offence would allow Canada to arrest Canadians who have left the country when they engage in human trafficking in an attempt to avoid punishment; second, an extraterritorial human trafficking offence would ensure justice in cases when the offence was committed in a country without strong anti-human trafficking laws or judicial systems; finally, an extraterritorial human trafficking offence would clearly indicate that Canada will not tolerate its own citizens engaging in human trafficking any place in the world.

recevaient des restes une fois par jour et étaient enfermés la nuit. Vous avez peut-être également entendu parler des 24 000 femmes et enfants qui ont été libérés à partir de l'année dernière en Chine. Ce n'est là que la partie visible de l'iceberg.

Depuis 2005, des chefs d'accusation relatifs à la traite de personnes et ayant abouti à la condamnation de 42 inculpés ont été portés dans 223 affaires au Canada. Ce chiffre ne comprend pas les nombreuses autres condamnations pour traite de personnes liées à d'autres infractions criminelles. La majorité de ces cas concernaient des citoyens canadiens ou des résidents permanents qui avaient été victimes de traite strictement dans les limites du territoire canadien.

Il y a également 59 causes qui sont toujours devant les tribunaux, pour un total de 98 accusés et 147 victimes.

Aujourd'hui, cette forme d'esclavage moderne subsiste dans tous les coins de la planète et nous nous devons de redoubler d'efforts pour l'abolir. Le projet de loi C-310 est un projet tout simple qui ne contient que deux articles, mais il jouera un rôle essentiel dans le cadre des efforts canadiens pour lutter contre la traite des personnes, chez nous et à l'étranger.

Le premier article du projet de loi C-310 modifiera le Code criminel de manière à ajouter les infractions courantes en matière de traite de personnes à la liste des infractions qui, si elles sont commises à l'étranger par un ressortissant canadien ou un résident permanent du Canada, pourraient faire l'objet de poursuites au Canada. Cet article a été modifié par le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes pour inclure deux autres infractions se rapportant concrètement à la traite de personnes : l'infraction liée à l'avantage matériel décrite dans l'article 279.02, qui interdit de recevoir un avantage matériel en sachant qu'il provient de la perpétration de la traite des personnes; et la rétention ou la destruction de documents de voyage d'une personne ou de tout document pouvant établir ou censé établir l'identité à des fins de trafic des personnes, comme le précise l'article 279.03. Ces dispositions établissent la compétence extraterritoriale en matière pénale à l'endroit des infractions relatives à la traite des personnes.

Il existe trois principales raisons pour revendiquer la compétence extraterritoriale à l'endroit des infractions relatives à la traite des personnes : premièrement, elle permettrait au Canada d'arrêter les ressortissants canadiens qui ont quitté le pays pour éviter les poursuites après avoir commis de telles infractions; deuxièmement, elle veillerait à ce que justice soit faite dans les cas où l'infraction est commise dans un pays dépourvu de lois ou de systèmes judiciaires bien établis pour la lutte contre la traite des personnes; et enfin, l'existence de cette disposition extraterritoriale montre clairement que le Canada n'est pas prêt à tolérer que ses propres ressortissants se livrent à des activités de traite des personnes, quel que soit le pays.

Mr. Chair, extending extraterritorial jurisdiction to Criminal Code offences is rare and is typically reserved for matters of international consensus. Modern-day slavery is certainly a matter that has received international consensus.

Similar to Canada's international leadership on our child sex tourism laws, Bill C-310 is an opportunity for Canada to again model this leadership to combating such a heinous crime. We will join countries like the United States, Germany, the United Kingdom, New Zealand, Australia and Cambodia — countries that have already extended extraterritorial jurisdiction to their trafficking in persons offences.

The second clause of Bill C-310 recognizes that courts and law enforcement would benefit from an interpretive provision to provide clear guidance on what exploitation consists of. Interpretive aids are already used in our Criminal Code; for example, the one found in section 153(1.2) provides gatherer clarity to the courts on what constitutes sexual exploitation of a minor.

I want to note that this clause was also amended by the House of Commons Standing Committee on Justice and Human Rights. The committee's amendment simplified Bill C-310's proposed listing of conduct and made it more consistent with the way other similar clauses in the Criminal Code are drafted. It now reads:

(2) In determining whether an accused exploits another person under subsection (1), the Court may consider, among other factors, whether the accused

- (a) used or threatened to use force or another form of coercion;
- (b) used deception; or
- (c) abused a position of trust, power or authority

The wording provides clear examples of common exploitive methods used by traffickers in cases of sex trafficking and forced labour, while leaving room for other means for the court to consider. It also is consistent with similar clauses in the Criminal Code and international protocols on human trafficking.

I want to take this opportunity to address some of the points raised by Senator Jaffer during her speech on Bill C-310 at second reading.

Monsieur le président, appliquer la compétence extraterritoriale aux infractions prévues au Code criminel est une mesure exceptionnelle habituellement réservée à des questions bénéficiant d'un consensus international. Or, cette forme d'esclavage moderne est assurément une question qui fait l'objet d'un consensus international.

Pour le Canada qui fait déjà preuve de leadership à l'échelle internationale avec ses lois sur le tourisme sexuel et l'exploitation sexuelle des enfants, le projet de loi C-310 est une nouvelle occasion de mettre en évidence sa détermination à lutter contre des actes aussi abjects. Nous nous joindrons ainsi à des pays comme les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Cambodge — des pays qui ont tous déjà étendu la compétence extraterritoriale aux infractions relatives à la traite de personnes commises par leurs ressortissants.

Le second article du projet de loi C-310 reconnaît que les tribunaux et les autorités policières bénéficieraient d'une disposition interprétative leur servant d'orientation sur ce qui constitue l'exploitation. Des aides à l'interprétation sont déjà utilisées dans notre Code criminel; par exemple, celui que l'on retrouve à l'article 153(1.2) explique plus clairement aux tribunaux ce qu'on entend par exploitation sexuelle d'un mineur.

Je tiens à signaler que cet article a également été modifié par le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes, ce qui a permis de simplifier les types de conduite énumérés tout en rendant le libellé du projet de loi C-310 plus conforme à celui d'articles analogues paraissant dans le Code criminel. Dans sa version actuelle, cet article prescrit que déterminer si un accusé exploite une autre personne au titre du paragraphe (1) :

(2) ... le tribunal peut notamment prendre en compte les faits suivants :

- a) l'accusé a utilisé ou menacé d'utiliser la force ou toute autre forme de contrainte;
- b) il a recouru à la tromperie;
- c) il a abusé de son pouvoir ou de la confiance d'une personne

Ce libellé fournit des exemples clairs de méthodes d'exploitation d'usage répandu chez les auteurs d'abus dans des cas d'exploitation sexuelle et de travail forcé, tout en laissant une certaine marge de manœuvre pour que les tribunaux puissent envisager d'autres possibilités. Il est également conforme à des articles analogues dans le Code criminel et aux protocoles internationaux portant sur la traite de personnes.

J'aimerais saisir l'occasion pour parler de certains aspects soulevés par le sénateur Jaffer lors de son allocution à l'occasion de la deuxième lecture du projet de loi C-310.

She noted that this bill would only be valuable if it was supported by resources to enforce it. I wholeheartedly agree with her assertion and want to assure honourable senators that the Government of Canada stands behind this bill and will ensure that we do enforce it. We believe that Canadians who travel abroad and engage in human trafficking will not find Canada to be a safe haven anymore.

Senator Jaffer also raised the point that there must be resources so that the victims can find refuge after they report the trafficking. Again, I completely agree. As honourable senators are aware, I have advocated for a national action plan to combat human trafficking to accomplish just this. I was delighted yesterday to announce with the Minister of Public Safety the launch of Canada's action plan to combat human trafficking. I did the launch in Vancouver, Minister Toews did it in Ottawa with Minister Ambrose and Minister Blaney did it in Montreal, so we did a coordinated effort on this. I am delighted this happened.

Included in this plan are important initiatives that will enhance the enforcement of Bill C-310, such as targeted support to victims of trafficking and victim-serving organizations of \$500,000 annually through Justice Canada's victims fund.

It also includes the creation of an integrated enforcement team by the RCMP which will be sponsored by the Canada Border Services Agency and will focus on proactive investigations to intercept and/or disrupt all forms of trafficking in persons domestically and internationally. We have come a long way.

Honourable senators, trafficking in persons is the fastest growing crime in terms of profit, and it is incumbent on us as parliamentarians to confront slavery in all its forms, both within our nation and abroad. I am pleased that on this issue we can be united as one against such a vicious abuse of basic human rights.

In the House of Commons this bill was unanimously supported by all five parties at all stages. This is a powerful statement to Canadians that their representatives will not tolerate modern-day slavery.

I look forward to your assistance in helping Bill C-310 become law as quickly as possible, and I will tell you why. In this country we know the perpetrators, their addresses, that they go to other countries and which countries they go to. They gather all their friends and make a lot of money out of taking these clients to brothels they set up in foreign countries. It is happening on a daily basis in this country. We know that. There are no bills or

Elle a fait valoir que ce projet de loi ne serait utile que s'il y avait des ressources susceptibles de le renforcer. Je suis entièrement d'accord avec son affirmation et je tiens à assurer aux sénateurs que le gouvernement du Canada appuie ce projet de loi et veillera à l'appliquer. En effet, les Canadiens qui voyageront à l'étranger pour se livrer à la traite des personnes ne pourront plus venir se réfugier au Canada.

Le sénateur Jaffer avait également rappelé la nécessité de prévoir des ressources pour que les victimes puissent trouver refuge après avoir signalé une infraction de traite des personnes. Une fois de plus, je suis entièrement d'accord. Comme les sénateurs le savent, j'ai préconisé l'adoption d'un plan d'action national de lutte contre la traite des personnes justement pour pouvoir accomplir cela. J'ai été ravie, hier, d'annoncer, de concert avec le ministre de la Sécurité publique, le lancement du plan d'action du Canada pour la lutte contre la traite des personnes. Moi, je me suis occupée de lancer le plan à Vancouver et le ministre Toews à Ottawa, alors que les ministres Ambrose et Blaney le faisaient à Montréal, le tout dans un effort coordonné. J'en suis très heureuse.

Ce plan comporte d'importantes initiatives qui permettront de renforcer le projet de loi C-310, dont un soutien ciblé aux victimes de traite et aux organismes qui leur viennent en aide, à raison de 500 000 \$ par an, qui seront puisés à même le Fonds d'aide aux victimes administré par Justice Canada.

Le plan prévoit également la création d'une équipe intégrée d'application de la loi aux soins de la GRC qui sera parrainée par l'Agence des services frontaliers du Canada et qui se concentrera sur des enquêtes proactives en vue d'intercepter et/ou d'interrompre toute forme de traite des personnes au pays et à l'échelle internationale. Nous avons fait beaucoup de chemin.

Honorables sénateurs, la traite des personnes est le crime qui connaît la plus forte progression en termes de profit et il incombe aux parlementaires que nous sommes de nous attaquer à l'esclavage sous toutes ses formes, au Canada et à l'étranger. Je suis heureuse de constater que nous pouvons nous rallier et parler d'une seule voix contre ces actes vils qui violent les droits fondamentaux de la personne.

À la Chambre des communes, ce projet de loi a obtenu le soutien unanime des cinq partis à toutes les étapes. C'est une déclaration saisissante que l'on fait aux Canadiens, afin qu'ils sachent que leurs représentants ne sont pas prêts à tolérer cette forme d'esclavage moderne.

J'attends avec impatience d'obtenir votre aide pour que le projet de loi C-310 devienne une loi le plus rapidement possible, et je vais vous dire pourquoi. Dans ce pays, nous connaissons les auteurs de ces crimes, leurs adresses, nous savons qu'ils se rendent dans d'autres pays et nous savons lesquels. Ils rassemblent tous leurs amis et font beaucoup d'argent en faisant travailler ces clients dans des bordels qu'ils établissent dans les pays étrangers.

extraterritorial laws right now where we can prevent this kind of thing from happening.

I look forward to this bill becoming law as quickly as possible. I want to thank all of you, on all sides of the house, for your very careful attention to this heinous crime, because you do make a difference in this country. This is what we should be doing as parliamentarians and as senators.

Thank you.

Senator Fraser: Welcome to the Senate, Ms. Smith. I truly have to admire your dedication and your labours over years on this issue. We all know what a scourge human trafficking is.

It is just that as I look at this bill, it is nice, but do you really believe that it will change very much? I am thinking, for example, of the precedent of the sex tourism bill, which we all felt so good about, but nothing much has changed.

I wish I could truly have some faith that this bill will be more than an enunciation of principle. Enunciations of principle are not a bad thing, in and of themselves, but, truly, how will we stop this stuff?

Ms. Smith: Thank you very much for that statement, and I hear in your voice the same frustrations that I have when we cannot get things done. I can say that I feel very good. I will tell you why I think it will work.

You remember when Irwin Cotler brought in Bill C-49. He is a friend of mine and he had a fabulous bill. He and I have supported each other's work for years. I have to say it was a great bill. As in any other country, we have to progress from that bill.

I therefore brought in Bill C-268, mandatory minimums, and thanks to all sides of the house we put that through. Since Bill C-268 went through, we now have cases.

When you see the small number of cases right now it is very frustrating to me. It is frustrating, but we could not do it because we did not have the tools that we needed. Bill C-310 has yet another tool because we are responsible for Canadians. We are responsible for Canadians who go abroad and exploit children. This is our country. With Bill C-310 we have those extraterritorial laws, and you will see that will continue to make a difference.

We can stand by and we can do nothing and say, ho hum, there is nothing we can do about it, but my choice has been to come to Ottawa basically for this purpose. The reason why I did that is

C'est en train d'arriver au Canada. Nous le savons. Or, il n'y a pas de projet de loi ni de lois de compétence extraterritoriale en ce moment permettant d'empêcher que ce genre de chose se produise.

J'ai hâte de voir ce projet de loi se transformer en loi le plus rapidement possible. Je tiens à vous remercier tous, de tous les côtés de la Chambre, de l'attention très poussée que vous accordez à ces actes abjects, car vous faites une différence dans ce pays. Voilà ce que nous devrions faire en tant que parlementaires et sénateurs.

Merci.

Le sénateur Fraser : Bienvenue au Sénat, madame Smith. J'admire très sincèrement vos travaux et le dévouement dont vous faites preuve depuis des années dans ce domaine. Nous savons tous à quel point la traite des personnes est un fléau.

C'est juste qu'en me penchant sur ce projet de loi, je le trouve bien, oui, mais croyez-vous qu'il va vraiment changer les choses? Je songe par exemple au précédent qu'a constitué le projet de loi sur le tourisme sexuel, que nous avons tous accueilli favorablement, sans qu'il n'y ait grand-chose de changer

J'aimerais vraiment avoir la conviction que ce projet de loi sera davantage qu'un simple énoncé de principes. Les énoncés de principes sont tout à fait louables mais, vraiment, comment allons-nous empêcher ces choses?

Mme Smith : Merci beaucoup pour vos propos et je décèle dans votre voix les mêmes frustrations que je connais moi-même quand nous ne réussissons pas à ce que les choses se fassent. Je peux vous affirmer que je me sens très optimiste et je vais vous expliquer pourquoi je pense que cela va fonctionner.

Vous vous souvenez quand Irwin Cotler a proposé le projet de loi C-49. C'est un de mes amis et son projet de loi était fabuleux. Nous soutenons nos travaux de manière réciproque depuis des années. Je dois dire que c'était un excellent projet de loi. Comme dans tout autre pays, nous devons faire des progrès à partir de ce projet de loi.

J'ai donc proposé le projet de loi C-268 sur les peines minimales obligatoires qui a été adopté à l'unanimité par la Chambre. Il est évoqué dans de nombreuses causes depuis.

Quand on constate le petit nombre de causes qu'il y a en ce moment, je trouve cela extrêmement frustrant. C'est frustrant, car il nous est impossible d'aller de l'avant sans les outils qu'il nous faut. Et voilà que le projet de loi C-310 nous donne un nouvel outil en nous rendant responsable de la conduite des Canadiens. Nous sommes responsables des Canadiens qui vont à l'étranger pour exploiter des enfants. C'est notre pays. Avec le projet de loi C-310, nous avons des dispositions sur la compétence extraterritoriale, et vous verrez que cela continuera à faire une différence.

Nous pouvons rester les bras croisés et ne rien faire ni ne rien dire, eh bien, nous n'y pouvons rien, mais mon choix a été de venir à Ottawa, presque exclusivement pour cela. La raison pour

because I had a son who was in the integrated child exploitation unit, and at one point it almost cost his life. His hair turned gray in less than two years and his health broke down. Today he is the supervisor RCMP in Virden, Manitoba. He will not take money for it, but to this day he goes out and gives seminars and teaches in universities and colleges. That is in addition to his workload.

Yes, I think it will make a huge difference. I would like you to support it so we can get this out there.

Senator Fraser: I did not say that I was not going to support it. It is the first half of your sentence that I remain skeptical about. As I say, declarations of principle are fine, and necessary.

Senator Angus: Ms. Smith, I would like to add my word of congratulations to you for the wonderful work that you have done in this area. I have heard you speak several times on the subject, and the way you approach it really gets your attention. This national initiative that you launched yesterday is a terrific thing as well, and I hope you will be able to share more about that.

As a preliminary question before that, you usually refer to women when speaking about trafficking and the problem, but I understand a lot of men are also victims of this. Do you have any data that you could share with us of the degree to which men are involved?

Ms. Smith: We have found that, from what we can tell, 97 or 98 per cent of it are women, but there are men, too, young boys. There are so many that are not reported.

I will tell you about a young man in Montreal. His father was an addict, so he trafficked him at eight years of age all across the country for sexual services. He was a damaged young man, but he was the same young man who got out of that trafficking ring because it started with his father and he was passed around to many people. When he got out, he was the one that reported when girls were being sold on Sainte-Catherine Street for \$2,500 a head. He has done many good things but we need to be aware of the boys out there. There are, in the Aboriginal communities, a number of boys whom I know. There is a book, *Flowers on My Grave*. That young boy was abused; some of his counterparts were passed around as well. Their abusers never came to justice.

When you put it on the public radar screen and you put bills like this out — and Canada's national strategy was terrific — we make a strong statement.

Senator Angus: Could you elaborate on the National Action Plan?

laquelle je l'ai fait c'est que j'ai un fils qui travaillait à l'unité intégrée de lutte contre l'exploitation des enfants et qui a failli y perdre la vie. Ses cheveux ont grisonné en moins de deux ans et il est tombé malade. Aujourd'hui il est superviseur de la GRC à Virden, au Manitoba. En plus de son travail, il donne des conférences et enseigne dans les universités et collèges à titre bénévole.

Oui, je crois que cela va faire une très grande différence. J'aimerais obtenir votre soutien afin que la loi entre en vigueur.

Le sénateur Fraser : Je n'ai pas dit que je n'allais pas soutenir le projet de loi. C'est la première partie de votre phrase qui me laissait un peu sceptique. Comme je disais, les énoncés de principes sont très louables, et ils sont nécessaires.

Le sénateur Angus : Madame Smith, j'aimerais vous féliciter à mon tour pour l'excellent travail que vous avez fait dans ce domaine. Je vous ai entendu parler à plusieurs reprises à ce sujet, et vous avez le don d'attirer notre attention par votre manière d'aborder la question. Cette initiative nationale que vous avez lancée hier est une excellente chose également, et j'espère que vous pourrez nous en dire davantage.

Mais avant cela, j'aurais une question préliminaire à vous poser, et c'est que vous faites habituellement allusion aux femmes quand vous parlez de traite de personnes et du problème, mais je crois qu'il y a aussi beaucoup d'hommes qui en sont victimes. Avez-vous des données à nous avancer sur le taux d'incidence chez les hommes?

Mme Smith : À ce que nous ayons pu constater, 97 ou 98 p. 100 des victimes sont des femmes, mais il y a des hommes également, des garçons. Il y a beaucoup de cas qui ne sont jamais signalés.

Je peux vous dire quelques mots à propos d'un jeune homme à Montréal. Son père était toxicomane, alors il a exploité son fils à l'âge de huit ans en offrant ses services sexuels dans tout le Canada. C'était un jeune homme amoindri, mais c'est ce même jeune homme qui est parvenu à s'extirper de ce qui était devenu un véritable réseau de traite des personnes, car beaucoup avaient fini par imiter le père. Une fois tiré d'affaire, c'est lui qui a signalé qu'on se livrait à un trafic de filles, rue Sainte-Catherine à raison de 2 500 \$ par tête. Il a fait beaucoup de bonnes choses, mais nous ne devons pas oublier que des garçons sont à risque, notamment dans les collectivités autochtones. Nous sommes au courant de certains cas. Il y a un livre, *Flowers on My Grave* sur un adolescent qui a fait l'objet d'exploitation sexuelle; certains de ses camarades ont également subi ces traitements. Les auteurs de ces abus n'ont jamais été traduits en justice.

Quand on place un écran radar public et qu'on présente des projets de loi comme celui-ci — et la stratégie nationale du Canada a été formidable — le message qu'on transmet est extrêmement clair.

Le sénateur Angus : Pouvez-vous nous en dire davantage sur le plan d'action national?

Ms. Smith: I am absolutely thrilled about the National Action Plan because there is provision there for victims, where funding will be given to them; and there is provision there for the education of police officers. There are so many police officers that mean well but do not know how to handle human trafficking. For the first time we have an integrated unit that will be put together and is focusing only on human trafficking victims. We need these diagnostic tools to get the correct stats and to report back. The data collection has never been done and the National Action Plan provides for that in excess of \$25 million over four years to implement initiatives.

I think this coordination between non-governmental organizations that have not been recognized to this degree the way it is in the National Action Plan and the education of police forces and of government officials — all of this integrated collaborative working together — will stop this heinous crime. Those are some highlights of the National Action Plan.

Senator Angus: Is this bill an integral part of the National Action Plan? Was the launch coordinated with the bill reaching this state?

Ms. Smith: That was accidental with my pushing a bit behind the scenes. That is a good question because I wrote a blueprint called “Connecting the Dots: The National Action Plan,” and the Prime Minister really liked it. It took a year to get all the departments together. I knew that Bill C-310 had to come forward basically because of the cases I knew about.

I will refer you to Mr. Wrenshall, who had a brothel abroad and had abused children for a long time. His youngest victim was four years old. He was a Canadian citizen who travelled back and forth. He was smart enough to come directly from his country of origin to Canada. We had no laws; we could not touch him. However, he made a mistake and landed in the wrong airport. The U.S. got hold of him and now he is behind bars for 25 years. Not only that, his brothel is dismantled and his cash has been taken, so he does not feel so good about things now. That is a practical, real world example. That is why we need Bill C-310 to support these things.

Senator Jaffer: Thank you, Ms. Smith, for your kind remarks. There is a fan club here. I also want to thank you for your persistent and consistent effort.

Yesterday, when you were in my province, you spoke about how this is a huge problem. It is, as you said, like eating an elephant with a spoon.

Ms. Smith: You were listening, then. That was yesterday.

Senator Jaffer: I listen to everything you say.

Mme Smith : Je suis absolument emballée par le plan d'action national, car il contient des clauses pour les victimes qui recevront des fonds, et on y songe également à la sensibilisation des agents de police. Il y a tellement d'agents qui ont les meilleures intentions du monde mais qui ne savent pas comment s'y prendre lorsqu'ils sont aux prises avec des cas de traite de personnes. Pour la première fois, nous aurons une unité intégrée qui se concentrera exclusivement sur les victimes de traite de personnes. Il nous faut ces outils de diagnostic pour obtenir les statistiques correctes et établir des rapports en conséquence. Parmi les plus de 25 millions de dollars à consacrer sur quatre ans à la mise en œuvre des initiatives, le plan d'action national prévoit la collecte de données, ce qui n'a jamais été fait.

J'estime que la coordination entre les organisations non gouvernementales n'a pas été reconnue au même niveau que dans le plan d'action national et que la sensibilisation des autorités policières et des fonctionnaires — tout cela grâce à une collaboration intégrée — mettront fin à ces actes vils. Voilà quelques-uns des points saillants du plan d'action national.

Le sénateur Angus : Ce projet de loi fait-il partie intégrante du plan d'action national? Est-ce que son lancement a été programmé pour coïncider avec le stade actuel du projet de loi?

Mme Smith : C'est arrivé par hasard, mais j'ai quand même poussé un petit peu. C'est une bonne question car c'est moi qui ai rédigé le plan préliminaire intitulé « Connecting the Dots : The National Action Plan » et le premier ministre l'a vraiment apprécié. Il a fallu un an pour rallier tous les ministères. Je savais que le projet de loi C-310 irait de l'avant, surtout à cause des cas qui m'étaient connus.

Je vous parlerai, par exemple, de Wrenshall qui avait un bordel à l'étranger et exploitait des enfants depuis longtemps. Sa plus jeune victime avait quatre ans. Il s'agissait d'un Canadien qui faisait des allées et venues au pays. Wrenshall était plutôt futé pour venir directement de son pays d'origine au Canada. Nous n'avions pas de loi; nous ne pouvions pas l'atteindre. Néanmoins, il a commis l'erreur d'atterrir au mauvais aéroport. Les États-Unis ont mis le grappin dessus et il purge une peine de 25 ans de prison. Plus encore, son bordel a été démantelé, son argent confisqué, alors les choses ne vont pas si bien pour lui en ce moment. Voilà un exemple pratique du monde réel. Voilà pourquoi nous avons besoin du projet de loi C-310.

Le sénateur Jaffer : Merci, madame Smith, pour vos aimables propos. Vous avez tout un club de fans ici. J'aimerais également vous remercier pour vos inlassables efforts.

Hier, quand vous étiez dans ma province, vous avez indiqué à quel point le problème est énorme. C'est, selon vos propos, comme manger un éléphant à la fourchette.

Mme Smith : Vous m'écoutez donc. C'était hier.

Le sénateur Jaffer : J'écoute tout ce que vous dites.

Obviously everyone thinks their province has great needs. In my province, I see nine-year-old Aboriginal girls on the street being trafficked. It is a tough issue.

Yesterday it was brought to your attention that the Salvation Army has just created some beds — not many; there have been no beds for female trafficking victims. However, they are only for a detox facility. We know that most traffic victims, sadly, have many addiction problems.

Regarding the National Action Plan, I know how hard you worked on this. I am appreciative and you know we all support the bill, but we want more.

Ms. Smith: Good.

Senator Jaffer: You want more; I understand that.

Of the \$25 million that the government announced that they will be spending over four years, how much will go to victims and how is it going to the victims?

Ms. Smith: There will be \$500,000 going to the victims directly for victims' services to improve service for the victims of human trafficking specifically. This is a first step. We have a strong start. All of us have made a very strong statement that we will not tolerate the buying and selling of our children in this country, or forced labour, or the selling of anyone else.

You are right; I did say that. It is like eating an elephant with a spoon. There is so much to do, but this is another step. As we go along the way you can see many improvements such as increased crimes coming to the courts and these predators coming to the courts. There is more media about this crime. You will have the opportunity a little later to listen to Mr. Brian McConaghy who worked on both the Bakker and the Picton files and who has worked in Cambodia through Ratanak International. You will have an opportunity to listen to Rob Hooper, who has a lot of experience in that area as well.

All of us working together make a difference, but I know what you mean. There is not everything in any document; there is not everything in any bill. That is when, once the bill gets through, you have to build on it. It does not have to be me. I invite all of you to do the same thing. We need this. We need laws and resources but this is a great first start. It is the first integrated police force assigned to human trafficking only. It is over \$25 million for the whole initiative over four years. That is a lot of money, especially in a time of economic downturn. It is \$500,000 directly for victims, so it is recognizing that victims need that support through the services.

Manifestement, tout le monde pense que sa province a de grands besoins. Dans ma province, je vois des filles autochtones âgées de neuf ans qui sont exploitées sexuellement en pleine rue. C'est dur.

Hier, on vous a fait savoir que l'Armée du Salut venait de prévoir quelques lits — pas beaucoup; il n'y avait pas de lit avant pour les filles ou les femmes victimes de traite de personnes. Cela dit, c'est une installation qui se consacre exclusivement à la désintoxication. C'est triste à dire, mais comme nous savons, la plupart des victimes de traite de personnes ont des problèmes de toxicomanie.

Pour revenir au plan d'action national, je sais que vous y avez travaillé d'arrache-pied. Sachez que je l'apprécie et que nous sommes tous en faveur du projet de loi, mais nous voulons davantage encore.

Mme Smith : Bien.

Le sénateur Jaffer : Vous voulez davantage; je comprends.

Sur les 25 millions de dollars que le gouvernement s'est engagé à dépenser sur quatre ans, quel est le montant destiné aux victimes et comment l'argent est-il distribué aux victimes?

Mme Smith : Il y aura 500 000 \$ qui iront directement à l'amélioration des services destinés aux victimes, plus concrètement les victimes de traite de personnes. C'est un premier pas et c'est un bon départ. Nous avons tous affirmé sans ambages que nous ne tolérerons pas l'achat et la vente de nos enfants dans ce pays, pas plus que le travail forcé ou la vente de toute autre personne.

Vous avez raison; j'ai effectivement dit cela. C'est comme manger un éléphant avec une fourchette. Il y a beaucoup à faire, mais ça c'est une autre étape. À mesure que nous avancerons, vous verrez de nombreuses améliorations, dont davantage de crimes et de prédateurs traduits en justice. Les médias signalent de plus en plus ces actes criminels. Vous aurez l'occasion un peu plus tard d'écouter les propos de Brian McConaghy qui a travaillé aux dossiers Bakker et Picton et également au Cambodge auprès de Ratanak International. Vous entendrez également Rob Hooper, qui a lui aussi beaucoup d'expérience dans ce domaine.

C'est en réunissant nos efforts que nous changerons les choses, mais je vois ce que vous voulez dire. Tout n'est pas écrit dans un seul document; tout ne peut pas être inscrit dans un projet de loi, quel qu'il soit. C'est une fois que le projet de loi est adopté qu'il faut l'enrichir. Ce n'est pas nécessairement à moi de m'en occuper. Je vous invite tous à faire la même chose. Nous en avons besoin. Nous avons besoin de lois et des ressources, mais ceci est déjà un excellent départ. C'est la première unité de police intégrée affectée exclusivement à la traite de personnes. Nous parlons d'une somme de plus de 25 millions de dollars pour toute l'initiative sur quatre ans. C'est beaucoup d'argent, surtout compte tenu de l'austérité économique actuelle. Il s'agit de 500 000 \$ directement consacrés aux victimes, ce qui équivaut à reconnaître que les victimes ont besoin du soutien qui leur est offert par ces services.

Many good things are happening, but I share what you are saying, namely that we need to do more.

Senator Jaffer: My colleague Senator Fraser raised the issue of sex tourism. We have had five cases over the 20 years or so the bill has been in place. Most of them have been fortuitous; it has not been due to the police investigation or anything, as you know. I have often asked: Why do we not have investigation officers embedded in Thailand, Cambodia, Laos and Bali? We still do not have it. Will this new action plan have investigative officers embedded in our embassies in those four countries?

Ms. Smith: As I said, Senator Jaffer, it is a first step. I cannot answer that because the framework is there now and they are putting the logistics in one by one.

It is good to hear your and Senator Fraser's comments. I have experienced the frustration of things not happening fast enough. I keep telling my staff that I am not doing enough, and they shake their heads and say, "Please; no more." You are crying for mercy back there, aren't you?

When we talk about sex tourism, this has never come up to the public radar screen. We have had *Invisible Chains* written by Benjamin Perrin. That is the first book written about Canadian human trafficking. We are babies in this now. As a nation, we need to grow and to answer all these things. People have asked me repeatedly, "Why do we not have all these convictions in the courts." That is why I brought in Bill C-268.

Senator Jaffer: I know you work hard with the Americans. You brought the head of the agency here and I appreciate that very much. I know that these are baby steps. Not at all to be critical of you, in their legislation they had extraterritorial and, in the legislation itself, they had provision for victims.

I am sure you have thought about this, but what I am struggling with, as is anyone who knows about anything, is that to convict anyone you need the victim in the country. Will we be able to bring the victims from those countries here so that they can give evidence and then will we give them services so that we are not revictimized?

Ms. Smith: Within the Nation Action Plan right now, we have targeted training for first responders and service providers. They are usually the first point of contact. The first responders follow the perpetrators and the victims are there, so the collaboration between the countries is part of what we do.

If you read the National Action Plan, which I am sure you have done, we have that collaboration between the countries now and that is mapped out in the National Action Plan. I think we

Beaucoup de bonnes choses sont en train de se passer, mais je me range à votre avis, c'est-à-dire qu'il faut que nous fassions davantage.

Le sénateur Jaffer : Ma collègue, le sénateur Fraser, a soulevé la question du tourisme sexuel. Nous avons eu cinq cas dans les quelque 20 ans qui se sont écoulés depuis l'adoption du projet de loi. La plupart ont été fortuits; ils n'ont pas été attribuables à une enquête de la police ni rien dans ce genre-là, comme vous le savez. Je me suis souvent demandée pourquoi nous n'avons pas des agents chargés des enquêtes travaillant en Thaïlande, au Cambodge, au Laos et à Bali? Nous n'en avons toujours pas. Est-ce que ce nouveau plan d'action fera en sorte que de tels agents soient affectés à nos ambassades dans ces quatre pays?

Mme Smith : Comme je l'ai déjà dit, sénateur Jaffer, il s'agit d'un premier pas. Je ne peux pas répondre à la question, car nous en sommes encore au cadre de travail et il s'agira d'introduire les éléments logistiques un par un.

J'apprécie vos commentaires et ceux du sénateur Fraser. J'ai ressenti la frustration de voir que les choses ne se passent pas aussi rapidement qu'elles le devraient. Je dis continuellement à mes collaborateurs que je ne suis pas en train de faire assez, et ils hochent la tête en disant : « Non, de grâce! Ça suffit comme ça! »

Sur la question du tourisme sexuel, cela n'est jamais passé à l'écran radar public. Nous avons l'ouvrage *Les chaînes invisibles* de Benjamin Perrin. C'est le premier livre jamais écrit sur la traite des personnes au Canada. Nous sommes encore des débutants dans ce domaine. Le Canada doit grandir et réagir à toutes ces choses. On me demande constamment : « Pourquoi tous ces gens ne sont-ils pas traînés en justice? » C'est la raison pour laquelle j'ai proposé le projet de loi C-268.

Le sénateur Jaffer : Je sais que vous travaillez dur avec les Américains. Vous avez fait venir le chef de l'agence ici et je l'apprécie énormément. Je sais que ce ne sont là que de tout petits pas. Loin de moi de vous critiquer, mais dans leur législation, ils avaient des dispositions extraterritoriales et, dans la loi proprement dite, il y avait des dispositions pour les victimes.

Je suis persuadée que vous avez pensé à cela, mais ce qui m'inquiète à ce chapitre, comme à toute personne qui en serait le moins au courant, c'est que pour accuser quelqu'un, il faut que la victime se trouve dans le pays. Serons-nous en mesure d'amener les victimes de ces pays ici afin qu'elles puissent témoigner et ensuite, leur offrirons-nous les services nécessaires pour qu'elles ne redeviennent pas des victimes de nouveau?

Mme Smith : Dans le cadre du plan d'action national actuel, nous ciblons la formation des premiers intervenants et fournisseurs de services. Ils sont habituellement le premier point de contact. Les premiers intervenants suivent les auteurs d'abus et les victimes sont là, alors la collaboration entre les pays fait partie de ce que nous faisons.

Si vous parcourez le plan d'action national, et je suis sûre que vous l'avez fait, nous avons ce genre de collaboration entre les pays à présent et tout cela y est décrit. Je crois que nous allons

will see great improvements. What you say is extremely true; these are questions we have all had and these are solutions we all want to come to. There will actually be a victims centre guidebook put together to assist law enforcement and investigators in working with this crime and the development of relevant service providers and non-governmental organizations that meet the needs of human trafficking.

When I first came to Parliament in 2004, there were NGOs that hid victims. They would not talk to police. That barrier, I think, is breaking down now. However, this training on all sides of the house is extremely important and it is captured within the National Action Plan.

[Translation]

Senator Fortin-Duplessis: Thank you very much, Mr. Chair. First of all, Ms. Smith, I wish to congratulate you on your excellent work. I want you to know that I really admire you for your tenacity and your wanting to help victims of exploitation.

To begin with, how many children, according to the statistics, are victims of the scourge of human trafficking in Canada and around the world?

Earlier you gave some figures for China, you mentioned 24,000 young people who had been exploited there. I would like to hear what you have to say about that. And I have another question for you.

[English]

Ms. Smith: Thank you for that question. Some people say we have 15,000. I say we do not know that. I say that is why we need the National Action Plan because part of the National Action Plan is the data gathering. I do not think we can put a firm number on it, but I do know that the buying and selling of children is second only in profit to the drug trade in this country. That means there are an awful lot of trafficked kids out there.

I do know there are many victims who are being serviced and provided by NGOs. I would be amiss if I told you a specific number. I have heard numbers, but I do not think we have that hard data.

What I do know is what we have discovered. Human trafficking is a clandestine kind of crime because the perpetrator comes upon their victim as a friend and they get their trust. They operate by eventually getting them away from all their networks, whether it is families, communities or schools, whatever it is, and then the story changes.

I had one girl who had been raped and shot up with drugs. She was almost dead by the time the police got to her. We did find her. She was from a middle-class family. Her first comment when I

assist to de grandes améliorations. Ce que vous dites est absolument vrai; ce sont là des questions que nous nous sommes tous posé et telles sont les solutions que nous voulons tous atteindre. Il y aura en fait un manuel des centres de victimes qui sera élaboré pour aider les autorités policières et les enquêteurs à résoudre ces crimes; on veillera également au perfectionnement professionnel des fournisseurs de services et des organisations non gouvernementales qui s'intéressent au sort des victimes de traite de personnes.

À mon arrivée au Parlement en 2004, il y avait des ONG qui cachaient les victimes. Elles ne pouvaient pas parler à la police. Je crois que cet obstacle est en train de disparaître. Cela dit, cette formation de tous les côtés de la Chambre est extrêmement importante et elle est prévue dans le plan d'action national.

[Français]

Le sénateur Fortin-Duplessis : Merci beaucoup, monsieur le président, en tout premier lieu, madame la députée Smith, je tiens à vous féliciter pour votre travail excellent. Je veux vous dire que je vous admire beaucoup pour votre ténacité et le fait que vous voulez changer la condition de personnes exploitées.

En premier lieu, combien d'enfants seraient, selon les statistiques, victimes du fléau de trafic de personnes au Canada et dans le monde?

Tout à l'heure, vous aviez des chiffres pour la Chine, vous nous avez mentionné 24 000 jeunes qui ont été exploités là-bas. J'aimerais vous entendre là-dessus. J'aurai une autre question à vous poser.

[Traduction]

Mme Smith : Merci pour la question. D'aucuns prétendent que nous en avons 15 000. Moi, j'affirme que nous l'ignorons et que c'est justement pour cela que nous avons besoin du plan d'action national, car la collecte de données fait partie du plan. Je ne crois pas que nous puissions parler d'un chiffre précis, mais je sais que l'achat et la vente d'enfants est l'activité criminelle la plus rentable après le trafic de stupéfiants dans ce pays, d'où les nombreux enfants qui en sont victimes.

Je sais qu'il y a beaucoup de victimes qui obtiennent des services d'ONG. Mais je me tromperais sûrement si je vous donnais un chiffre précis. J'ai entendu parler de ces chiffres, mais je ne crois pas que nous disposions des données brutes.

Ce que je sais, c'est ce que nous avons découvert. La traite des personnes est un crime clandestin, car l'auteur d'abus sympathise avec sa victime et obtient sa confiance. Ensuite, il écarte la victime de tous ses réseaux, qu'il s'agisse de la famille, de la collectivité ou de l'école, n'importe, et puis les choses prennent un tout autre cours.

J'ai connu une fille qui avait été violée et droguée. Elle était pratiquement morte quand la police l'a trouvée. Mais l'essentiel, c'est que nous l'ayons trouvée. Elle appartenait à une famille de

went to see her was, “Don’t tell my parents; I don’t want my parents to know this.”

We need to have these numbers. When we have the integrated forces, when we have police officers trained on how to do this and work with victims to counsel them so they know they are safe, then we can get the hard data. The number of 15,000 is out there, but I do not think we have the hard data, to be quite honest. That is why the National Action Plan is so important.

[Translation]

Senator Fortin-Duplessis: Do you have any information on the number of Canadians who travel abroad with the intention of trafficking human beings?

[English]

Ms. Smith: We do not have the number, but there are many. As I said, the gentleman I was talking to you about in Ontario, I would just love to get him. You must consider the money. They make a great deal of money doing this. The two kinds of predators are, first, the pedophiles who genuinely seem to get off on doing bad things to children and, second, the entrepreneur who can earn more money by selling a young person than by selling drugs because these children can be sold over and over again. They are just like cattle. Tattoos are even put on some of them. It is just despicable. They are told, “This is who you are.” They give them new names, they tattoo them and say, “You belong to me,” and the other guys cannot touch them and they get the money out of them. There are hundreds and hundreds.

In fact, last week a young girl came to my office. She had wanted to come for about three years. She called and said, “I am a trafficking victim.” It turned out that indeed she was. She lives in Ottawa. She was trafficked down to California. She got out because she got so sick they disposed of her. However, she made thousands of dollars. We turned her over to the RCMP and they are dealing with the case.

We had another woman come to my office — this is in Ottawa, the nation’s capital — and she had been trafficked through Toronto, Montreal and Ottawa. My staff sat in on our meeting and, poor Cory, he had to bring the Kleenex because both of us were crying. She told a story where she finally got away and called her mom. She could see her mom out in the parking lot and her mom thought she had not shown up. She was being held prisoner in this motel. She could not get out and she was being beaten for that.

There are hundreds and hundreds of stories. We cannot tolerate that. We cannot get hung up on the logistics of “we need to know the exact numbers of things,” and I know you are not

classe moyenne. Son premier commentaire quand je suis allée la voir a été « Ne le dites pas à mes parents; je ne veux pas qu’ils le sachent ».

Il nous faut disposer de ces chiffres. Mais ce n’est que lorsque que nous aurons des forces intégrées, des agents de police formés sur la manière de travailler avec les victimes, les conseiller et leur faire sentir qu’elles sont en sécurité, ce n’est qu’alors que nous obtiendrons les données brutes. Le chiffre de 15 000 est en train de circuler, mais je ne sais pas si nous avons les données brutes, je vous le dis franchement. Voilà pourquoi le plan d’action national est tellement important.

[Français]

Le sénateur Fortin-Duplessis : Est-ce que vous avez de l’information sur le nombre de Canadiens qui se rendent à l’étranger pour y faire la traite des personnes?

[Traduction]

Mme Smith : Nous ne disposons pas des chiffres, mais il y en a beaucoup. Comme je l’ai dit, le monsieur dont je vous parlais en Ontario, j’aimerais bien lui mettre la main dessus. Vous devez songer à l’argent. Ce genre d’activités rapporte énormément d’argent. Les deux types de prédateurs sont tout d’abord, les pédophiles qui semblent sincèrement voués à faire de mauvaises choses aux enfants et deuxièmement, l’entrepreneur qui peut obtenir plus d’argent en vendant une jeune personne qu’en vendant des drogues parce que ces enfants peuvent être vendus et revendus à plusieurs reprises. Ceux-ci sont comme du bétail. Certains sont même tatoués. C’est ignoble. On leur dit : « Voilà ce que tu es ». On leur donne de nouveaux noms, on leur fait des tatouages et on leur dit : « Tu m’appartiens » et les autres gars ne peuvent pas les toucher et ils les exploitent pour de l’argent. Il y en a des centaines et des centaines.

En fait, une jeune fille est venue me voir dans mon bureau la semaine dernière. Elle voulait venir pour environ trois ans. Elle a appelé et elle a dit : « Je suis victime de traite de personnes ». Cela s’est avéré être le cas. Elle vit à Ottawa. Elle a été victime de traite de personnes en Californie. Elle a pu s’en sortir parce qu’elle est devenue tellement malade qu’on a décidé de s’en débarrasser. Cela dit, elle a fait des milliers de dollars. Nous l’avons confiée à la GRC et ils sont en train de s’occuper du cas.

Une autre femme est venue dans mon bureau — à Ottawa, la capitale nationale — et elle avait été victime de trafic de personnes à Toronto, à Montréal et à Ottawa. Mon personnel était présent lors de notre réunion et, pauvre Cory, il a dû apporter la boîte de Kleenex parce que nous étions tous les deux en larmes. Elle a dit qu’elle avait enfin pu s’échapper et appeler sa maman. Elle voyait sa maman tourner en rond dans le stationnement, car elle pensait que sa fille n’était pas au rendez-vous. Elle était en fait prisonnière dans un motel. On l’empêchait de sortir en la battant.

Il y a des centaines et des centaines d’histoires de la sorte. Nous ne pouvons le tolérer. Nous ne pouvons pas nous laisser ralentir par la logistique, par l’absence de données exactes, et je sais que ce

saying that, but we need to get that data. The National Action Plan provides for that with data collection. For the first time, Canada has that opportunity and I think it will be great.

[*Translation*]

Senator Fortin-Duplessis: Thank you very much, Mr. Chair. I have another question to ask if there is a second round.

[*English*]

Senator Raine: Thank you. We all really appreciate your work on this file and look forward to some very good changes.

I know you are very aware of the good work that has been done by the Soroptimists, both in Canada and internationally. Is there a way to utilize an organization like that in assisting with the integrated crime unit?

Ms. Smith: That organization is phenomenal. I work with them all the time. These are the non-governmental organizations we want to connect with. That is what we rolled out yesterday in the National Action Plan. They will be part of the solution. Absolutely, they have already been doing it. In fact, they could teach us some things. We need to be collaborative in this initiative and make sure that all of these components that touch trafficked women are in there.

They are so valuable because NGOs can actually get to these victims and protect them. We have now come to a place where the victims are starting to talk to police. They are afraid to do that though and it is these NGOs that help get them with counselling and such things to prepare them to do that.

If you have ever worked with a trafficked victim, you would be appalled at how traumatized they are. Think of your own daughter or grandchild; can you imagine anyone touching those precious kids? When they do, they need to be rehabilitated, they need to be refocused and they need to understand that it was not their fault. This is all part of the National Action Plan so groups like the Soroptimists will be a part of that.

Senator Raine: On the extraterritorial side of it, then, through these international NGOs, will you be able to reach out and have networks in the other countries to educate them to know that Canadian criminals abroad can be turned in by them and they can report them?

Ms. Smith: That is a very astute comment. Thank you, senator, for that. That is part of why these predators get to flourish so well. I do not think all the countries had the opportunity to talk to each other, to collaborate and to share. Part of the National Action Plan is to make provision for that to happen. When provision is made for that to happen it does because countries no

n'est pas ce que vous êtes en train de dire, mais nous devons obtenir ces données. Le plan d'action national prévoit cette collecte de données. Pour la première fois, le Canada a cette occasion et je crois que c'est excellent.

[*Français*]

Le sénateur Fortin-Duplessis : Merci beaucoup, monsieur le président, j'aurai une question à poser s'il y a un deuxième tour.

[*Traduction*]

Le sénateur Raine : Merci. Nous apprécions tous votre travail sur ce dossier et nous espérons assister à des changements très positifs.

Je sais que vous êtes parfaitement au courant des admirables travaux qui ont été faits par Soroptimists, au Canada et à l'échelle internationale. Y a-t-il moyen d'utiliser une organisation comme celle-là pour aider l'unité intégrée de lutte contre la criminalité?

Mme Smith : Cette organisation est vraiment phénoménale. Je travaille avec elle tout le temps. C'est justement avec ce genre d'organisations non gouvernementales que nous voulons prendre contact. C'est ce que nous avons préconisé hier dans notre plan d'action national. Ces organisations feront partie de la solution. Eh oui, absolument, elles en ont déjà fait partie. En fait, elles pourraient nous apprendre certaines choses. Nous devons travailler dans un climat de collaboration dans cette initiative et nous assurer que toutes les composantes de ce qui se rapporte à la traite de femmes entre en ligne de compte.

Les ONG sont d'un concours précieux, car elles peuvent vraiment communiquer avec ces victimes et les protéger. Nous en sommes à un stade où les victimes commencent à parler à la police. Elles craignent néanmoins de le faire et ce sont ces ONG qui les aident à obtenir des conseils psychologiques et autres pour les préparer à dénoncer la situation.

S'il vous est arrivé de travailler avec une victime de traite de personnes, vous aurez sans doute été choqués de constater à quel point elles sont traumatisées. Songez à votre fille ou à votre petite-fille; pouvez-vous imaginer quelqu'un en train de toucher ces enfants précieux? Quand c'est le cas, ces enfants ont besoin de réadaptation, de récupérer leur équilibre et de comprendre que ce n'est pas de leur faute. Tout cela fait partie du plan d'action national et des groupes comme Soroptimists en feront partie.

Le sénateur Raine : Sur le plan extraterritorial, par le biais de ces ONG internationales, serez-vous en mesure de tendre la main et d'avoir des réseaux dans d'autres pays pour sensibiliser les gens et leur faire savoir qu'ils peuvent dénoncer des criminels canadiens à l'étranger?

Mme Smith : C'est un commentaire très adroit. Je vous en remercie, sénateur. Voilà qui fait partie de la raison pour laquelle ces prédateurs s'en tirent si bien. Je ne crois pas que tous les pays aient eu l'occasion de s'entretenir là-dessus, de collaborer et d'échanger les informations. Une partie du plan d'action national consiste à prévoir qu'il en soit ainsi. Cette prévision est faite parce

matter how poor, how underprivileged, love their children and young people. They do not want their citizens to be trafficked, and certainly we do not here in Canada.

Now we are having this global conversation on top of the one here in Canada. I think we will see great strides in the next couple of years as opposed to 2004 when we first started all of this.

Senator Raine: Thank you very much. We really appreciate what you are doing.

Senator Unger: Thank you, Ms. Smith, for all that you have done. This is a most worthy and deserving cause. I agree the bill is a strong start, and it is especially important since there has not been any data collected. We do not really even know the size or scope of the problem.

My question pertains to a country having jurisdiction. If both Canada and a foreign country want to prosecute, how would the decision be made as to who would proceed?

Ms. Smith: That will be mapped out when the bill is through. First, you must have the provision to do that. Here around government tables — parliamentary and Senate tables — those are not the kinds of decisions that are made. They are made between the police forces and jurisdictions.

When you have extraterritorial jurisdiction, you are talking about Canadians. With Bill C-310, you bring it back here and prosecute them under Canadian law.

We need more collaboration in terms of cooperation amongst police forces. You heard about the Maryk children, those two children that were captured and brought to Mexico. They were taken to Mexico and abducted by their father. Their father was a Hells Angel, was not a very nice guy and did not do very nice things to his daughter.

We know when they are under that kind of care, the children have a problem. They were held inside, not let out until 8 p.m. at night and brought back at 2 a.m. My husband and I have had six kids and that is bedtime, not time to take them out anywhere. I fail to see where those poor children were during that time.

There was collaboration between the Mexican government, our police forces, the Mexican police and INTERPOL. It was hard because I was one of the people that helped get that collaboration going. It had never been done before. In the national action plan, that is mapped out. Once it is mapped out — with all the 842 things that law enforcement does in a day — we know that is a priority.

que les pays ont beau être pauvres, démunis, les gens aiment tout autant leurs enfants et leurs adolescents. Ils ne veulent pas que leurs citoyens fassent l'objet de traite de personnes, et nous nous ne le voulons certainement pas ici au Canada.

Voilà que nous avons ce dialogue sur le monde en plus de celui qui nous intéresse ici au Canada. Je crois que nous avons encore de grands progrès à faire dans les deux ou trois années à venir par opposition à 2004 quand tout cela a démarré.

Le sénateur Raine : Merci beaucoup. Nous apprécions vraiment ce que vous faites.

Le sénateur Unger : Merci, madame Smith, pour tout ce que vous avez fait. Vous travaillez pour une cause on ne peut plus méritoire. Je conviens que le projet de loi est un bon début, surtout compte tenu du manque de données. En réalité, nous ne savons même pas quelle est l'envergure ou la portée du problème.

Ma question se rapporte à la compétence territoriale d'un pays. Si le Canada et un pays étranger désirent poursuivre les criminels, comment prendra-t-on la décision sur qui devra faire les poursuites?

Mme Smith : Cela sera déterminé une fois que le projet de loi sera adopté. Premièrement, il faut avoir une disposition le permettant. Ici, ce n'est pas le type de décision qui est prise autour des tables de négociation du gouvernement — les tables parlementaires et sénatoriales. Ces décisions sont prises par les autorités policières et les diverses administrations.

Lorsque l'on détient une compétence extraterritoriale, on veut parler de Canadiens. Grâce au projet de loi C-310, nous pouvons ramener nos ressortissants ici et les poursuivre en vertu des lois canadiennes.

Il nous faut davantage de collaboration entre les diverses autorités. Vous avez entendu parler des enfants Maryk, ces deux enfants qui ont été capturés et emmenés au Mexique. Ils ont été enlevés et emmenés au Mexique par leur père, un Hells Angel, quelqu'un de pas très bien, qui ne faisait pas des choses très jolies jolies à sa fille.

Nous savons que, lorsque les enfants sont à la merci de ce genre de personnes, ils ont un problème. Ils ont été confinés, ne pouvaient pas sortir avant 20 heures et ils retournaient à la maison à 2 heures du matin. Mon mari et moi nous avons six enfants et pour nous, c'est l'heure de faire dodo, et non pas l'heure de sortir. Je ne vois pas où se trouvaient ces pauvres enfants pendant ce temps.

Il y a eu une collaboration entre le gouvernement mexicain, nos forces de l'ordre, la police mexicaine et INTERPOL. Je sais que la chose a été difficile car j'étais une des personnes qui a aidé à établir cette collaboration. Je ne l'avais jamais fait auparavant. Ce genre de chose est clairement décrit dans le plan d'action national. Une fois que c'est organisé — avec les 36 mille choses que les forces de l'ordre doivent faire en une seule journée — nous savons qu'il s'agit d'une priorité.

We have made stopping human trafficking a priority not only here in Canada but also abroad when Canadian citizens or permanent residents go and do this kind of thing. We are not going into someone else's territory and going after their citizens; we are going after our own and that gives us a good hammer.

Senator Unger: Thank you. I also strongly agree with working with agencies that are already working on the ground and have expertise in other countries, as well as in Canada. In Alberta, there is an organization called Edmonton Catholic Social Services.

Ms. Smith: Yes. They are excellent.

Senator Unger: They are. They help a lot of people. They are more than willing and receptive, as well as the ones that Senator Raine spoke about. Thank you very much. I look forward to watching your progress.

Ms. Smith: Thank you for your support, Senator Unger.

The Chair: I want to ask a question about extraterritorial jurisdiction. I am not quite clear on how that works. Do you have to have an agreement with other countries? In your opening statement you referenced the number of countries who have extended jurisdiction. Does there have to be some sort of joint agreement with another country for this to really have an impact?

Ms. Smith: You have dialogue back and forth, but the extraterritorial is based on Canadians in my bill. It is Canadians who go to other countries. The jurisdiction is with us because it is our Canadian citizens.

The Chair: Does that country not have to recognize that jurisdiction? You cannot simply go into another country —

Ms. Smith: Yes, you do have collaboration between the two countries, to explain. It is complicated when you have a mix between Canadians and other citizens in other countries. However, the human trafficking extraterritorial offence will allow us to arrest Canadians who have left the country when they are engaged in human trafficking. We will have the authority to do that. We can do it through our Parliament. We have the jurisdiction — extraterritorial jurisdiction — when it is in the Criminal Code.

The Chair: I guess I am still curious. For example, you did not reference Thailand, and I know that has been a source of problem. Are you saying that under this legislation the RCMP, or whoever is representing the Canadian jurisdiction, can go into Thailand and make an arrest?

Nous avons accordé une importance prioritaire à l'abolition de la traite des personnes non seulement ici au Canada, mais également à l'étranger lorsque les auteurs d'abus sont des ressortissants canadiens ou des résidents permanents au Canada. Nous ne sommes pas en train de nous introduire dans le territoire d'autrui pour poursuivre ses citoyens; nous allons chercher les nôtres et cela nous donne une bonne arme.

Le sénateur Unger : Merci. Je suis aussi tout à fait d'accord qu'il faut travailler avec les agences qui se trouvent déjà sur le terrain et qui ont de l'expérience dans d'autres pays, ainsi qu'au Canada. En Alberta, nous avons un organisme appelé Edmonton Catholic Social Services.

Mme Smith : Oui, ils sont excellents.

Le sénateur Unger : Ils le sont. Ils aident beaucoup de gens. Ils font preuve d'énormément de bonne volonté et ils sont très accueillants, tout comme les organismes mentionnés par le sénateur Raine. Merci beaucoup. J'ai hâte de constater vos progrès.

Mme Smith : Merci pour votre soutien, sénateur Unger.

Le président : J'aimerais poser une question sur la compétence extraterritoriale. Je ne suis pas sûr de savoir comment cela fonctionne. Avez-vous une entente avec d'autres pays? Dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé des pays qui avaient une telle compétence extraterritoriale. Y a-t-il eu un genre d'entente conjointe avec un autre pays pour que cela puisse vraiment porter?

Mme Smith : Les dialogues se poursuivent dans un sens et dans l'autre, mais la compétence extraterritoriale s'applique aux Canadiens dans mon projet de loi. Ce sont les Canadiens qui vont dans d'autres pays. La compétence nous appartient puisqu'il s'agit de ressortissants canadiens.

Le président : Est-ce que le pays ne doit pas reconnaître cette compétence? Vous ne pouvez pas simplement aller dans un autre pays...

Mme Smith : Oui, il existe une collaboration entre deux pays. J'explique. La chose est compliquée quand vous avez un mélange de Canadiens et d'autres citoyens dans d'autres pays. Cela dit la compétence extraterritoriale sur les infractions relatives à la traite d'enfants nous permettra d'arrêter les ressortissants canadiens qui ont quitté le pays quand ils se livraient à la traite de personnes. Nous aurons le pouvoir de faire cela. Nous pouvons le faire par l'entremise de notre Parlement, Nous aurons la compétence — la compétence extraterritoriale — car cela est prévu dans le Code criminel.

Le président : Je suppose que je suis toujours curieux. Par exemple, vous n'avez pas parlé de la Thaïlande, et je sais que ce pays a été une source de problèmes. Êtes-vous en train de dire qu'en vertu de cette loi, la GRC ou quiconque représente la compétence canadienne, peut aller en Thaïlande et arrêter quelqu'un?

Ms. Smith: With a Canadian citizen. It must be a Canadian citizen who is the perpetrator.

The Chair: You do not need an agreement from that country?

Ms. Smith: You do not need a formal agreement. You collaborate, but that does not mean you just go in. You collaborate with law enforcement. No one just pops into a country and arrests someone. They pick up a phone or take a unit over and explain that this is our jurisdiction in Canada because they are Canadian citizens.

That extraterritorial piece is extremely important because Canadians think they are home free, will get hung up in the red tape in other countries or that the judicial system is weak. However, it gives us the authority to do that when we put it in the Criminal Code.

The Chair: I appreciate that.

Senator Fraser: This bill gives Canadian courts the right to try Canadian citizens for crimes committed abroad. I am interested to hear you say that we could send our own police officers into those countries. I would assume we would need to have extradition treaties with the countries in question because otherwise we will be guilty of kidnapping. Do we have those extradition treaties in the countries that are the prime source of human trafficking?

Ms. Smith: That is where you do the negotiation. I would have to see what countries you are talking about. I would have to double-check which countries they are, but we do negotiations through extradition. Maybe Mr. McConaghy can answer that.

The Chair: I want to give Senator White an opportunity. He was not in on the first round. We will have to move quickly.

Senator White: There is a bit of a difference between investigative capacity of police to investigate in another country versus extradition. You do not always need to have both. We have conducted investigations in Thailand and have not been successful in getting extradition.

I could not find it here and I apologize if I am missing it, but my question is: Is there opportunity to prosecute *ex parte* if they are not located and brought back to the country, in relation to Canadian citizens?

Ms. Smith: It is a case-by-case situation. You cannot give a blanket answer to these questions. Once we have this in the Criminal Code, we have the authority to bring them back here. If you cannot find them, there really is nothing to do; you have to find the perpetrator first.

Mme Smith : Un ressortissant canadien. Il faut que l'auteur d'abus soit un ressortissant canadien.

Le président : Ne faut-il pas une entente avec ce pays?

Mme Smith : On n'a pas besoin d'une entente officielle. On collabore, mais cela ne veut pas dire qu'on se contente d'y aller sans autre forme de procès. On collabore avec les forces de l'ordre. On ne peut pas juste se rendre dans un pays et arrêter quelqu'un. On prend le téléphone, ou on se déplace avec toute une unité pour expliquer que cela relève de notre compétence parce qu'il s'agit de ressortissants canadiens.

Cette disposition extraterritoriale est extrêmement importante parce que les Canadiens penseront qu'ils sont affranchis des obligations canadiennes, ils seront paralysés par la bureaucratie dans l'autre pays où le système judiciaire de cet autre pays est faible. Nous serons toutefois habilités à agir de la sorte une fois que ce sera prévu dans le Code criminel.

Le président : Je vous remercie.

Le sénateur Fraser : Ce projet de loi donne aux tribunaux canadiens le droit de poursuivre les ressortissants canadiens pour des crimes commis à l'étranger. J'aimerais vous entendre dire que nous pouvons envoyer nos propres agents de police dans ces pays. Je présume qu'il faudrait avoir des traités d'extradition avec les pays en cause car autrement, nous nous rendrions coupables d'enlèvement. Avons-nous des traités d'extradition avec les pays qui sont les principales sources de traite de personnes?

Mme Smith : C'est là que les négociations entrent en jeu. Il faudrait que je voie quels sont les pourparlers entre les pays. Il faudrait que je vérifie de quels pays il s'agit, mais nous avons certainement des négociations sur l'extradition. Peut-être que M. McConaghy peut répondre à la question.

Le président : J'aimerais donner une occasion au sénateur White, qui n'a pas participé à la première série de questions. Nous devons avancer rapidement.

Le sénateur White : Il y a pas mal de différence entre la capacité d'enquête de la police dans un autre pays et l'extradition. Il n'est pas toujours nécessaire d'avoir les deux. Nous avons mené des enquêtes en Thaïlande sans avoir réussi à obtenir l'extradition.

Je n'ai pas trouvé cette information ici et je m'excuse si je l'ai ratée, mais ma question est la suivante : peut-on porter des accusations *ex parte* si les auteurs d'abus ne sont pas trouvés et ramenés au pays, lorsqu'il s'agit de ressortissants canadiens?

Mme Smith : La situation est étudiée au cas par cas. On ne peut pas donner une réponse toute faite à ces questions. Une fois que cela sera inclus dans le Code criminel, nous aurons le pouvoir de ramener nos ressortissants. Si on ne les trouve pas, il n'y a vraiment rien que nous puissions faire; il faut d'abord trouver l'auteur d'abus.

Senator White: In some cases in Canadian courts you have the ability to try someone *ex parte*. You do not need to have a physical body in order to conduct a trial. Do you know if you discussed that in this case?

Ms. Smith: What I was told, and I am not a lawyer —

Senator White: Me neither, so that is okay.

Ms. Smith: I was told is that it is case-by-case and first, you have to get the relationship with the country. Basically, this is based on the perpetrator, when we know where he or she is, what they have done, and are being returned to Canada to prosecute them here.

Senator White: Congratulations on the work you have done.

The Chair: We are five minutes over schedule now, and we have other witnesses. Put your question on the record and we will move on.

Senator Jaffer: Ms. Smith can correct me if I am wrong, but I have heard her say that the purpose of this bill was not if the perpetrator was abroad.

Ms. Smith, the angst you might have is that the perpetrator may be living in your neighbourhood.

Ms. Smith: Yes.

Senator Jaffer: This bill is trying to cover an offence that has taken place extraterritorially, but the person is here. The person is already in our country, but so far they have been able to escape prosecution because we did not have this bill. Is that what you were trying to do?

Ms. Smith: That was part of it. I guess I missed the context of the question. I gave you that example at the beginning. We know where they live, when they come back to Canada and what they have done. We have the evidence that police officers in other countries have gathered that and we have the files.

However, in Canada, if they go between another country and Canada, we cannot touch them. If they landed in the U.S., like Mr. Wrenshall did, the U.S. can get them. There is that collaboration between the police forces, but it gets very complicated. You cannot arrest someone else's citizen; it must be a Canadian citizen.

The Chair: Thank you again, Ms. Smith.

Before we begin with our next panel, the review on Bill C-46 has been circulated, but I just want to ensure you are all aware of it. As you know, we have been looking at that review and we have a draft report. However, we felt, given the changes in membership in the committee over the past year or so with respect to this rather in-depth review, that it would be perhaps helpful to all if we

Le sénateur White : Dans certains cas, dans les tribunaux canadiens, il existe la possibilité de poursuivre quelqu'un *ex parte*. La présence matérielle de l'inculpé n'est pas nécessaire pour mener le procès. Savez-vous si vous en avez discuté dans le cas qui nous occupe?

Mme Smith : D'après ce qu'on m'a dit, et je ne suis pas avocate...

Le sénateur White : Moi non plus, alors c'est parfait.

Mme Smith : On m'a dit que les choses sont examinées au cas par cas et qu'il faut avant tout avoir une relation avec le pays. Cela s'applique essentiellement à l'auteur d'abus, quand nous connaissons son identité, à ce qu'il a fait avant de retourner au Canada où il aura été trainé en justice.

Le sénateur White : Félicitations pour le travail que vous avez fait.

Le président : Nous avons dépassé notre temps de cinq minutes, et nous avons d'autres témoins. Formulez votre question afin qu'elle soit consignée et passons à autre chose.

Le sénateur Jaffer : Que Mme Smith me corrige si je me trompe, mais je l'ai entendu dire que ce projet de loi ne visait pas le l'auteur d'abus s'il était à l'étranger.

Madame Smith, ce que vous craignez c'est que l'auteur d'abus pourrait vivre dans votre quartier.

Mme Smith : Oui.

Le sénateur Jaffer : Ce projet de loi cherche à couvrir une infraction qui se déroule à l'extérieur du territoire, mais la personne se trouve ici. La personne se trouve déjà dans notre pays, mais pour l'instant elle a pu échapper aux poursuites parce que nous n'avions pas ce projet de loi. Est-ce cela que vous essayez de faire?

Mme Smith : C'est cela, en partie. Je suppose que je n'ai pas fait cas du contexte de la question. Je vous ai donné cet exemple au début. Nous savons où ils vivent, quand ils reviennent au Canada et ce qu'ils ont fait. Nous avons des preuves que les agents de police d'autres pays ont obtenues et nous possédons les dossiers.

Néanmoins, au Canada, si les auteurs d'abus passent entre le Canada et un pays tiers, nous ne pouvons pas leur mettre la main dessus. S'ils atterrissent aux États-Unis, comme Wrenshall, les autorités américaines peuvent les arrêter. Il y a ce genre de collaboration entre les forces de l'ordre, mais cela devient extrêmement compliqué. On ne peut pas arrêter un ressortissant d'un autre pays; il doit s'agir d'un ressortissant canadien.

Le président : Je vous remercie de nouveau, madame Smith.

Avant de passer à notre prochaine série de témoins, l'examen du projet de loi C-46 a été distribué, mais je tiens seulement à m'assurer que vous êtes tous au courant. Comme vous le savez, nous nous sommes penchés sur cet examen du projet de loi et nous avons une ébauche de rapport. Néanmoins, et compte tenu des changements qui se sont produits parmi les membres du comité

deferred dealing with this until the fall. Hopefully, at that time, we will have some consistency of membership on the committee and be able to focus on this and deal with it in an expeditious manner, certainly at the outset of the fall session, when we possibly will not have a lot of government legislation on our plate.

I am indicating here today an intention to ask for an extension of our authority to report back to the Senate.

Senator Angus: I will only offer a warning. I do not know exactly — Senator Fraser might — but often there is with these statutory reviews a provision that if you do not do something by a certain date, it is deemed that you are doing nothing. I do not know in this case what the reference says — I cannot remember it, but you do not want to lose it. If you are putting it off for another six months. . . .

Senator Fraser: It is years overdue. I am certainly in agreement, for prudential purposes, of postponing the deadline, Mr. Chair. However, I did understand we would be able to spend some time considering this report before we rise for the summer.

The Chair: My only concern at was the consistency in membership. Most of the members serving in the committee did not participate in those discussions. I am not sure we would accomplish a great deal by doing that. Then we have the summer break and we start all over again. At that point, there may be some changes in membership again.

I think if we really focused on it at the beginning of the fall session and really worked at getting this completed, we could do it in a timely way and not have these kinds of interruptions that have occurred over the past periods of time while this consideration has been under way. That was the rationale behind this. Certainly from my perspective, I wanted a commitment to really focus on this and get the job done.

Senator Fraser: Perhaps we can talk again about scheduling in the steering committee. In terms of this motion, I am, as you know, entirely in agreement with it.

The Chair: There is one other item, and hopefully a quick one because we have witnesses here. Given that there was some confusion with respect to the questions of our last witness related to extraterritorial powers, Ms. Shaw would like to comment.

Erin Shaw, Analyst, Library of Parliament: I wanted to clarify that, in law, there is a difference between prohibition power and enforcement power. Canada can prohibit actions under the Canadian Criminal Code separately from enforcing those

depuis l'an dernier à l'égard de cette étude plutôt approfondie, nous avons eu le sentiment qu'il serait peut-être utile pour tous de remettre notre décision à l'automne. À ce moment-là, espérons-le, il y aura une certaine homogénéité parmi les membres du comité et nous serons en mesure de nous concentrer sur cela et de nous en occuper rapidement, certainement dès le début de la session d'automne, quand nous aurons peut-être un peu moins de lois du gouvernement à examiner.

Je fais savoir ici aujourd'hui que nous avons l'intention de demander que l'on prolonge le délai fixé pour faire rapport au Sénat.

Le sénateur Angus : J'aurais juste une mise en garde. Je ne sais pas exactement — peut-être que le sénateur Fraser le sait — mais ce qui arrive souvent avec ces études de lois, c'est qu'il existe une disposition selon laquelle si on ne fait pas quelque chose d'ici une certaine date, on pense qu'on est en train de rien faire. Je ne sais pas ce que dit le renvoi dans ce cas précis — je ne m'en souviens pas, mais il ne faut pas perdre la chose de vue. Si vous repoussez la chose à dans six mois...

Le sénateur Fraser : Voilà des années que cela aurait dû être fait. Je suis tout à fait d'accord, par prudence, pour reporter la date limite, monsieur le président. Cela dit, à ce que j'ai compris nous pourrions passer un peu plus de temps à étudier ce rapport avant que nous nous quittions pour l'été.

Le président : Ma seule inquiétude réside dans l'homogénéité des membres. La plupart des membres siégeant à ce comité n'ont pas participé à ces discussions. Je ne suis pas certain d'accomplir grand-chose ce faisant. Ensuite nous avons la pause d'été et nous recommencerons à zéro. À ce stade-là, il pourrait y avoir de nouveaux changements parmi les membres.

Je crois que si nous nous concentrons vraiment sur cela au début de la session d'automne et que nous travaillions dur jusqu'à sa conclusion, nous pourrions le faire en temps opportun et éviter le genre d'interruptions qui se sont produites par le passé pendant les délibérations. Voilà qui explique la mesure. De mon point de vue, certes, je voulais avoir un engagement afin de vraiment me concentrer et faire le travail.

Le sénateur Fraser : Peut-être que nous pourrions parler de nouveau de la programmation au niveau du comité directeur. Quant à la motion, je suis tout à fait d'accord, comme vous le savez.

Le président : Il y a autre chose encore, et j'espère que ce sera rapide, car nous avons nos témoins ici. Compte tenu de la confusion qu'il y avait à l'égard des questions de notre dernier témoin sur les pouvoirs extraterritoriaux, Mme Shaw voudrait faire un commentaire.

Erin Shaw, analyste, Bibliothèque du Parlement : Je tenais uniquement à préciser qu'en droit, il y a une différence entre le pouvoir d'interdiction et le pouvoir d'application. Le Canada peut interdire des actes en vertu du Code criminel canadien sans

actions, so we can prohibit extraterritorially, but actually enforcing the law would require the agreement of the sovereign state on whose territory the enforcement action is being taken.

The Chair: That is what I assumed was the case, but thank you for that.

On our second panel, we have Robert Hooper, Chair of the organization Walk With Me. This national organization has a mandate to provide services to persons rescued from modern day slavery, also known as human trafficking. Walk With Me was founded by Timea E. Nagy, a survivor of human trafficking.

Brian McConaghy is Founding Director of Ratanak International, a humanitarian organization that he founded to provide aid to people suffering in Cambodia. It expanded its mandate to help children who are trafficked for sexual purposes in South East Asia.

Jamie McIntosh is the Founder and Executive Director of International Justice Mission Canada, a human rights organization that secures justice for victims of slavery, sexual exploitation and other forms of oppression. It is made up of lawyers, investigators and after care professionals who work with local officials to rescue and care for victims, to prosecute perpetrators and to ensure that public justice systems, police courts and laws effectively protect the poor.

Mr. Hooper, you have the floor.

Robert Hooper, Chairperson, Board of Directors, Walk With Me Canada: Thank you, honourable senators, for allowing our organization to come to present to you on this very important amendment to the Criminal Code, Bill C-310.

Walk With Me, as the chair has indicated, is a Canada-wide organization with a mandate to provide services on the frontline to persons rescued from modern day slavery.

Bill C-310 purports to make two amendments to the Criminal Code, including making the offence of trafficking in persons an extraterritorial offence for Canadian citizens and permanent residents and adding a subsection to give evidentiary assistance to courts on factors to be considered in defining exploitation.

Walk With Me's position is that this is a necessary and desperately needed amendment to the Criminal Code concerning extraterritorial trafficking in persons. Walk With Me has had significant involvement in Project OPAPA, a Hungarian labour trafficking ring in southwestern Ontario, which has resulted in several convictions in recent months.

nécessairement pouvoir appliquer la mesure. Autrement dit, nous pouvons interdire les choses extraterritorialement, mais l'application de la loi comme telle exigerait l'accord de l'État souverain correspondant.

Le président : J'ai présumé que c'était le cas, mais je vous remercie.

Pour notre deuxième série de témoins, nous accueillons Robert Hooper, président de l'organisme WalkWith Me. Cet organisme national a pour mission de fournir des services aux personnes libérées de cette forme d'esclavage moderne dite traite de personnes. WalkWith Me a été fondé par Timea E. Nagy, une survivante de la traite de personnes.

Brian McConaghy est le directeur de Ratanak International, organisation humanitaire qu'il a fondée lui-même pour venir en aide aux gens qui souffrent au Cambodge. L'organisme a élargi son mandat pour aider les enfants exploités à des fins sexuelles dans l'Asie du Sud-Est.

Jamie McIntosh est le fondateur et directeur général d'International Justice Mission Canada, organisme de droits de la personne qui a pour mission d'obtenir justice pour les victimes d'esclavage, d'exploitation sexuelle et d'autres formes d'oppression. L'organisme est constitué d'avocats, d'enquêteurs et de préposés à l'assistance postpénale qui travaillent avec des fonctionnaires locaux pour venir en aide aux victimes, poursuivre les auteurs d'abus et veiller à ce que les appareils de justice publique, la police, les tribunaux et les lois protègent efficacement les plus vulnérables.

Monsieur Hooper, vous avez la parole.

Robert Hooper, président du conseil d'administration, Walk With Me Canada : Merci, honorables sénateurs, de permettre à notre organisation de vous faire un exposé sur cet amendement très important du Code criminel que constitue le projet de loi C-310.

Comme le président vient de l'indiquer, Walk With Me Canada est un organisme pancanadien dont le mandat est d'offrir des services de première ligne aux rescapés de l'esclavage moderne.

Le projet de loi C-310 vise à apporter deux modifications au Code criminel du Canada, soit criminaliser la traite des personnes à laquelle se livrent des citoyens ou des résidents permanents du Canada à l'extérieur du territoire canadien et ajouter une disposition précisant les facteurs dont les tribunaux peuvent tenir compte pour déterminer ce qui constitue l'exploitation.

Walk With Me estime qu'il s'agit d'une modification absolument et désespérément nécessaire au Code criminel dans le cas de la traite extraterritoriale de personnes. Walk With Me a participé activement au projet OPAPA qui portait sur le réseau hongrois de traite de travailleurs migrants dans le sud-ouest de l'Ontario et qui s'est soldé par plusieurs condamnations ces derniers mois.

Conceivably, as the Criminal Code presently stands, a Canadian citizen or permanent resident could set up an office in Eastern Europe and traffic in human persons to Canadian soil, without the threat or worry of prosecution when they return to Canada. We anticipate that Project OPAPA will force parties involved in modern-day slavery to move to more sophisticated cultivation of trafficking in human persons. It is our view that that will include having Canadian citizens or permanent residents set up shop outside of Canada and deliver the potentially trafficked persons to Canada via a foreign country.

Given the work that we do inside of Canada, we have not seen a significant amount of involvement of extraterritorial shipments of trafficked persons. However, it is clear that the Roma people involved in Project OPAPA had agents in Hungary shipping people to Canada to do forced labour. Some of those people were conduits in Hungary, eventually came to Canada and requested permanent resident status after sending the shipment of trafficked persons. They became, or made attempts to become, permanent residents in this country after their middleman work was done offshore.

We anticipate that the crackdown on and prosecution of this group of organized criminals will lead to parties attempting to set up shop extra territorially.

Just as it was necessary with the sexual offences and the amendments made to section 7(4.1) of the Criminal Code, it is our view that the extraterritorial amendment to include the trafficking in human persons outside of Canada is not only necessary but is also a mandatory amendment to prevent parties from infiltrating Canada, becoming permanent residents and/or Canadians, and then moving offshore to deliver persons trafficked for labour or sexual purposes to Canada for exploitation. For example, the persons convicted for Project OPAPA all came here as refugees and could have received permanent resident status. Some of them did, in fact, receive Canadian citizenship, move back to Hungary and start shipping people to this country. They could have come back to Canada, as the Criminal Code presently stands, and not been convicted or arrested for any crimes because they would have been committed in a different country.

With respect to 279.04, the “factor” section, Walk With Me is in complete support of adding factors that a court may consider when determining what constitutes exploitation. The factors that are listed are necessary to give teeth to the legislation. These factors are required to assist courts in assessing the exploitation of persons.

Walk With Me Canada thinks that these factors will be extremely useful in the reviewing the conduct of accused persons before the court. Some examples that our front line workers have witnessed firsthand are: isolating the victim, stealing or

On peut imaginer que, compte tenu des dispositions actuelles du Code criminel, un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada pourrait ouvrir un bureau dans un pays d'Europe de l'Est pour y faire la traite des personnes en sol canadien sans craindre ni risquer d'être poursuivi au Canada. Nous pensons que le projet OPAPA contraindra ceux qui se livrent à cette nouvelle forme d'esclavage à trouver des moyens plus subtils de poursuivre leurs activités. Il se pourrait bien, par exemple, que des citoyens ou des résidents permanents du Canada ouvrent des bureaux à l'étranger pour acheminer des victimes au Canada par l'intermédiaire d'un autre pays.

Étant donné notre mandat canadien, nous n'avons pas eu l'occasion de constater beaucoup d'activités de traite extraterritoriales, mais il est clair que les Roms impliqués dans le projet OPAPA avaient des agents en Hongrie qui envoyaient des personnes au Canada pour y faire du travail forcé. Certains de ces agents ont fini par venir au Canada où ils ont demandé le statut de résident permanent après avoir fait la traite de ces personnes. Ils sont donc devenus ou ont essayé de devenir résidents permanents du Canada après avoir joué les intermédiaires à l'étranger.

Nous pensons que le démantèlement de ce groupe de criminels organisés et les poursuites dont ils feront l'objet inciteront les parties intéressées à s'installer à l'étranger.

Tout comme cela a été nécessaire dans le cas des infractions sexuelles et pour les modifications apportées au paragraphe 7(4.1) du Code criminel, cette modification concernant la traite des personnes à l'extérieur du Canada est, selon nous, non seulement nécessaire, mais indispensable pour empêcher les intéressés de s'infiltrer au Canada, de devenir des résidents permanents ou des citoyens canadiens, puis de s'établir à l'étranger pour faire la traite de personnes contraintes de travailler ou d'être travailleurs sexuels exploitées sur le territoire canadien. Par exemple, les personnes condamnées dans le cadre du projet OPAPA sont toutes venues ici en tant que réfugiées et elles auraient pu obtenir leur résidence permanente. Certaines d'entre elles ont même accédé à la citoyenneté canadienne, sont retournées en Hongrie et ont commencé à acheminer des personnes vers notre pays. Elles auraient pu venir au Canada sans crainte d'être arrêtées ou condamnées pour quelque crime que ce soit ayant été commis dans un pays différent, et cela en vertu des dispositions actuelles du Code criminel.

S'agissant du projet de paragraphe 279.04, la disposition concernant les « facteurs », Walk With Me est entièrement d'accord avec l'idée de préciser les facteurs dont les tribunaux pourront tenir compte pour déterminer ce qui constitue l'exploitation. Ces précisions sont absolument nécessaires si l'on veut que cette loi soit efficace. Nous estimons que ces facteurs supplémentaires devraient être précisés pour aider les tribunaux à déterminer si des personnes ont été exploitées.

Walk With Me Canada estime que ces éléments seront extrêmement utiles pour juger la conduite des accusés traduits devant les tribunaux canadiens. Nos travailleurs de première ligne ont été les témoins directs de plusieurs exemples : isolement des

withholding their passport and other official documentation, forcing them to commit fraudulent acts within the provincial and municipal social assistance schemes and withholding essential services, such as language training and health care services. In Project OPAPA, some of the victims were not overtly threatened with violence or death but were very subtly coerced. There was never an explicit threat to their safety, but the complete isolation of the victim, leaving him or her bereft of any dignity, help or hope, was used as a tactic on many occasions. They were left with absolutely no avenue to escape but into the unknown, without language skills, funds or the security of safety. Included in this systemic, subtle coercion was the removal of their official paperwork, including their immigration documents and passports.

There is often no direct threat but the formula of isolation. It was best described by a police officer testifying at a bail review. He stated:

Well, place yourself, sir, in their shoes. They come to a country . . . they don't speak the language. They've lost contact with their families. You have an individual who has offered them a better life. They were grasping for that. They are hopeful of getting a better life in this country And someone graciously pays their way here . . . only to find out that you are here to be used . . . you are here to commit acts that you may or may not commit . . . that the money you are promised you never receive. They come from a country where the relationship with the police is not particularly good; as a matter of fact, they are fearful of the police back in Hungary. And you come here, not speaking the language and all of a sudden you are embroiled in this horrendous drama, so everywhere you look you're fearful. The expression is, better the devil you know than the one you don't. They know no one else so they will go back.

Walk With Me fully supports the four factors enumerated in the amendment. They are a very necessary tool for the court system.

Walk With Me frontline workers have witnessed activities such as isolation of the victim, withholding language services, withholding health and essential services, forcing the victim to falsify government applications and documents, controlling their bank accounts and all the funds they purport to make in the workforce and taking control of their passports and/or immigration documents. These are a few examples from the frontline that show the absolute necessity of the amendments proposed in Bill C-310.

victimes, vol de leurs passeports et d'autres documents officiels, perpétration sous la contrainte par les victimes d'actes frauduleux visant les régimes provinciaux ou municipaux d'aide sociale et privation de services essentiels comme les services de l'apprentissage de l'anglais langue seconde ou les services de santé. Les projet OPAPA a révélé que certaines des victimes n'étaient pas ouvertement menacées de violence ou de mort, mais qu'elles subissaient une forme de contrainte très subtile. Leur sécurité n'était jamais explicitement menacée, mais c'est l'isolement total, la privation de la dignité, de toute forme d'aide ou même de tout espoir qui servaient de tactique de coercition dirigée contre les victimes. Les victimes n'avaient aucun moyen de s'enfuir, si ce n'est de partir dans un monde inconnu dont elles ne connaissaient pas la langue, sans argent et sans protection. Cette coercition subtile et systématique s'accompagnait de la confiscation de tous les documents officiels, même des documents d'immigration et des passeports des victimes.

Les menaces directes sont donc souvent rares et elles laissent la place à une méthode d'isolement. Un policier, témoignant à l'occasion d'une demande de liberté sous caution, en a fait une excellente description :

Eh bien, monsieur, il faut se mettre dans leur peau. Ils arrivent dans un pays [...] dont ils ne parlent pas la langue. Ils ont perdu tout contact avec leurs familles. Quelqu'un leur a promis une vie meilleure. Ils ont sauté sur l'occasion. Ils espèrent trouver de meilleures conditions de vie ici [...] Et quelqu'un leur paie le voyage [...], mais ils s'aperçoivent à l'arrivée qu'ils vont être utilisés [...], qu'ils vont devoir commettre des actes plus ou moins répréhensibles [...] et qu'ils n'auront jamais l'argent promis. Ils arrivent d'un pays où les relations avec la police ne sont pas particulièrement bonnes et, en fait, ils ont très peur de la police en Hongrie. Et ils arrivent ici, ils ne parlent pas la langue du pays, et les voilà embarqués dans un terrible drame. Partout, tout leur fait peur. Comme on dit, mieux vaut un mal connu qu'un bien qui reste à connaître. Et ils ne connaissent personne qui puisse les aider à entrer chez eux.

Walk With Me est entièrement favorable à l'ajout des quatre facteurs énumérés dans l'amendement. C'est une mesure absolument nécessaire pour nos tribunaux.

Les travailleurs de première ligne de Walk With Me ont été témoins des activités suivantes chez les trafiquants de personnes : isolement de la victime, privation de services linguistiques, privation de services essentiels, notamment de soins de santé, obligation sous la contrainte de falsifier des demandes et des documents officiels, contrôle des comptes bancaires et de toutes les réserves d'argent des victimes, confiscation des passeports ou des documents d'immigration. Il ne s'agit là, selon nous, que de quelques exemples tirés de l'expérience directe de nos travailleurs de première ligne, mais ils attestent de l'absolue nécessité d'ajouter les facteurs privés dans les amendements proposés par le projet de loi C-310.

On behalf of all of the volunteers and workers at Walk With Me Canada, I thank the committee for allowing us to make a presentation today.

K. Brian McConaghy, Founding Director, Ratanak International: Honourable senators, ladies and gentlemen, thank you for allowing me to speak to Bill C-310 and the issue of human trafficking. As has been mentioned, I founded Ratanak International with a focus on relief and development and the sex trade in Cambodia.

I come to this issue with 22 years of RCMP experience and 23 years of charity experience in Cambodia. In my dual roles as RCMP member and NGO director, I have participated in the investigation of Canadian pedophiles who travel overseas targeting trafficked children.

So grave are the conditions of the children involved and so outrageous are the acts committed against them that I was compelled to leave the RCMP in order to serve these children fulltime.

I appear before you today as one neither naive nor thin-skinned but rather as one conditioned by decades of exposure to violence. In that context, I wish to assure you that the issue of human trafficking is among the most grotesque and pressing I have encountered.

In the international context, Canada must and does function within international legal norms. This is illustrated by our signing of a variety of international agreements. In my opinion, the passage of Bill C-310 would strengthen our position on and commitment to such agreements.

Within Canada, the constitutionality of extraterritoriality reach provided for in Bill C-310 relating to trafficking in persons appears to be sound compared to the authority currently available through section 7(4.1) as applied to sections 151 and 152, sexual interference and invitation to sexual touching, both of which have been tested by the courts.

Are there Canadians to which Bill C-310 would apply? The short answer is yes. It is clear that such individuals exist and are operating. While I cannot speak to the number of Canadians involved, it is clear that we, tragically, as Canadians, are involved.

It is not hard to go to locations in Asia and watch the grooming of children prior to their assault. It is not uncommon for malnourished boys to “willingly” go the apartment of a western male with promises of Disneyland videos and all-you-can-eat pizza. Some would even character such assaults a consensual. However, let it be clearly understood that a child will tolerate just about anything if an empty stomach is a motivating factor. Such activity whereby hunger is used as a tool of control over a child

Au nom de tous les bénévoles et de tous les travailleurs de Walk With Me Canada, je remercie le comité de nous avoir permis de faire cet exposé aujourd’hui.

K. Brian McConaghy, fondateur, Ratanak International : Honorables sénateurs, mesdames et messieurs, merci de me donner l’occasion de vous parler du projet de loi C-310 et de la question de la traite des personnes. Comme vous l’avez indiqué, j’ai fondé Ratanak International afin de disposer d’un outil d’assistance, d’aide au développement et de lutte contre le commerce du sexe au Cambodge.

Je suis fort de 22 ans d’expérience à la GRC et de 23 ans d’activité dans des œuvres de bienfaisance au Cambodge. Dans mon double rôle de gendarme et d’administrateur d’une ONG, j’ai participé aux enquêtes sur des pédophiles canadiens qui vont à l’étranger pour s’en prendre à des enfants exploités.

La situation des enfants pris à ce piège est tellement grave et les actes commis contre eux sont tellement scandaleux que je me suis senti obligé de démissionner de la GRC pour me mettre à temps plein au service de ces enfants.

La personne qui comparaît aujourd’hui devant vous n’est ni naïve ni hypersensible, elle a simplement été conditionnée par des décennies d’exposition à la violence. Cela étant posé, je vous garantis que la question de la traite des personnes est l’une des plus monstrueuses et des plus pressantes auxquelles j’ai été confronté.

Dans le contexte international, le Canada applique, comme il le doit, les normes juridiques internationales, comme en atteste toute la diversité des ententes, conventions et accords internationaux que nous avons signés. Selon moi, l’adoption du projet de loi C-310 devrait nous permettre de renforcer notre position de même que notre engagement aux termes de ces ententes.

Au Canada, la constitutionnalité de la portée extraterritoriale prévue dans le projet de loi C-310 en ce qui a trait à la traite des personnes semble être plus judicieux que les pouvoirs actuellement établis au paragraphe 7(4.1) et tels qu’appliqués aux articles 151 et 152, soit les contacts sexuels et l’incitation aux contacts sexuels, qui ont tous deux été testés devant les tribunaux.

Le projet de loi C-310 pourrait-il s’appliquer à des Canadiens? Oui. Il est clair que de tels individus existent et qu’ils sévissent. Bien que je ne sois pas en mesure de vous citer de chiffres, il est malheureusement évident que des Canadiens sont impliqués dans ce genre de trafic.

Il est facile, en Asie, d’être le témoin du conditionnement des enfants destinés à être soumis à une agression. Il n’est pas rare que de jeunes garçons affamés se rendent « volontairement » à l’appartement d’un Occidental, attirés par la promesse de voir des vidéos de Disney et de manger des pizzas à volonté. Certains vont même jusqu’à affirmer que les enfants consentent à ces actes. Une chose est sûre, cependant, c’est qu’un enfant est prêt à accepter presque n’importe quoi s’il est poussé par la faim. Et

constitutes exploitation. Such are the activities of Canadians known to me.

These circumstances do not even begin to describe the activities of hard-core Canadian pedophiles who shamelessly attend brothels, placing orders for the kind of “product” — age, gender, build — they are interested in assaulting, only to have their helpless victims delivered and locked in rape cubicles to await their fate. It is clear to me that such activities, aside from the actual assaults themselves, which involve recruiting, transportation, et cetera, constitute human trafficking.

Societies such as post-genocide Cambodia have lost the ability to protect their own children. This makes the actions of Canadian predators all the more despicable, for they travel with all the rights and privileges of a Canadian passport. They travel to escape the protective environment provided by Canadian law, medical services and supportive Canadian families. They travel the globe to hunt children that have never known the luxury of such protection.

In my experience, it is clear that Canadian predators have and are engaging in activities that constitute human trafficking. We currently have laws in place to proceed against Canadian predators for their actual assaults against children overseas. We have such laws and we have demonstrated that we can use them with success. We do not, however, have the extraterritorial authority to pursue those who would engage in the associated activities of recruiting, transporting, transferring, et cetera.

Such activities are currently beyond our reach. Rather than beyond our reach, it is my belief that they should be firmly in our grasp. I ask for the speedy passage of Bill C-310.

Jamie McIntosh, Founder and Executive Director, International Justice Mission Canada: Honourable senators, I am the Executive Director of International Justice Mission Canada. We are a human rights organization dedicated to securing justice for victims of slavery, human trafficking and other forms of violent exploitation around the world. Today I appear before you in full support of Bill C-310.

In the interests of our limited time, I will not review the litany of statistics depicting the immense magnitude of human trafficking in our world today. Suffice it to say that the UN Office on Drugs and Crime has noted that virtually every country is affected by human trafficking and that as many as 2.4 million people worldwide are its victims at any given time.

quand la faim sert d'outil pour exercer un contrôle sur un enfant, il faut parler d'exploitation. Voilà les activités auxquelles se livrent des Canadiens que je connais.

Même ce genre d'exemple est loin de nous donner une idée des activités pornographiques dures auxquelles se livrent sans honte des pédophiles canadiens endurcis qui fréquentent des bordels où ils commandent le genre de « produit » qu'ils recherchent — âge, sexe et stature — et se font livrer leurs victimes impuissantes dans des cellules de viol où elles n'ont d'autre choix que d'attendre de subir leur sort. Il m'apparaît évident que ces activités, outre les agressions elles-mêmes, activités qui consistent notamment à recruter et à transporter les victimes, constituent du trafic d'êtres humains.

Des sociétés comme le Cambodge de l'après-génocide n'ont plus la capacité à protéger leurs propres enfants. Les actes des prédateurs canadiens n'en sont que plus abjectes parce qu'ils jouissent de tous les droits et privilèges que leur confère le passeport canadien. Ils vont à l'étranger pour échapper aux protections que confèrent le droit canadien, les services médicaux et les familles canadiennes soucieuses de protéger les enfants. Ils sillonnent la planète en quête d'enfants qui n'ont pas le luxe de telles protections.

À l'expérience, j'en suis venu à la conclusion que les prédateurs canadiens ont pratiqué et continuent de pratiquer des activités apparentées à la traite des personnes. Nous disposons actuellement des lois nécessaires pour poursuivre les prédateurs canadiens qui ont commis des agressions contre des enfants à l'étranger. Nous disposons de telles lois et nous avons établi qu'elles peuvent être efficacement invoquées. Nous ne disposons cependant pas du pouvoir d'agir extraterritorialement pour poursuivre ceux qui s'adonnent aux activités connexes du trafic des personnes, soit le recrutement, le transport, le transfert, et cetera.

Ces activités sont actuellement hors de notre portée, mais nous estimons que tel ne devrait pas être le cas. Je demande l'adoption rapide du projet de loi C-310.

Jamie McIntosh, fondateur et directeur exécutif, International Justice Mission Canada : Honorables sénateurs, je suis directeur exécutif de International Justice Mission Canada, organisme international de droits de la personne qui a pour mission d'obtenir justice pour les victimes d'esclavage, de traite des personnes et d'autres formes d'oppression violente, partout dans le monde. Je témoigne aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-310.

Comme nous ne disposons que de peu de temps, je ne vais pas vous citer la litanie des statistiques qui attestent de l'ampleur du phénomène de la traite des personnes dans le monde où nous vivons. Indiquons simplement que selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, pratiquement tous les pays sont touchés par la traite de personnes et qu'il y aurait, à un moment ou à un autre, 2,4 millions de victimes de ce phénomène.

Clearly, human trafficking is a global epidemic and in its clutches are millions of innocent men, women and children. While the statistics are staggering in and of themselves, behind every number is a person, a family and a devastating story. These are people with dreams not unlike our own whose dignity has been violated by their traffickers and whose basic human rights have been shredded and scorned.

Irwin Cotler, in his statement supporting Bill C-310, has rightly stated that “trafficking constitutes an assault on our common humanity . . . being the very antithesis of what the Universal Declaration of Human Rights is all about.”

We also know that human trafficking is not confined within our own borders; it is a crime that has transnational dimensions that will not be ignored. Traffickers move; they readily and regularly commit crimes across multiple jurisdiction.

As a nation that lives up to its principles of human rights protection and promotion, it is critical that we establish and enforce laws to punish Canadians who engage in human trafficking offences wherever these crimes might occur, as envisaged by Bill C-310.

We know that holding our citizens to account for crimes committed abroad is possible. For example, Canada’s sex tourism laws do have extraterritorial reach, as has been discussed. When enforced, the extraterritorial laws can hold criminals to account.

In 2005, Mr. Donald Bakker was the first individual sentenced in Canada under our sex tourism laws. International Justice Mission, working with the Vancouver Police Department, with the great assistance of Mr. McConaghy, was able to provide evidence that we had collected in a Southeast Asian country that identified child victims of Mr. Bakker, victims whose abuse had been caught on tape by Mr. Bakker’s own video camera.

Mr. Bakker subsequently pled guilty and was sentenced in seven years in a Canadian prison for sexual assaults in both Canada and Asia. Together we have proven that it is possible to hold individuals to account for their crimes, even when their crimes are committed oceans away. We have proven that extraterritorial provisions, such as those contained in Bill C-310, can send a clear message. We will not condone the exploitation of the innocent, and their traffickers will be held accountable at home, if not abroad.

Enacting an extraterritorial provision will also better align us with international conventions, including the Organized Crime Convention, which specifically encourages countries to implement extraterritorial laws in order to address and combat human trafficking.

Il s’agit de toute évidence d’une épidémie mondiale dont sont victimes des millions d’hommes, de femmes et d’enfants innocents. Bien que les statistiques soient elles-mêmes stupéfiantes, il ne faut pas oublier que, derrière chaque chiffre, se trouvent des personnes, des familles et des récits accablants. Des personnes dont les rêves sont semblables aux nôtres et dont la dignité a été volée par les trafiquants qui méprisent totalement les droits fondamentaux de leurs victimes.

Comme l’a si bien dit Irwin Cotler, dans sa déclaration à l’appui du projet de loi C-310, « la traite des personnes constitue une agression contre notre humanité collective [...] elle est tout le contraire de la Déclaration universelle des droits de l’homme ».

Nous savons par ailleurs que la traite des personnes ne se limite pas à nos frontières, que c’est un crime aux dimensions transnationales qu’on ne peut ignorer. Les trafiquants sont mobiles. Ils commettent facilement et régulièrement des crimes dans plusieurs pays.

En tant que pays appliquant les principes qu’il a établis en matière de protection et de promotion des droits de la personne, il est essentiel que le Canada élabore des lois et qu’il les applique pour punir les Canadiens qui commettent des infractions liées à la traite des personnes, peu importe où, comme on l’envisage dans le projet de loi C-310.

Nous savons qu’il est possible de tenir nos citoyens responsables des crimes qu’ils ont commis à l’étranger. Contrairement aux lois canadiennes en matière de traite de personnes, les lois relatives au tourisme sexuel ont une portée extraterritoriale. Lorsqu’elles sont appliquées, les lois territoriales peuvent tenir les criminels responsables de leurs gestes.

En 2005, Donald Bakker est devenu le premier Canadien à être condamné en vertu des lois relatives au tourisme sexuel. International Justice Mission a collaboré avec le Service de police de Vancouver et lui a fourni des preuves recueillies dans des pays d’Asie du Sud-Est, soit des bandes vidéo filmées par Bakker et sur lesquelles on pouvait voir de jeunes enfants subir des sévices.

Par la suite, Bakker a plaidé coupable et a été condamné à sept ans d’emprisonnement au Canada pour des agressions sexuelles commises ici et en Asie. Ensemble, nous avons prouvé qu’il est possible de tenir des individus responsables de leurs crimes, même si ces derniers ont été commis de l’autre côté de l’océan. Nous avons prouvé que des dispositions extraterritoriales comme celles contenues dans le projet de loi C-310 peuvent envoyer un message clair : nous ne tolérons pas l’exploitation de victimes innocentes et les criminels seront tenus responsables au pays, s’ils ne le sont pas à l’étranger.

La mise en œuvre de dispositions extraterritoriales aura également pour effet d’aligner nos lois sur différentes conventions internationales, notamment la Convention contre la criminalité organisée qui encourage particulièrement les pays à mettre en place des lois extraterritoriales dans le but de mettre fin à la traite des personnes.

Indeed, the UNODC and the Inter-Parliamentary Union have stated that addressing trafficking effectively “requires transnational responses.” Further:

In order to enhance the efficiency of international cooperation mechanisms, legislators should focus on the establishment of jurisdictions, including on an extraterritorial basis, extradition, mutual legal assistance and law enforcement cooperation, including exchange of information.

Informed by 15 years of case work, International Justice Mission attests that traffickers persist in their illicit trade as long as they conclude that their crimes will go unpunished. Conversely, with strong laws in place and enforced, we have seen traffickers deterred and innocent victims protected. For example, after just four years of concentrated IJM case work to combat sex trafficking in Cebu, the Philippines, external evaluators noted a 79 per cent reduction in the availability of minors for sex. The project proved that the enforcement of good laws deters traffickers and disrupts their malevolent enterprises. It proved that laws can prevent unsuspecting young girls from being sold to the highest bidder in the illicit and brutal business of rape for profit.

It is clear that many nations sadly lack well-functioning public justice systems. Many developing nations lack strong anti-human-trafficking laws or enforcement agencies and, as a result, are simply unable to hold criminals to account for their crimes.

A recent UNODC report on human trafficking noted that 40 per cent of countries have not registered a single trafficking conviction for trafficking in persons. Even when and where the political will exists to do so, strengthening a nation’s criminal justice system takes time. In the interim, innocent lives hang in the balance. That is why we urge you to implement the extraterritorial provisions called for in Bill C-310. This legislative amendment now will deter Canadian citizens and permanent residents from committing human trafficking crimes abroad and remove the veil of impunity.

This bill is a significant step in the right direction. Once enacted, we must be dedicated to implementing this law with all vigilance. Our human trafficking provisions cannot be allowed to exist as mere paper tigers. As U.S. Secretary of State Hillary Clinton rightly noted in her country’s 2011 Trafficking in Persons Report:

Reconnaissant la nature transnationale de la traite de personnes, l’ONUDC et l’Union interparlementaire ont déclaré que des solutions transnationales sont nécessaires pour mettre fin à la traite de personnes. Ces deux organisations ont également déclaré :

Pour améliorer l’efficacité des mécanismes de coopération internationale, le législateur devrait porter son attention sur l’établissement de la compétence, notamment de la compétence extraterritoriale, l’extradition, l’entraide judiciaire et la coopération des services de détection et de répression, y compris par l’échange d’informations.

Grâce à ses 15 années d’expérience, notre organisme International Justice Mission peut affirmer que les trafiquants poursuivront leur commerce illicite s’ils savent que leurs crimes resteront impunis. À l’inverse, lorsque la législation est mise en application, les trafiquants sont condamnés et les victimes innocentes sont protégées. Au cours des quatre années que l’IJM a passées à combattre la traite de personnes à des fins sexuelles à Cebu, aux Philippines, des évaluateurs externes ont constaté une réduction de 79 p. 100 du nombre de mineurs exploités à des fins sexuelles. Le projet a permis de prouver que la mise en œuvre de lois fermes décourage les trafiquants et perturbe leurs activités illicites. Le projet a en outre permis d’établir que les lois protègent les jeunes filles sans méfiance et empêchent qu’elles soient vendues au plus offrant dans le cadre d’activités illicites et brutales consistant à les violer à des fins lucratives.

Il est évident que tous les pays n’ont pas un système judiciaire public fonctionnel; bon nombre d’entre eux ne sont dotés ni de lois contre la traite de personnes, ni d’organismes d’exécution et ils sont, par conséquent, incapables de tenir les criminels responsables de leurs actes.

Dans un récent rapport de l’ONUDC sur la traite de personnes, on a pu lire que 40 p. 100 des pays n’ont jamais inscrit une seule condamnation relative à la traite de personnes. Même quand la volonté politique est là, il faut du temps pour renforcer le système judiciaire pénal d’un pays, surtout dans les pays en voie de développement. Entre-temps, des vies d’innocents sont en jeu. C’est pour cela que nous vous exhortons à adopter les dispositions extraterritoriales prévues dans le projet de loi C-310. Cet amendement législatif découragera les Canadiens et les résidents permanents du Canada d’aller commettre des crimes de traite de la personne à l’étranger et privera les coupables de l’impunité accordée jusqu’ici.

Ce projet de loi est un pas important dans la bonne direction. Quand il sera devenu loi, nous devons nous consacrer à en assurer l’application avec toute l’attention voulue. Il ne faut pas que les dispositions relatives à la traite de personnes soient de simples tiges de papier. Comme Hillary Clinton, secrétaire d’État américaine, l’a très justement fait remarquer dans son rapport de 2011 sur la traite des personnes :

The true test of a country's anti-trafficking efforts is not just whether a government has enacted strong laws consistent with that approach, but whether these laws are being implemented broadly and effectively. In short, it's whether they deliver.

I have every confidence that Canada will stand and deliver. I am confident that as a nation we will step up the fight to prosecute Canadian nationals who commit these crimes, irrespective of geographic location. This power rests in your hands. Our fellow citizens, along with innumerable victims of human trafficking around the world, are trusting you to use it wisely.

In conclusion, may we recall that proud moment in Canada's history when our land became a refuge for fugitive slaves fleeing enslavement in the U.S. Deep South. Historians tell us that some 40,000 courageous former slaves found their freedom on our soil where our laws afforded them the protection that all humanity demands and deserves.

Bill C-310 holds an opportunity for Canada to show global leadership once again in protecting the dignity and in defending the rights of the vulnerable wherever they might live; this time defending those vulnerable to human trafficking at the hands of Canadians.

The Chair: Thank you, gentlemen.

Senator Fraser: Thank you for being here. I congratulate you all on the work you do, which must be terribly difficult but so important; so I want to thank you for that. Before I put my question, I want to make it plain that if even one child can be saved, it is a wonderful thing.

I remain, as you may have gathered from my line of questioning with Ms. Smith, puzzled, for lack of a stronger word, by the actual impact of this bill. The sex tourism precedent is one that we need to take seriously. That was another bill where I certainly would say that if even one child could be saved, we should want to save that one child.

However, the case of Mr. Bakker, as I recall basically from the media reports, required an absolutely immense amount of work and resulted in the conviction of one person. He was locked up for seven years, which is wonderful. Think of all the children he could have abused during those seven years. That is a wonderful thing. Realistically, we have not had many convictions under that legislation, which leads me to wonder whether we will have many convictions under this bill.

Yes, Canada needs to stand and deliver, but that will require, among other things, a great deal of police work, even with a National Action Plan. As far as I can see, much of a National Action Plan will be devoted to training, the gathering of data and exchanging information but not necessarily doing the hard work

Pour savoir si les efforts d'un pays pour lutter contre la traite de personnes ont porté fruit, il ne suffit pas de vérifier si son gouvernement a mis en place des lois fermes sur la question, mais plutôt qu'il les a mises en œuvre de manière générale et efficace. Bref, il faut vérifier si ces lois donnent des résultats.

Je suis intimement convaincu que le Canada sera au rendez-vous et qu'il se montrera à la hauteur. Je suis certain que notre pays va intensifier la lutte contre les Canadiens qui commettent ce genre de crimes, peu importe où. Ce pouvoir est entre nos mains. Nos concitoyens, de même que les innombrables victimes de la traite de personnes partout dans le monde, vous font confiance pour l'utiliser judicieusement.

Permettez-moi, en conclusion, de rappeler un moment glorieux de notre histoire, quand le Canada était un refuge pour les esclaves fuyant le Sud des États-Unis. Les historiens estiment que près de 40 000 anciens esclaves ont trouvé la liberté en sol canadien où les lois leur ont fourni la protection à laquelle tous les humains ont droit et qu'ils méritent.

Le projet de loi C-310 est l'occasion, pour le Canada, de prendre la tête du peloton international dans la protection de la dignité humaine et la défense des droits des plus vulnérables, peu importe où ils vivent. Cette fois-ci, il est question de défendre ceux et celles qui sont vulnérables à la traite des personnes attribuable à l'action de Canadiens.

Le président : Merci, messieurs.

Le sénateur Fraser : Je vous remercie d'être venus. Je tiens à vous féliciter pour tout le travail que vous faites, un travail terriblement difficile, mais combien important. Je vous en remercie. Avant de poser ma question, je dois ajouter que s'il est possible de sauver un seul enfant, c'est merveilleux.

Comme vous aurez pu le constater d'après les questions que j'ai posées à Mme Smith, je suis perplexe, faute d'un mot plus fort, à propos des répercussions véritables de ce projet de loi. Nous devons prendre très au sérieux le précédent instauré par la loi sur le tourisme sexuel. C'est un autre texte législatif à propos duquel je dis qu'il vaut la peine de chercher à sauver ne serait-ce qu'un seul enfant.

Par contre, si je me souviens bien de ce que j'ai pu lire dans la presse, l'affaire Bakker a exigé un énorme travail pour obtenir la condamnation d'une seule personne. L'individu a été jeté en prison pour sept ans, ce qui est merveilleux. Pensez aux enfants qu'il aurait pu agresser pendant ces sept années-là. Ça aussi c'est formidable. Soyons réalistes, nous n'avons pas eu beaucoup de condamnations depuis l'adoption de cette loi, alors je me demande si nous obtiendrons vraiment beaucoup de condamnations sous cette loi.

Le Canada devra effectivement se montrer vigilant, ce qui signifie, notamment, que les corps policiers devront déployer un énorme travail, même si l'on dispose d'un plan d'action national. D'après ce que je peux voir, la plus grosse partie de ce plan d'action national sera consacrée à la formation, à la collecte de

of going after real, live criminals and getting the evidence in the foreign country in question, which you have to have in order to bring them to court in Canada. Why should we believe that this bill will make any more difference in the end than the sex tourism bill made?

Mr. McConaghy: While I share your skepticism in terms of how it appears, we have made tremendous strides in terms of the child sex tourism situation. We have had investigations, although few, that have landed in our laps, as you indicated.

The way to solve these international problems, to be frank, is to do it like the U.S. and throw massive resources at it. They are seeing very real success both in terms of human trafficking files and child sex exploitation files. Generally speaking, Canada does not have the same resources to throw at such a problem.

One of the things I have been working on most recently with a very real measure of success is developing, within law enforcement communities, partnerships with NGOs. As Canadians, we have to play a smaller and smarter game in terms of budgeting and resource management, et cetera. There are clearly skilled NGOs that want to partner with Canadian law enforcement and spend time working with RCMP and other stakeholders to teach them that your best friend in an overseas capacity is the NGO.

The success of the Bakker file, while I attribute it to very solid investigative techniques employed by the Vancouver police, was based on the bedrock of NGO support, which they clearly had. That is kind of out of the box for Canadian policing, and I want to see that changed. I think they are open to it in a way that I have not seen before.

Having 22 years in the RCMP and 23 years in charity work, I have feet in both worlds. It is interesting to see this dialogue starting to develop. Both for child sex exploitation internationally and for human trafficking, we have an opportunity to impact this by partnership, which is starting to develop. I am an optimist that both areas of law will become that much more practical in terms of enforcement and conviction.

Senator Fraser: Are you seeing a comparable improvement in relations with police forces elsewhere? Let me be blunt: Presumably in a lot of these countries, the police are involved at the very least in taking bribes to turn a blind eye and perhaps are more actively in the business.

Mr. McConaghy: I can speak only to the Cambodian circumstances, where the police are notoriously corrupt and difficult to work with. In the case of the Bakker file and any other file, you need a measure of cooperation before executing warrants or recovering evidence of a standard that will be accepted by Canadian courts. It is possible, but the bedrock for establishing

données et à l'échange d'informations, mais pas nécessairement au travail ardu qu'il faut faire pour trouver les criminels et obtenir des preuves du pays étranger concerné sans lesquelles aucune poursuite en justice n'est envisageable au Canada. Pourquoi devrions-nous croire que cette loi sera plus efficace au bout du compte que celle du tourisme sexuel?

M. McConaghy : Je partage votre scepticisme sur l'effet apparent de cette loi, mais nous avons fait des pas de géant dans le dossier du tourisme sexuel infantile. Nous avons fait des enquêtes, bien que, comme vous l'avez dit, on ne nous en ait confié que très peu.

Pour vous dire bien franchement, la seule façon de résoudre ces problèmes à caractère international consiste à faire comme les Américains et à injecter d'énormes sommes d'argent. Les Américains obtiennent d'excellents résultats autant dans les dossiers de traite des personnes que dans ceux d'exploitation sexuelle des enfants. De manière générale, le Canada ne dispose pas des ressources pour s'attaquer à ce problème.

L'un des projets sur lesquels je travaille depuis quelque temps et qui donne d'excellents résultats consiste à nouer des partenariats entre les corps policiers et les ONG. Au Canada, nous devons nous montrer plus malins sur le plan de la gestion des budgets et des ressources, entre autres, et nous devons trouver des solutions. Plusieurs ONG veulent travailler en partenariat avec les forces de l'ordre au Canada et collaborer avec la GRC et d'autres parties prenantes pour leur faire comprendre que leurs meilleurs alliés pour disposer d'une certaine capacité à l'étranger sont justement les ONG.

Si j'attribue aux solides techniques d'enquête du Service de police de Vancouver le succès remporté dans l'affaire Bakker, il faut dire que tout est parti du soutien inébranlable des ONG. C'est là un mode de fonctionnement inhabituel pour les corps policiers canadiens et je veux que ça change. Je crois qu'ils sont ouverts à ce genre de changement comme jamais auparavant.

Comme j'ai passé 22 ans à la GRC et 23 ans au service d'organismes de bienfaisance, j'ai un pied dans chacun de ces deux mondes. L'émergence de ce nouveau dialogue est intéressante. Le partenariat qui est en train de se créer nous permet d'avoir un impact sur l'exploitation sexuelle des enfants et sur la traite des personnes. Je suis confiant que les deux volets de la loi gagneront en efficacité pour ce qui est de l'application de la loi et de l'obtention de condamnations.

Le sénateur Fraser : Avez-vous constaté une amélioration comparable des relations avec les services policiers ailleurs? Soyons francs : Je présume que, dans bon nombre de ces pays, la police accepte des pots de vin, à tout le moins, pour fermer les yeux ou agir de manière plus active dans ce domaine.

M. McConaghy : Je ne peux que vous parler de la situation du Cambodge où il est bien connu que la police est corrompue et ne coopère pas. Dans l'affaire Bakker comme dans n'importe quel autre dossier, il faut une certaine coopération pour exécuter un mandat ou récupérer des éléments de preuve dans la mesure acceptable aux tribunaux canadiens. C'est possible, mais ce sont

that threshold of evidence is NGOs. The NGOs are very skilled at doing this. The key for Canadian law enforcement, I believe, is partnership with the NGOs. Particularly in a country like Cambodia, where we have closed our embassy for economic reasons and do not have a voice any more, it is much more problematic negotiating with the national police force.

The NGOs, unlike an investigative team that flies in for a couple of weeks and flies out, have long-term relationships with the people on the ground. They have built those relationships with law enforcement and can maximize and leverage those to get the results we need. The Bakker case is a classic example of that.

The issue for me in so many ways has been the reluctance of Canadian law enforcement to partner with NGOs. That is changing. I am seeing a different climate in terms of people's openness, even to the point where they are asking me to speak to this issue at their conferences, which is new. I am an optimist while fully recognizing the facts you articulate in terms of our history.

Senator Fraser: I would like to be turned into an optimist, you understand.

Mr. Hooper: If I may add two anecdotal things to assist you to go from pessimist to realist to optimist. It is in the experience of Walk With Me Canada. We often talk about the sex trade issues but Project OPAPA happened to be a labour case. That case was successful not because billions of dollars were poured into it by the federal, provincial and municipal governments. Rather, it was because of what is going to happen, I hope, in a National Action Plan. At Canada Border Services Agency, somebody picked up the phone and said they had a hunch to an RCMP officer who knew an NGO who happened to be a founder of Walk With Me Canada, Ms. Timea Nagy, who happens to be Hungarian by culture and knows the Roma in Hungary. It may have been a bit of connect-the-dots, but in the end, what a National Action Plan says about research, collecting and collaboration was the reason that 20-odd people are spending anywhere from four to nine years in jail or are being deported from this country; and some young men have a chance at a life in Canada.

When Ms. Nagy trains police forces, the number of survivors or victims that arrive on our doorstep goes up probably thousand-fold. The bluntest example is that training to several hundred police officers resulted in nine new victims in a seven-day period. On the extra-territorial, NGOs will need to be involved. There will need to be connections and relationships. Do not take me wrong because I do not think it will ever be enough, but it is a start and is a better place than we were when the sex tourism came in because there are resources behind this. My colleagues were left with an amendment with maybe a paper tiger.

les ONG qui ont établi la norme pour la preuve. Elles sont très habiles à cet égard. Les autorités policières devraient donc, je pense, travailler de concert avec les ONG. Surtout dans un pays comme le Cambodge, où nous avons fermé notre ambassade pour des raisons économiques et n'avons plus voix au chapitre, négocier avec le service de police national est beaucoup plus problématique qu'ailleurs.

Contrairement aux équipes d'enquêteurs qui sont sur place pour quelques semaines seulement, les ONG établissent des relations de longue date avec les gens sur le terrain. Elles ont noué des liens avec les services policiers et peuvent les maximiser ou les utiliser à bon escient. L'affaire Bakker est un exemple classique.

Le problème pour moi à bien des égards tient à la réticence des services policiers canadiens à être partenaires d'ONG. Cela commence à changer toutefois. Je sens plus d'ouverture de la part des gens, à tel point que je suis invité à prendre la parole à leurs conférences, ce qui est nouveau. Je suis optimiste tout en reconnaissant entièrement les faits historiques.

Le sénateur Fraser : J'aimerais devenir optimiste, vous comprenez.

M. Hooper : Permettez-moi de relater deux anecdotes qui vous aideront à passer du pessimisme au réalisme puis à l'optimisme. Il s'agit de l'expérience Walk With Me Canada. Nous parlons fréquemment des enjeux dans le commerce du sexe, mais le projet OPAPA est une affaire de main-d'œuvre. L'enquête a été une réussite non pas parce que des milliards de dollars ont été versés par les gouvernements fédéral, provincial et municipal. C'est plutôt grâce à ce que va nous apporter, je l'espère, un plan d'action national. À l'Agence des services frontaliers du Canada, quelqu'un a téléphoné à un agent de la GRC pour lui dire qu'il avait un pressentiment; ce dernier connaissait la fondatrice d'une ONG du nom de Walk With Me Canada, Timea Nagy, qui est hongroise et connaît les Roms de Hongrie. La démarche a peut-être été intuitive mais, finalement, ce que renferme le plan d'action national sur la recherche, la collecte d'informations et la collaboration a permis de condamner une vingtaine de personnes à des peines de quatre à neuf ans d'emprisonnement ou de les expulser de notre pays; et certains jeunes hommes ont maintenant la chance de se faire une vie au Canada.

Lorsque Mme Nagy forme les services policiers, le nombre de survivants ou de victimes qui frappent à notre porte augmente sans doute par milliers. Neuf nouvelles victimes ont été trouvées sur une période de sept jours grâce à la formation de plusieurs centaines de policiers et c'est l'exemple le plus frappant. Quant à la juridiction extraterritoriale, il faudra faire appel aux ONG. Il faudra établir des relations. N'allez pas penser que j'estime que c'est suffisant, mais c'est un point de départ, préférable à notre situation lorsque le tourisme sexuel est apparu, parce que nous avons maintenant des ressources. Mes collègues se sont retrouvés avec un amendement qu'on pourrait qualifier de colosse aux pieds d'argile.

Mr. McIntosh: The reality is that without these tools, we would have been absolutely unable to hold Mr. Bakker to account for his crimes.

I believe Mr. McConaghy and I have, on occasion, met some of the victims, several of whom are actually thriving now in the loving care that they are being provided. It matters to them to know that their voice is heard; that their offender is held to account — even just that role.

It is true that it takes a tremendous amount of work for each one of these convictions, but these are the precedent-setting, initial ones. If you look at the historic accounts, whether it is the fight of trans-Atlantic slavery or something else, it started with some laws and some legal cases. Those were often partial victories — in fact, there were often greater defeats than victories, but in it were the seeds for the next victory.

Bill C-310 in and of itself will not solve all of the human trafficking problems. However, the National Action Plan was announced yesterday, along with an integrated enforcement unit. What we were calling for in 2007 was more enforcement powers. I agree with what was said earlier, namely that we need to forward deploy Canadian liaison officers and investigators in those countries that are hot spots for sex tourists or traffickers. If we begin to beef that up, then we will be able to provide a greater perimeter protection for the vulnerable.

Martin Luther King Jr. was at times despondent about what was possible, referring to 100 years on from the Emancipation Proclamation, but he began to leverage that and other things put in place by the legislators by saying that this was like a promissory note and that the U.S. had been fraudulent on it but it was now time to rise up and cash that cheque. The NGO community and select law enforcement that we have been partnering with around the world now are standing at the ready, if you will give us the tools to ensure our labour will not be in vain.

[Translation]

Senator Fortin-Duplessis: Thank you, Mr. Chair. First of all, I wish to thank you and to say that I admire you very much for your support of Bill C-310.

My first question is for Robert Hooper. You mentioned that some people from Eastern Europe have come to Canada, trafficked human beings, exploited them and then become Canadian citizens. How many people would you say have trafficked human beings, have not treated others properly and have become permanent Canadian citizens after being criminals?

M. McIntosh : En réalité, sans ces instruments, nous n'aurions absolument pas pu tenir M. Bakker responsable de ses crimes.

M. McConaghy et moi avons rencontré à l'occasion certaines de ces victimes, dont plusieurs s'épanouissent grâce à des soins attentionnés. Il est important pour elles de savoir qu'on les a écoutées, que leur exploiteur a dû répondre de ses actes — même juste ce rôle.

Il est vrai qu'il faut énormément de travail pour chacune de ces condamnations, mais ce sont les premières qui établissent un précédent. Selon les récits historiques sur la lutte contre l'esclavage transatlantique par exemple, tout a commencé par des lois et quelques causes judiciaires. Il s'agissait fréquemment de victoires partielles — en fait, il y avait souvent de plus grandes défaites que de victoires, mais on y trouvait souvent les premiers balbutiements de la prochaine victoire.

Le projet de loi C-310 ne résoudra pas à lui seul tous les problèmes de la traite de personnes. Or, le Plan d'action national a été annoncé hier, en plus d'une section policière intégrée. Dès 2007, nous revendiquions plus de pouvoirs pour les services policiers. Je suis d'accord avec ce qui a été dit précédemment, à savoir que nous avons besoin de déployer des agents de liaison et des enquêteurs canadiens dans les pays où sont concentrés le tourisme sexuel ou la traite de personnes. Si nous commençons à les renforcer, nous pourrions assurer une protection aux personnes vulnérables sur un plus grand périmètre.

Martin Luther King Jr. était parfois découragé sur ce qui était possible, un siècle après la proclamation d'émancipation, mais il a fini par l'invoquer ainsi que d'autres instruments adoptés par les législateurs; il affirmait que c'était en quelque sorte un billet à ordre et que les États-Unis avaient manqué à leur obligation, et que le moment était venu de s'affirmer et d'encaisser le chèque. La communauté d'ONG et nos partenaires policiers partout dans le monde sont prêts; si vous nous donnez les outils nécessaires notre travail n'aura pas été futile.

[Français]

Le sénateur Fortin-Duplessis : Je vous remercie, monsieur le président, en tout premier lieu, je veux vous remercier et vous dire que je vous admire beaucoup, parce que vous appuyez ce projet de loi, le C-310.

Ma première question va s'adresser à M. Robert Hooper. Vous avez mentionné que des gens provenant de pays d'Europe de l'Est qui sont rendus au Canada, qui ont fait la traite des personnes, qui ont exploité des personnes et puis sont devenus citoyens du Canada. À combien estimez-vous le nombre de ces gens qui ont fait la traite des personnes, qui n'ont pas été corrects avec les autres et qui sont devenus des citoyens canadiens permanents après avoir été des bandits?

[English]

Mr. Hooper: Thank you for the question. I understand the committee will hear from a Crown prosecutor next week who was involved specifically in the case. My involvement in the frontline services would tell you that it was an organized situation where, before bringing young men here to work in the stucco labour force, the envoy would come ahead of time, stay for a year or two and then apply for refugee status based on persecution in their own country and move to permanent resident status. Then, when they knew it was less likely to be removed from this country by committing these crimes, they started to recruit and bring people to this country. What is known as the kingpin, a gentleman named Ferenc DomotorSr., who was sentenced a couple of years ago in Hamilton, had achieved Canadian citizenship before he was ever arrested.

In that group alone there was in excess of 20 in that ring of people. Several are still at large; several retreated back to Hungary; and several are on a deportation list. In that one situation alone, it would be in excess of 20. We anticipate that that exists in a larger group in at least Ontario, and perhaps in British Columbia, in two other groups of which we cannot provide a number at this time.

[Translation]

Senator Fortin-Duplessis: My other question is for Mr. McConaghy. You told us that you left your career with the RCMP. I imagine that it was not easy to give up a career that you probably loved, but since you were unable to resolve certain issues, you decided to help underprivileged young people and exploited youth.

My question is as follows: how do you feel about the fact that Canada may depart from an approach based on the principle of territoriality in favour of an approach based more on the nationality of the accused?

[English]

Mr. McConaghy: Forgive me for answering in English.

Senator Fortin-Duplessis: That is okay.

Mr. McConaghy: I think the role of extraterritorial legislation in this is more than appropriate. I think it conforms to the standards that we see universally accepted in international agreements that we have already signed. I think there are a lot of questions about jurisdiction and sovereignty, et cetera, that come with extraterritorial legislation. It is applied to very few legal circumstances.

If I could direct you to the reasons for judgment of Justice A. F. Cullen in the British Columbia Supreme Court, *R. v. Klassen*, 2008 BCSC 1762, in that judgment he articulately walks through all of the issues of extraterritorial legislation in relation to national sovereignty, to Canadian constitutional issues and

[Traduction]

M. Hooper : Merci pour votre question. Je crois comprendre que la semaine prochaine, nous entendrons un procureur de la Couronne qui a travaillé dans ce dossier en particulier. Selon mon expérience des services de première ligne, il s'agissait d'une situation organisée où, avant de faire venir de jeunes hommes pour travailler dans l'industrie du stuc, l'émissaire était le premier à arriver au pays, y restait un an ou deux, puis demandait le statut de réfugié fondé sur le risque de persécution dans son pays et obtenait la résidence permanente. Par la suite, sachant qu'il risquait moins d'être expulsé du pays pour ces crimes, il commençait à recruter et à faire venir des gens ici. Le gros bonnet, un homme nommé Ferenc Domotor père, qui a été condamné il y a quelques années à Hamilton, avait obtenu la citoyenneté canadienne avant son arrestation.

Ce groupe comptait plus de 20 personnes. Plusieurs d'entre elles n'ont pas été retrouvées et plusieurs autres ont battu en retraite en Hongrie; et encore plusieurs autres sont sur la liste d'expulsion. Plus de 20 personnes seraient donc impliquées dans cette situation-là. Nous croyons qu'il existe un groupe plus nombreux en Ontario à tout le moins, et peut-être aussi en Colombie-Britannique, deux autres groupes dont nous ignorons l'ampleur pour le moment.

[Français]

Le sénateur Fortin-Duplessis : Mon autre question s'adresse à monsieur McConaghy. Vous nous avez dit que vous avez quitté votre carrière à la GRC. J'imagine que cela n'a pas dû être facile de quitter une carrière que vous deviez aimer énormément, mais puisque vous étiez incapable de régler certains problèmes, vous avez décidé d'aider les jeunes démunis et les jeunes qui ont été exploités.

Ma question est la suivante : est-ce que vous êtes satisfait par le fait que le Canada puisse s'éloigner d'une approche reposant sur le principe de territorialité pour se diriger vers une approche fondée davantage sur la nationalité de l'accusé?

[Traduction]

M. McConaghy : Veuillez m'excuser de répondre en anglais.

Le sénateur Fortin-Duplessis : D'accord.

M. McConaghy : Je pense que le rôle de la législation extraterritoriale ici ne pourrait pas être plus approprié. Je crois que la législation est conforme aux normes qui ont été adoptées de façon universelle dans les accords internationaux dont nous sommes signataires. Il y a beaucoup de questions sur la compétence, la souveraineté et ainsi de suite, concernant la législation extraterritoriale. Elle est appliquée dans très peu de circonstances d'ordre juridique.

Permettez-moi d'appeler votre attention sur les motifs de la décision du juge A. F. Cullen dans l'affaire *R. c. Klassen*, 2008 BCSC 1762 de la Cour suprême de la Colombie-Britannique; dans son jugement, il décrit clairement tous les aspects de la législation extraterritoriale au regard de la souveraineté nationale, des enjeux

to international agreements. Klassen was a file where a Canadian was assaulting children both in Colombia and Cambodia. It is a tremendous document that has background in terms of what the issues are that we look to. He ruled completely appropriately within international norms. That is where we want to be working not only as a nation but also as a collective of nations working to protect the most vulnerable. I view it within legal norms and absolutely appropriate. We would be absolutely lost without it.

[*Translation*]

Senator Fortin-Duplessis: Thank you very much, Mr. Chair. That is all, I will give the other senators a chance.

[*English*]

Senator Jaffer: Thanks to all three of you for the work you do and for your presentations. I have a lot of questions. I will put them all to you and then have you speak as long as the chair will let you.

My first question is to Mr. Hooper. I work a lot with what I call labour trafficking in my province, sadly. People are brought here legally under temporary work permits and then there is a lot of abuse. I would like to hear from you as to whether that area is increasing in trafficking and bringing people from abroad.

For you, Mr. McConaghy, I know of your work and I appreciate the tremendous work you are doing. If you could be part of the plan could you tell us what kind of investigation you would like to see in place? I am so agitated today because we know that our embassy in Cambodia is closed. We are doing this bill and yet cutting our legs — that is a topic for another day. What would it look like? What should be in place, the minimum?

Mr. McIntosh, you asked my colleague to be optimistic and you quoted Martin Luther King. However, since 2005 we have only had 25 convictions of domestic trafficking. The numbers are huge, but we have only had 25 convictions since 2005. Yes, we can be optimistic, but there is a lot of work to do.

To all three of you, when \$25 million is set aside for this and \$500,000 is just for victims' services, it does not make me feel good. I work on the ground. When you talk about NGO partnerships, as you know, in B.C. we had an NGO partnership with the police which went wrong when the police handcuffed the victims. Since then, that NGO partnership has not been built. To build NGO partnerships, the police cannot break trust. I have a lot of questions and I would like you to speak as long as the chair will let you.

The Chair: No, do not speak as long as you want to.

constitutionnels du Canada et des accords internationaux. L'affaire Klassen impliquait un Canadien qui agressait des enfants en Colombie et au Cambodge. C'est un document formidable qui peut servir à établir les enjeux. Il a tranché de façon tout à fait appropriée au regard des normes internationales. C'est ce que nous voulons faire non seulement individuellement mais avec d'autres nations pour protéger les personnes les plus vulnérables. Je le considère comme conforme aux normes juridiques et tout à fait adéquat. Nous serions absolument perdus sans ce jugement.

[*Français*]

Le sénateur Fortin-Duplessis : Merci beaucoup, monsieur le président, c'est tout, je donne la chance aux autres sénateurs.

[*Traduction*]

Le sénateur Jaffer : Merci à vous trois pour le travail que vous faites ainsi que pour vos exposés. J'ai beaucoup de questions. Je vais les poser toutes en même temps et vous répondrez selon le temps que vous accordera le président.

Ma première question s'adresse à M. Hooper. J'œuvre beaucoup dans le domaine du trafic de main-d'œuvre dans ma province, ce qui est regrettable. On fait venir des gens ici légalement avec un permis de travail temporaire, après quoi il y a beaucoup d'abus. J'aimerais savoir de votre part s'il y a augmentation de trafic et de migration de l'étranger.

Quant à vous, monsieur McConaghy, je suis au courant de ce que vous faites et j'apprécie votre travail formidable. Si vous pouviez participer au plan, quel genre d'enquête souhaiteriez-vous? Je suis agitée aujourd'hui parce que nous savons que notre ambassade au Cambodge a fermé ses portes. Nous avons ce projet de loi et nos mains sont liées — mais ce n'est pas le sujet de la réunion d'aujourd'hui. En quoi consisterait cette enquête? Que devrions-nous mettre en place, au minimum?

Monsieur McIntosh, vous avez demandé à mon collègue d'être optimiste et cité Martin Luther King. Pourtant, depuis 2005, il n'y a eu que 25 condamnations de traite de personnes à l'intérieur du pays. Les nombres sont énormes, mais il n'y a eu que 25 condamnations depuis 2005. Oui, nous pouvons être optimistes, mais il y a encore beaucoup de travail à faire.

À vous trois, je ne suis pas réconfortée par le fait que 25 millions de dollars ont été mis de côté pour ceci et seulement 500 000 \$ pour les services aux victimes. Je travaille sur le terrain. Vous parlez de partenariat avec des ONG; vous savez qu'en Colombie-Britannique nous avions un partenariat entre une ONG et la police, mais les choses ont mal tourné quand les policiers ont menotté les victimes. Ce partenariat avec une ONG n'est pas allé plus loin depuis ce moment. Pour établir un partenariat avec une ONG, la police ne peut pas revenir sur sa parole. J'ai beaucoup de questions et j'aimerais que vous parliez aussi longtemps que le président le permettra.

Le président : Non, ne parlez pas aussi longtemps que vous voulez.

Senator Jaffer: No, I did not say that, chair; I said, “as long as the chair will let you.”

The Chair: Please provide relatively brief responses if possible because we still have two more senators who would like to participate.

Mr. Hooper: Thank you for the question about labour trafficking being on the rise. It is difficult because there is no data, but I would suggest that the short answer is yes. Absent what is happening, I alluded to your colleague that I think there are two other fairly large rings going on that I could not put a number to, one in your home province of British Columbia. The Hamilton situation is the first big show of this. I think that media, as awful as it is, would rather turn the channel if we hear the word “sex” or “slavery,” but when we hear “men in labour,” it gets less publicity. The statistics are at present 97 per cent, 95 per cent women and 5 per cent men. If I were to appear before this committee in 10 years, I believe the number would look a lot different.

Mr. McConaghy: I would agree with you that in my experience working with the RCMP and the justice ministry, et cetera, one of the key things I have been pushing for in the partnerships is to have a vetting process whereby law enforcement can vet which NGOs are appropriate and which are not and basically have a system whereby they can assess that so they know who to trust. We have NGOs internationally that are actually fronts for trafficking. They are orphanages that actually serve to traffic children. Obviously these are not the individuals you want to partner with.

One of the things as a bare minimum I would love to see established with a new dedicated law enforcement unit would be a dedicated liaison officer between NGOs and police. That is cost effective to do. We would have at least one person on that team dedicated specifically to being a liaison between NGOs, assessing NGOs and figuring out who the partners are.

Clearly there are NGOs partners of great value and clearly there are others who are not vetted and we should not be going anywhere near. That can be established by law enforcement. They are investigators; they know what they are doing. That is something they can establish and then move forward so there are appropriate relationships developed.

Mr. McIntosh: I really appreciate the sense of frustration being expressed here in light of the scant number of convictions we have received. It shows you are genuinely engaged with this issue and wrestling with the human costs.

I have been personally engaged for a little over a decade in this work related to human trafficking and other violent exploitation issues, and the journey can be long, difficult and grueling at times. There was a time when slavery was ubiquitous throughout the British Commonwealth and really throughout the entire world. The story arc of how it developed was some 50 years before some laws even got in place, but you have to start somewhere.

Le sénateur Jaffer : Non, ce n'est pas ce que j'ai dit, monsieur le président. J'ai dit : « aussi longtemps que le président le permettra ».

Le président : Veuillez donner des réponses assez brèves, si possible, parce que deux autres sénateurs aimeraient participer.

M. Hooper : Merci pour votre question au sujet de l'augmentation du trafic de main-d'œuvre. Il est difficile de répondre faute de données, mais je répondrais par l'affirmative. J'ai dit à votre collègue que je pense qu'il y a deux autres groupes assez importants que je ne peux quantifier, dont un dans votre province, la Colombie-Britannique. La situation à Hamilton est la première descente spectaculaire. Je pense que les médias, aussi affreux que ce soit, nous attirent lorsque nous entendons les mots « sexe » ou « esclavage », mais il y a moins de publicité sur la « main-d'œuvre masculine ». À l'heure actuelle, les statistiques indiquent 97 p. 100, soit 95 p. 100 de femmes et 5 p. 100 d'hommes. Si je comparais devant votre comité dans 10 ans, je pense que le nombre serait très différent.

M. McConaghy : Je serais d'accord avec vous pour dire que, selon mon expérience avec la GRC et le ministère de la Justice notamment, l'une des choses que je prône est une procédure de filtrage des partenariats, où les services policiers vérifient les ONG, donc un système leur permettant de déterminer lesquelles sont dignes de confiance. Il existe des ONG dans le monde qui sont vraiment des façades pour la traite de personnes. Ce sont des orphelinats qui font la traite des enfants. On ne voudrait pas bien sûr être leurs partenaires.

Je serais ravi de voir une nouvelle section policière dotée d'un agent chargé d'assurer la liaison entre les ONG et les policiers. Ce serait rentable. Une personne de l'équipe serait chargée d'entretenir la liaison avec les ONG, d'évaluer ces dernières et de déterminer quels devraient être leurs partenaires.

Il est clair que certaines ONG partenaires sont d'un grand apport et que d'autres n'ont pas été filtrées, dont on ne devrait jamais s'approcher. Ceci peut être fait par les services policiers. Ce sont des enquêteurs; ils savent quoi faire. C'est quelque chose qu'ils peuvent établir afin de pouvoir nouer les liens appropriés.

M. McIntosh : Je comprends vraiment votre frustration vu le peu de condamnations que nous avons obtenues. Cela montre que cette question vous intéresse vraiment et que le coût humain vous préoccupe.

Je suis moi-même engagé depuis un peu plus de 10 ans dans les dossiers sur la traite de personnes et d'autres questions d'exploitation violente, et le cheminement peut être long, ardu et parfois exténuant. Il fut une époque où l'esclavage était omniprésent dans le Commonwealth, voire dans le monde entier. Il est apparu quelque 50 ans avant que des lois ne soient proclamées, mais il faut bien commencer quelque part.

There was also a time when in this country women did not have a voice or a vote. Yet it was one case that was taken up, as you well know, the Persons Case taken up to the Privy Council, which actually had impact across the Commonwealth.

It starts somewhere, with a few people willing to raise their voice and say, "Enough is enough is enough," if around this table you will lift your voice and vote for the vulnerable and for the oppressed. Our teams with International Justice Mission have about 500 people working at this moment taking on trafficking and other violent exploitation cases in different settings around the world. Right now we have investigators infiltrating brothels in Southeast Asia and South Asia and gathering evidence. If there is a Canadian caught up in that we need you to help us ensure that when they come back here, or if we can liaise with government to hold them to account, there will be laws in place to ensure those efforts are not in vain.

Senator Raine: My questions have pretty much been answered. I would be very interested in the new integrated enforcement team that would set up a list of NGOs.

At this point, it might be handy for the Senate committee to have a list from you of Canadian-based NGOs who are active in this field, just as a reference. Maybe Ms. Smith's office can give us that. It would be good if you could put submit that as part of our record.

Senator Unger: Thank you, gentlemen. Your work is greatly appreciated.

I cannot say I am optimistic right now about this bill, but I am certainly not pessimistic. I truly believe you have to start somewhere and this is a start.

I would like to ask you to try to be specific. Are there other measures you would like to see included in either the National Action Plan or in this bill to help combat trafficking?

Mr. Hooper: I would be remiss as the representative of one of the NGOs if I did not say that I wish the National Action Plan said \$5 million per year for victims. Of course I would be remiss if I did not say that and I would be scolded when I return back to the office.

Generally speaking, are there other measures? I think it is a good start. There is nothing in Bill C-310 at this point. Are there other things that could build upon that? As my colleague has said, there are things that could be done. As your colleagues have asked, should it be \$50 million? That would be great, but this is a start.

The Chair: I will direct a question to Mr. Hooper. You mentioned a specific case of an individual who claimed refugee status and then was exploiting people from his original country. Are you able to tell us anything about the profile of people? Is this a frequent occurrence with respect to the kinds of individuals

Il fut une époque aussi dans notre pays où les femmes n'avaient pas le droit d'être entendues ou de voter. C'est grâce à une cause, l'affaire « Personne » prise en charge par le Conseil privé, qu'il y a eu des répercussions dans tout le Commonwealth.

Cela commence quelque part, quand quelques personnes ont fini par vociférer en disant : « Nous en avons assez »; si vous vouliez élever la voix ici, ce serait au bénéfice des personnes vulnérables et opprimées. Nos équipes au sein d'International Justice Mission comptent environ 500 personnes qui œuvrent dans des dossiers de traite de personnes et d'autres cas d'exploitation violente dans différents milieux du monde entier. Nous avons à l'heure actuelle des enquêteurs qui s'infiltrèrent dans des bordels en Asie du Sud-Est et en Asie du Sud pour recueillir des preuves. Si un Canadien est pris en flagrant délit, nous avons besoin de votre aide pour nous assurer que lorsqu'il rentre au pays, ou si nous pouvions établir une liaison avec le gouvernement afin qu'il soit tenu responsable, il y ait des lois en place afin que nos efforts ne soient pas futiles.

Le sénateur Raine : On a répondu à la plupart de mes questions. Je serais très intéressée par la nouvelle équipe intégrée qui dresserait une liste d'ONG.

Il pourrait être utile à ce stade pour le comité sénatorial d'avoir une liste d'ONG canadiennes qui œuvrent dans ce domaine, comme document de référence. Le bureau de Mme Smith pourrait peut-être nous la fournir. Il serait bon que vous la versiez au Procès-verbal.

Le sénateur Unger : Merci messieurs. Nous sommes très reconnaissants de votre travail.

Je ne peux dire que je suis actuellement optimiste au sujet de ce projet de loi, mais je ne suis certainement pas pessimiste. Je crois vraiment qu'il faut commencer quelque part et c'est un début.

Je vais vous demander plus de précisions. Y a-t-il d'autres mesures que vous souhaiteriez voir dans le Plan d'action national ou dans ce projet de loi pour lutter contre la traite de personnes?

M. Hooper : Je serais négligent à titre de représentant de l'une des ONG si je ne disais pas que j'aimerais que le Plan d'action national fasse état de 5 millions de dollars par an pour les victimes. Je me dois de le dire évidemment, sinon on me réprimanderait à mon retour au bureau.

En général, y a-t-il d'autres mesures? C'est un bon début. Il n'y a rien dans le projet de loi C-310 à ce stade. Y a-t-il d'autres éléments qui pourraient le renforcer? Comme mon collègue le disait, certaines choses pourraient être faites. Comme l'ont demandé vos collègues, est-ce que ce devrait être 50 millions de dollars? Ce serait merveilleux, mais c'est un début.

Le président : J'adresse ma question à M. Hooper. Vous avez mentionné le cas d'une personne qui a demandé le statut de réfugiée et qui a par la suite exploité des gens de son pays d'origine. Êtes-vous en mesure de nous décrire le profil de ces gens? Est-ce quelque chose qui se produit souvent en ce qui

involved in this activity? If that is indeed the case, should we be looking at changes to the Immigration and Refugee Act or to the Citizenship Act going forward?

Mr. Hooper: I anticipate that if Mr. Skarica comes next week, he will tell you a lot about what he would like to change in the Immigration Act. In prosecuting with regard to Project OPAPA, he did a lot of research and discovered when there was an amendment made that made it easier for refugees, particularly from Hungary, to arrive in this country that it was something like 500 per cent increase over a four or five-year period. Somehow that got messaged back in particular to Hungary in that specific case, so coming here and setting up shop and then having conduits back in the home country became very easy. We became a very easy target. However, it is out of my expertise to indicate what the specifics are.

The Chair: Is Mr. Skarica a Crown prosecutor in the Hamilton area?

Mr. Hooper: Yes.

The Chair: Thank you, gentlemen, we appreciate your appearance here today. It was very helpful to the committee during its deliberations.

For senators, we meet again next Wednesday at 4:15 to continue examination of Bill C-310. We will have witnesses representing victims and hopefully Mr. Skarica from the Crown prosecutor's perspective as well. Once details are confirmed, the clerk will send out a notice with respect to all of those details.

(The committee adjourned.)

concerne le type de personne impliquée dans cette activité? Si c'est le cas, devrions-nous envisager des modifications à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, ou encore à la Loi sur la citoyenneté?

M. Hooper : Je prévois que si M^e Skarica vient la semaine prochaine, il en aura long à dire sur ce qu'il aimerait changer dans la Loi sur l'immigration. Durant les poursuites dans le cadre du projet OPAPA, il a fait beaucoup de recherches et découvert que lorsqu'un amendement facilitait l'entrée de réfugiés, de la Hongrie surtout, il y avait une hausse d'environ 500 p. 100 sur une période de quatre ou cinq ans. Le message est passé je ne sais comment en Hongrie plus particulièrement dans ce cas, si bien qu'il est devenu très facile de venir s'installer ici et de créer un point de transit du pays d'origine. Nous sommes devenus une cible très facile. Je ne m'y connais pas assez toutefois pour vous donner plus de détails.

Le président : Est-ce que M^e Skarica est procureur de la Couronne dans la région de Hamilton?

M. Hooper : Oui.

Le président : Merci messieurs. Votre comparution ici aujourd'hui est appréciée. Elle a été très utile pour les délibérations du comité.

Sénateurs, nous nous réunirons à nouveau mercredi prochain à 16 h 15 pour poursuivre l'examen du projet de loi C-310. Nous aurons des témoins représentant les victimes et, nous l'espérons, M^e Skarica pour nous donner aussi le point de vue d'un procureur de la Couronne. Une fois les détails confirmés, le greffier vous en avisera.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, June 6, 2012

Canadian Convenience Stores Association:

Alex Scholten, President.

Association of Professional Security Agencies:

Ross McLeod, President.

As individuals:

David Chen, Owner, Lucky Moose Food Mart;

Chi-Kun Shi, Lawyer;

Joseph Singleton;

Marilyn Singleton.

Thursday, June 7, 2012

Joy Smith, M.P., Kildonan-St. Paul, Sponsor of the Bill.

Walk With Me Canada:

Robert Hooper, Chairperson, Board of Directors.

Ratanak International:

Brian McConaghy, Founding Director.

International Justice Mission Canada:

Jamie McIntosh, Founder and Executive Director.

TÉMOINS

Le mercredi 6 juin 2012

Association canadienne des dépanneurs en alimentation :

Alex Scholten, président.

Association of Professional Security Agencies :

Ross McLeod, président.

À titre personnel :

David Chen, propriétaire, Lucky Moose Food Mart;

Chi-Kun Shi, avocate;

Joseph Singleton;

Marilyn Singleton.

Le jeudi 7 juin 2012

Joy Smith, députée, Kildonan-St. Paul, parrain du projet de loi.

Walk With Me Canada :

Robert Hooper, président du conseil d'administration.

Ratanak International :

K. Brian McConaghy, fondateur.

International Justice Mission Canada :

Jamie McIntosh, fondateur et directeur général.